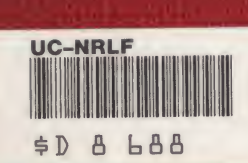

UC-NRLF
$D 8 688


Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA


Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Vorriel

ROMANS

COLLECTION HETZEL & LÉVY

EXCENTRICITÉS
AMÉRICAINES

par

XAVIER EYMA

—

Interdite pour la Belgique et l'étranger

VOYAGES — HISTOIRES



PARIS
MICHEL LÉVY FRÈRES, ÉDITEURS
Rue Vivienne, 2

POÉSIES

J B Verrier
Etudiant en médecine
.. rue des fossés St Jacques

EXCENTRICITÉS AMÉRICAINES

OUVRAGES DE XAVIER EYMA

Les Peaux noires, scènes de la vie des esclaves.	1	vol.
Les Peaux rouges, scènes de la vie des indiens.	1	»
Le Roi des tropiques, chroniques du nouveau monde	1	»
Aventuriers et corsaires	1	»
Le Trones d'argent, scènes de la vie américaine.	1	»
Les Femmes du nouveau monde	1	»

BRUXELLES. — TYP. & LITH. DE J. NYS
Rue du Nord, 68

Verrier

COLLECTION HETZEL ET LÉVY

EXCENTRICITÉS

AMÉRICAINES

par

XAVIER EYMA



PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, ÉDITEURS

Rue Vivienne, 2

QUELQUES MOTS D'EXPLICATION

Le titre d'un livre ne suffit pas toujours à en expliquer le sens, et les meilleures intentions courent, parfois, le risque d'être mal interprétées.

Dans d'autres ouvrages, j'ai étudié la société américaine dans ce qu'elle a de grand, de fécond, de véritablement fort.

Le présent livre n'est ni la contradiction, ni la critique de ces précédents ouvrages, et je ne voudrais pas que le public crût qu'il implique, de ma

part, sévérité excessive, outrages ou calomnies. C'est une autre face de la société américaine que je signale en peignant les *excentricités*, c'est-à-dire des exceptions.

Tous les pays du monde ont leurs ridicules et leurs *excentricités*, leurs exceptions qui, parfois, sont des monstruosités. Seulement, aux États-Unis, ces côtés particuliers des mœurs ont un cachet spécial qui tient à beaucoup de choses, entre autres :

Les conditions exceptionnelles de la société ;

Le mélange des races ;

L'organisation politique du pays ;

L'abus de la liberté, qui est tout à côté de la pratique de ce grand bienfait ;

La différence dans les mœurs, laquelle se constate d'une ville à une autre ville, autant que d'un État à un autre État ;

La multiplicité des religions ;

Le climat lui-même ;

Si bien que dans ce vaste Tout qui compose l'Union américaine, l'unité n'existe pas ; si bien que rien n'est moins saisissable en apparence que les liens de cette société, et que l'on est exposé à froisser le Nord en rendant justice au Sud, à mé-

contenter l'Est en exaltant l'Ouest, et réciproquement.

De là les nombreuses erreurs commises par tant d'écrivains qui n'ont vu les États-Unis qu'au pas de course, et qui ont, ensuite, prétendu généraliser ce qui n'était que particulier, en confondant l'exception avec la règle, l'*excentricité* avec le caractère commun.

Mais ce mélange de tant d'ingrédients hétérogènes, cette confusion de tant d'hommes et de tant de choses étonnés parfois de se rencontrer, a produit d'étranges combinaisons et des excentricités plus particulièrement remarquables en Amérique que partout ailleurs. En constater l'existence n'est point calomnier une société établie sur des bases remarquablement solides.

D'autres, avant moi, n'ont voulu voir, et, après moi, d'autres peut-être ne voudront voir la société américaine qne par ce côté des exceptions, bien plus facile à saisir et à comprendre. Ce procédé, je dois le dire, n'est ni juste ni honnête. En retournant la médaille, on trouve sur l'autre face de grandes, de belles, de charmantes choses; j'ai essayé ailleurs d'en esquisser quelques-unes.

On trouve, en Amérique comme partout, la

vertu assise au foyer domestique, l'honneur faisant loi dans les familles, la religion sincèrement pratiquée, la probité réglant les transactions, des femmes selon la morale et la société; des magistrats intègres, des fonctionnaires probes, des électeurs convaincus.

Mais à côté de cela, il y a ce que je peins dans ce livre.

Xavier Eyma

EXCENTRICITÉS AMÉRICAINES

CHAPITRE I

A PROPOS DES FEMMES

I

Tout est-il pour le mieux, aux États-Unis, dans la condition que l'on a faite aux femmes et qu'elles-mêmes se sont faite?

La liberté illimitée dont elles jouissent, base essentielle de leur éducation actuelle, a-t-elle

porté, est-elle susceptible de porter les fruits excellents que l'on semblait en espérer?

Il ne faudrait pas le croire.

La liberté illimitée accordée aux femmes, si elle a un côté incontestable de protection et de sauvegarde, devait produire à la longue et a produit, en effet, d'épouvantables résultats ; et, chose regrettable, ces enseignements ne semblent pas profiter à ceux qui en sont les témoins quotidiens.

Les cas de séduction se multiplient d'une façon extraordinaire en Amérique, et, comme si le métier de don Juan était un honorable métier, les réparations deviennent plus difficiles à obtenir.

Une feuille de New-York publiait récemment les observations suivantes, dont nous pouvons attester la vérité, et que nous croyons bien de reproduire :

« Il est impossible, » dit ce journal, « de dissimuler combien la démoralisation a fait de rapides progrès dans toutes les classes de la société américaine. A une époque, — il ne faut pas être bien vieux pour se la rappeler, — l'on attachait un prix réel et un légitime orgueil aux qualités essentielles des femmes mariées. En conformité

avec les traditions anglaises, les plaisirs et la liberté étaient l'apanage exclusif des jeunes filles, qui n'en abusaient généralement pas, — j'entends dans la bonne compagnie. Toutes étaient élevées dans ce double but de jouir des agréments de la société avant le mariage, et de consacrer ensuite leur vie aux devoirs et aux jouissances de la famille... On s'en plaignait alors, non sans quelque raison, mais on n'a plus lieu de s'en plaindre aujourd'hui.

« Nous donnons dans l'excès contraire, et désormais les jeunes femmes de New-York — je dis du meilleur monde — ne semblent guère comprendre de la vie que ses plaisirs et ses vanités, après comme avant le mariage.

« Il est assez de mode, parmi la société américaine, de tourner en ridicule la stricte réserve dans laquelle sont élevées et gardées les jeunes filles en France avant leur mariage. Mais, tout bien considéré, il me paraît plus que douteux que le système suivi à New-York soit en rien préférable ou produise aucun résultat meilleur.

« Un spectateur désintéressé, de quelque pays qu'il vienne pour assister à nos fêtes, ne manquera pas d'être surpris, sinon choqué, de

l'extrême laisser-aller qui caractérise l'attitude des jeunes filles vis-à-vis des hommes, et de la familiarité équivoque avec laquelle beaucoup semblent trouver naturel qu'on les traite. Il y a en cela pis qu'un manque de distinction ; il y a un manque de délicatesse, pour ne pas dire un manque de pudeur.

« Faut-il être bien sévère pour trouver du plus mauvais goût, en bonne compagnie, le pêle-mêle dans lequel danseurs et danseuses, sous prétexte de se reposer sans doute, aiment à aller s'étendre sur les marches des escaliers? J'ai vu parfois chaque degré porter son couple et produire en réalité une perspective infiniment plus pittoresque que convenable, de têtes, de bras, de jambes, de mains, de genoux. Qu'une dame dût monter à l'étage supérieur pour se préparer à quitter la fête, ne croyez pas que ces messieurs et ces demoiselles songent à se lever pour faciliter la circulation ; il leur semble préférable de s'effacer et de se coucher davantage au contraire, de façon que ceux et surtout celles qui partent aient à passer beaucoup plus sur eux qu'à côté d'eux. »

Toute la société des jeunes filles américaines et des jeunes femmes est représentée sur nature

dans ce croquis ressemblant. Je laisse aux contempteurs de quelques-uns de nos ridicules européens, que je n'ai garde d'excuser, le soin de juger ceux-ci.

II

Le divorce joue un si grand rôle aujourd'hui dans la société américaine, qu'on est tenté de se demander quelquefois à quoi sert le mariage aux États-Unis !

Pendant mon récent séjour en Amérique, il y a eu à Rutland, dans l'État de Vermont, une convention de réformistes, où toutes les idées, toutes les aspirations, toutes les extravagances s'étaient donné rendez-vous. L'assemblée comptait un millier de représentants environ : abolitionistes, spiritualistes, amoureux libres *(free-lovers)*, femmes libres, etc., etc.

Dans cette réunion, on a proposé de nombreuses résolutions tendant à l'abolition de l'esclavage, à la glorification du spiritualisme, à la proscription du mariage, de la Bible, de la maternité, à la révision de toutes les lois constitutionnelles et sociales du monde, en un mot. Je ne

veux me préoccuper en ce moment que de ce qui a été dit concernant la condition de la femme.

Un des plus ardents orateurs féminins de l'assemblée a tenté de démontrer dans un long discours : que « les plaies sociales sont dans le mariage, et que le divorce *libre* peut seul les cicatriser. » Qu'entend-on, me demanderez-vous, par *divorce libre* dans un pays où le divorce est si facile à obtenir, sinon que le divorce ne devrait plus même nécessiter l'intervention complaisante de la loi ? C'est ce qu'exprime d'une façon très-précise la résolution suivante proposée courageusement par une dame de New-York, madame Julia Branch, laquelle résolution fut appuyée et votée « avec enthousiasme, » dit le procès-verbal de la séance, que j'ai eu sous les yeux, savoir : « Considérant que l'esclavage est la dégradation de la femme, ayant pour cause l'institution du mariage ; que le contrat de mariage lui ayant fait perdre l'administration de sa propriété, de sa personne, de son travail, le contrôle de ses affections, de ses enfants, de sa liberté et jusqu'à son nom, il est résolu que la femme doit réclamer la liberté, le droit de recevoir des gages égaux aux droits alloués aux hommes ; le droit

d'avoir des enfants quand cela lui plaît et avec qui bon lui semble, etc., etc. »

Je m'arrête dans ces absurdes et monstrueuses citations.

Certainement ce n'est pas à la société américaine tout entière qu'il faut faire porter le poids de ces turpitudes; mais il ne faut pas douter que ce soit le système général d'éducation des femmes et la trop grande liberté des mœurs qui permettent à ces extravagances de croître comme des parasites vénéneux sur l'arbre social.

Le divorce, puisque j'en parlais tout à l'heure, j'y reviens, est une des excentricités les plus sérieuses que l'on rencontre en Amérique, à le prendre au point de vue de l'abus qu'on en fait. Voici des remarques que j'ai extraites à ce sujet d'un journal de San-Francisco (Californie), à la fin de l'année 1858 :

« La statistique des divorces californiens touche de tout près à la moralité du pays. Nous regrettons d'être forcés de reconnaître que ce n'est pas son côté brillant...

« Abordons stoïquement la vue des chiffres foudroyants qui révèlent toute l'étendue des misères matrimoniales.

« Le nombre des instances en divorce introduites à San-Francisco seulement, pendant l'année écoulée, a été de 90 ; 34 instances ont été jugées. Sur ce nombre, 31 cas ont été décidés en faveur de la demande, 3 en faveur de la défense, ce qui prouve avec quelle indulgence la justice accueille les plaintes des parties.

« Les femmes semblent réclamer le divorce plus facilement que les maris. Sur les 90 actions en divorce, 67 ont été introduites en justice par les femmes et 23 seulement par les maris. Faut-il conclure de là que les femmes supportent moins facilement que les hommes les contrariétés du ménage en voie de dissolution ? »

Ces demandes en divorce qui se multiplient d'une façon si effrayante non pas seulement en Californie, mais sur toute la surface de l'Union, qui attaquent si directement la moralité publique, les instincts de la famille et le sentiment des joies de la vie domestique, reposent le plus souvent sur des causes dont la frivolité est effrayante à constater.

Le même journal que je viens de citer faisait, à quelques jours de là, l'observation suivante, qui avait lieu de surprendre après les faits qu'il avait

racontés et les cas si nombreux de divorce qu'il avait signalés :

« Nous avions cru jusqu'à présent, » disait-il, « que le paradis du divorce était en Californie. Erreur : nous ne possédons ici qu'une simple succursale. Le siége principal de l'institution se trouve moitié dans l'Indiana et moitié dans l'Illinois. Ces deux États ne comptent pas, à l'heure qu'il est, moins de 2,000 étrangers des deux sexes en instance pour se faire admettre comme citoyens temporaires, et obtenir ensuite un jugement de divorce, chacun ou chacune contre un conjoint embarrassant. Morale de la chose : point ! »

Ainsi donc il y a aux États-Unis des États où fonctionnent des machines à divorce, comme il y en a également où fonctionnent des machines à mariage, c'est-à-dire des *Gretna-Green* et des *anti-Gretna-Green*, où les lois votées par des législateurs, codifiées, sanctionnées par la pratique des avocats et par celle des juges, se font cette guerre immorale de lier trop facilement des êtres qu'elles délient ensuite plus aisément encore.

La législature de l'Indiana a dû cependant mettre un frein à cette multiplication des divorces en modifiant la loi, trop commode jus-

qu'alors ; en fixant, par exemple, *à une année* la résidence dans l'État avant d'être admis à demander le divorce ; en exigeant l'affichage pendant trente, au lieu de quatorze jours, de l'instance introduite ; en stipulant enfin, entre autres conditions restrictives, qu'en cas de divorce prononcé pour cause de mauvaise conduite de la femme, le mari entrera en possession de la fortune de celle-ci, exactement comme si elle était décédée.

Je ferai observer que dans la plupart des autres États de l'Union, la loi du divorce est plus scrupuleuse, et oppose des conditions véritablement sérieuses à ces ruptures des liens conjugaux.

III

Il y a quelque chose de tout aussi curieux en Amérique que la manie du divorce, c'est la rage du mariage. La facilité avec laquelle la loi prête sa sanction à des unions qui semblent monstrueuses est véritablement extraordinaire.

Le mariage en Amérique est le but auquel tendent toutes les jeunes filles, dès qu'elles peuvent y prétendre, la plupart sans consulter leur goût, ni

leur penchant, ni les convenances sociales, pas plus que les rapports d'âge. Elles veulent se marier ; il faut donc qu'elles se marient à tout prix, même au prix de leur bonheur, de leur repos, de leur présent, de leur avenir, sauf à recourir plus tard au divorce, à la séparation, à l'adultère, pour se dédommager des mécomptes.

Je ne blâme point le goût du mariage. C'est une mission que la femme se sent appelée à remplir et qui est dans l'ordre de ses devoirs naturels ; mais ce qui frappe, en Amérique, et ce que je signale particulièrement ici, c'est l'ardeur qu'y mettent en général les femmes, en dehors de toute vocation et de tout sentiment élevé.

Je puis citer cent exemples d'accouplements qui donnent sérieusement à réfléchir.

Celui d'une dame épousant son gendre, le mari de sa propre fille, grand'mère des enfants de celui avec qui elle devient mère à son tour.

Celui d'une belle-mère épousant également son gendre divorcé avec sa fille.

Autre exemple fréquemment renouvelé : une femme obtient le divorce ; son mari se remarie et obtient le divorce à son tour. Sa première femme l'épouse à nouveau ; et, après deux mois d'une

triste union, demande contre lui le divorce une seconde fois.

Un homme est condamné à mort pour meurtre. La veille de son exécution, il est sollicité en mariage, et, qui plus est, épousé par une jeune fille. Quel motif excitait celle-ci à cette folie? Était-ce la seule ambition d'avoir le droit d'être veuve, ou bien la certitude de posséder, de première main, de la véritable corde de pendu?

Un journal de la Pensylvanie racontait tout récemment un fait qui pourra paraître incroyable à quiconque ne sait pas les excentricités dont sont capables les Américains quand ils se mêlent d'être excentriques :

Un nommé William Simcock, du comté de Washington, dans la Pensylvanie, se remariait le soir même du jour où il avait perdu sa femme, et le lendemain, en compagnie de sa seconde épouse, il conduisait les restes de la première au cimetière. On ne dit pas s'il pleura.

Voici une petite statistique que j'ai trouvée il y a quelques mois dans un journal des États-Unis :

« Les femmes blanches du Nord, » disait ce journal, « paraissent décidément professer pour

le sang nègre une prédilection que le sexe laid est loin de partager. En 1856, neuf femmes de Boston épousèrent des nègres et des hommes de couleur. Nous ne parlerions pas de ce fait, si, par une singulière coïncidence, neuf autres Bostoniennes n'avaient convolé à des noces semblables dans le courant de 1857. Empressons-nous d'ajouter que, pendant ces deux années, il n'y a pas eu un seul exemple, dans l'Athènes américaine, d'un blanc épousant une femme de couleur. »

L'exemple porta ses fruits, paraît-il; car l'année dernière, en 1858, l'État de Massachussets a vu se contracter *soixante et douze* mariages légitimes entre femmes blanches et nègres ou hommes de couleur.

J'insisterais moins sur ces dernières unions, si l'on ne savait quelle position hors la loi sociale est faite en Amérique aux personnes de couleur, si blanche que soit d'ailleurs leur peau. Mais le préjugé du sang mêlé est indéracinable. Aussi, ou la femme qui épouse soit un homme de couleur aux États-Unis, soit un nègre (dans ce cas c'est la même chose), est dominée par le besoin absolu du mariage dont je parlais, ou bien, ce qui est plus admissible, elle accomplit un acte de courage hé-

roïque en vue d'une propagande contre le préjugé.

IV

Rien de plus commun, dans la condition de liberté absolue qui est assurée aux femmes, que de voir nombre de mariages contractés en dehors de toute participation de la famille, sans le consentement de celle-ci ou par enlèvement.

Je sais une jeune fille qui, le soir même où se devaient célébrer ses fiançailles chez son père, pendant les préparatifs du souper où se réunissaient les plus proches parents des deux futurs, disparut du toit paternel et y revint trois jours après, mariée avec un homme qu'elle préférait à celui qu'on lui destinait.

Le parti le plus simple et le plus raisonnable que les familles ont à prendre, et qu'elles prennent en général, c'est donc de laisser les filles se choisir leur mari ; sinon on court gros risque d'avoir à accepter plus tard un fait accompli, qui s'accomplit toujours. Au surplus le stoïcisme des pères et des mères est exemplaire à cet endroit :

une jeune fille disparaît, reste absente deux, trois, quatre jours, on ne s'en inquiète pas ; elle revient sans honte ni remords apparent, présentant un mari que nul quelquefois ne connaissait auparavant dans la maison ; chacun se serre à table, on met un couvert de plus et tout est dit !

J'ai souvent entendu vanter, maintenant même, le désintéressement qui préside aux unions en Amérique, et les gages de bonheur qu'assure aux époux l'absence du rigorisme inquisiteur et de la prudence qui existent en Europe. J'avoue que j'ai vainement cherché le bonheur dans ces sortes de mariages improvisés, où le point de départ est un méconnaissement des devoirs, où l'on rencontre rarement ce que l'inexpérience d'une jeune fille peut lui garantir de trouver. Habituellement ce que les plus mauvais ménages cachent, ce sont leurs dissentiments ; ce qu'ils affectent de montrer, ce sont les rares et pâles rayons de leur bonheur le plus fugitif. Je n'ai guère aperçu, aux États-Unis, dans les mariages contractés sous de tels auspices, que les discordes ; j'en ai conclu que le bonheur était trop peu visible pour qu'il existât. Je préfère donc, jusqu'à nouvel ordre, les formalités égoïstes et même despotiques qui en-

tourent nos mariages européens; elles offrent encore plus de gages de sécurité.

Certains mariages ont lieu, aux États-Unis, dans des conditions romanesques, dont je veux citer un exemple entre autres :

Un des hommes politiques les plus éminents de l'Amérique du Nord, immensément riche et dans un âge assez avancé, avait grande envie de se marier. Voici comment il s'y prit. Il pria une de ses parentes de réunir à dîner chez elle une vingtaine de jeunes filles, sans leur communiquer cependant le but de cette réunion, son intention étant de choisir sa compagne parmi elles. Au jour dit, les jeunes filles, un peu prévenues en secret, se réunirent autour de la table, où elles firent un assaut terrible de coquetterie, d'esprit, de toilette, d'épaules. C'était en Louisiane, je vous laisse donc à penser si les épaules étaient splendides à voir !

Une seule entre ces jeunes filles, pauvre d'ailleurs, se montra à ce tournoi féminin avec une modestie des plus spirituelles. La simplicité de sa tenue contrastait avec l'étalage de falbalas, de dentelles et de bijoux, empruntés peut-être, de ses voisines. En un mot, elle fit preuve, en cette

circonstance, d'un tact et d'un goût tels, que le vieux sénateur fixa sur elle son choix, et s'en trouva bien. Madame S... a prouvé maintes fois, depuis, qu'elle était femme intelligente et d'un esprit élevé.

Je veux terminer ce paragraphe par le récit d'un des mariages les plus excentriques que l'on puisse imaginer. Deux jeunes gens du comté de Bath, en Virginie, devaient s'unir. Au jour fixé pour la cérémonie, le ministre ne put traverser la rivière pour se rendre au domicile des futurs, selon l'usage assez généralement adopté aux États-Unis. La pluie et la fonte des neiges avaient grossi les eaux de manière à intercepter toutes les communications, et il n'y avait pas de pont à plus de vingt milles de distance ; d'énormes glaçons qui se brisaient avec fracas les uns contre les autres ne permettaient pas qu'on se servît d'un canot. Le prêtre avait tenté tout ce qu'il était humainement possible de faire pour ne pas manquer au rendez-vous. Placé sur un rocher élevé en face de la maison des jeunes futurs, il contemplait d'un œil consterné et contrarié les obstacles qui l'empêchaient d'aller accomplir son ministère. Les deux fiancés, de leur côté, impatients et ir-

rités, examinaient avec douleur l'état de la rivière dont les eaux sans cesse grossissantes conspiraient contre leur bonheur.

Une idée lumineuse traverse tout à coup l'esprit du futur. Il hèle le ministre et lui demande si, même à cette distance, il pourra le marier.

— Parfaitement, répond l'autre ; mais il me faut le certificat du juge de paix.

— Le voilà ! s'écrie le fiancé ; il ramasse alors une pierre sur le bord de la rivière, la ficelle au papier, et lance sur l'autre rive le projectile, qui tombe aux pieds du prêtre.

Les deux futurs s'agenouillent, joignent les mains, courbent la tête, et, d'une rive à l'autre, reçoivent la bénédiction qui les unit jusqu'au prochain divorce.

V

Les femmes, livrées à leurs propres instincts, dominées par les entraînements d'une éducation mal dirigée, ne sont pas seules coupables de ces étranges travers où on les voit donner aux États-Unis. La loi elle-même est si facile, dans certains cas, qu'elle encourage en quelque sorte la démo-

ralisation des masses. On vient de voir avec quelle légèreté se contractent beaucoup de mariages. L'absence de toutes formalités y est si complète, généralement, que neuf fois sur dix on les peut considérer comme nuls. Aussi la bigamie est-elle, malgré encore les facilités extrêmes du divorce, un des crimes les plus communs aux États-Unis.

Si, à l'occasion, la loi se montre sévère, au point, par exemple, de condamner à 5,000 dollars de dommages-intérêts un homme qui, ayant fait une promesse de mariage, a rompu son engagement au moment de le contracter, prétextant, à bon droit, qu'étant déjà marié il ne pouvait être bigame, — en d'autres circonstances, la bigamie trouve dans la loi une sorte de protection. C'est ce que prouve le fait suivant.

La cour des sessions, dans l'un des États de l'Union, avait à juger un cas de bigamie dont elle était saisie par le grand jury. A l'audience, le défenseur a soutenu que, si le fait d'un second mariage n'était pas contestable et constituait réellement l'état de bigamie reproché à son client, aucune poursuite criminelle ne pouvait néanmoins l'atteindre, attendu qu'il était en possession de sa

seconde femme DEPUIS PLUS D'UN AN, délai légal opérant la prescription du délit. Le juge, le croirait-on ? a admis ce système et a déchargé le prévenu de l'accusation dirigée contre lui.

J'ajouterai que les cas de bigamie sont extrêmement nombreux en Amérique, non point qu'il y ait de fait aucune loi qui favorise ce crime, comme le jugement exceptionnel que je viens de citer semblerait le laisser croire, mais parce que l'absence d'un état civil régulier permet à tout homme, en changeant seulement de résidence, de faire en quelque sorte peau neuve.

Je dois dire, au contraire, qu'en général la loi est très-sévère contre la bigamie, en raison de ce que la loi est très-protectrice à l'égard de la femme, dont elle tend à sauvegarder toujours la dignité et les droits. C'est justement à cet excès de protection, qui a encore en Amérique un certain prestige, qu'il faut attribuer la multiplicité des cas de bigamie. Pour peu que la passion l'aveugle, un homme qui hésitera devant une séduction vulgaire ne reculera pas devant les risques auxquels il s'expose en s'enchaînant dans les liens d'un mariage illicite. Il compte, pour échapper aux conséquences de sa monstrueuse action, sur

l'ignorance totale où l'on est de ses antécédents, sur le peu de souci qu'il sait que l'on prendra à les rechercher, sur la légèreté des liens du mariage en Amérique, sur la nullité qu'il a mille moyens d'invoquer, sur la cécité de la loi et sur la corruption des juges. Il n'y a pas, en effet, dans les mœurs américaines, une morale assez forte pour combattre les tentations que de telles chances d'impunité offrent à un homme. Et enfin si le crime est découvert, ou même pour ne pas lui laisser le temps d'être découvert, il y a un moyen tout simple d'échapper soit au scandale, soit au châtiment de la loi, c'est le divorce, si facilement pratiqué.

La loi éminemment protectrice de la femme est donc la cause, par une contradiction qui paraîtra inexplicable, de tous les cas de séduction qui se multiplient de jour en jour davantage aux États-Unis. Il est bien reconnu par tout ce qui précède que l'éducation actuelle des femmes aux États-Unis, que la liberté par trop grande des mœurs, les poussent quotidiennement aux bords de l'abîme, où il n'y a pas de morale assez forte pour les retenir; au contraire, il y a une législation protectrice, en théorie, qui leur garantit la réparation.

Tout, je le répète, dans l'éducation des jeunes filles, dans leur attitude, dans leurs mœurs, dans l'insouciance des familles, dans la confiance qu'elles ont en la loi et dans l'ignorance où elles sont élevées des principes de morale, tout fait des relations sociales des hommes avec elles un objet de provocation de leur part. Elles n'ont pas même dans leur chute l'excuse de la passion ; il ne leur reste que le prétexte d'un calcul dont le mariage est le but.

En revanche, il se présente quotidiennement des cas de séduction où la justice personnelle est mise en œuvre avant l'appel à la loi. C'est tantôt un père qui somme un séducteur d'avoir à tenir ses engagements et qui, devant les hésitations de celui-ci, lui brûle la cervelle séance tenante. Tantôt c'est une jeune fille elle-même qui, lasse d'attendre la réalisation de promesses oubliées ou éludées, tire de dessous ses jupons un revolver, et en plein salon d'un hôtel, tue son séducteur. La jeune fille, comme le père, trouve, en ce cas, protection devant la loi.

VI

Un sentiment domine aujourd'hui, dans la plupart des livres américains, sentiment de critique acerbe et de colère contre la démoralisation générale des classes. Je citerai à l'appui le passage suivant d'un travail dû à la plume d'un écrivain américain. Dans ces quelques lignes on trouvera résumées toutes les accusations que l'observateur étranger le moins bienveillant oserait à peine formuler.

« J'ai trente-cinq ans, » dit l'auteur que je traduis, « et j'en ai passé vingt-cinq au cœur de la Nouvelle-Angleterre. Je puis donc parler, en pleine connaissance, des gens de ce pays ; et si les vérités éternelles, si les œuvres élevées de la pensée humaine ne se produisent que dans un centre moral, la Nouvelle-Angleterre est à coup sûr le dernier lieu du monde civilisé où j'irais les chercher.

» Dans les rapports d'homme à homme, — je parle en général, — il n'y a ni honneur ni honnêteté. A moins que vous ne puissiez en forcer le payement, toute créance n'y vaut pas un cent à la

piastre. Il n'y a pas d'amitié, de parenté qui les empêche de commettre à votre détriment fraude ou oppression.

» C'est chose très-commune que d'y voir les maris prostituer leurs femmes pour l'appât du gain. J'ai connu une multitude de cas pareils dans une seule petite ville. L'argent paye l'honneur d'une fille, et l'argent la marie. Il n'est pas rare de voir les frères enlever les femmes de leurs frères, les maris les sœurs de leurs femmes.

» La population native tend rapidement à n'être plus qu'un ramassis de pauvres, de misérables impotents, à peine capables de reproduire l'espèce. La population étrangère, qui ne compte que 250,000 âmes, engendre plus d'enfants que les 850,000 *amis du progrès,* comme ils s'appellent.....

» Les infanticides y atteignent un chiffre incroyable.

» On a voulu, dans quelques États de la Nouvelle-Angleterre, rendre public l'enregistrement de ces crimes ; mais aucune législature n'a osé le faire.

» La chose a été essayée dans certaines parties du Rhode-Island ; mais, bientôt effrayés du résul-

tat, les habitants firent fermer les registres : il était prouvé qu'un habitant sur seize se rendait coupable d'infanticide; et combien n'étaient pas découverts !

» Niera-t-on la vérité de cette peinture? Prétendra-t-on qu'il y ait un État du Sud dont on en puisse faire une semblable? Objectera-t-on que, dans la Nouvelle-Angleterre, les crimes reconnus sont en petit nombre? — C'est vrai, mais pourquoi? — Parce que les neuf dixièmes des crimes commis par les natifs sont étouffés. — *Payez le dommage,* disent-ils, *et je n'en parlerai point.* — Combien de vols, de faux, de cas de séduction ai-je connus, qui ont été *arrangés* de la sorte ! »

Je dois deux observations après cettte citation : la première, c'est qu'elle porte le cachet d'une exagération qu'explique l'indignation de l'écrivain conduit à ne peindre que des vices; la seconde, qu'il ne s'agit ici que d'une portion des États-Unis. Mais il ne faut pas s'y tromper, l'écrivain a mis le doigt sur la cause principale de cette démoralisation qui gagne peu à peu toute la surface de l'Union; et cette cause réelle du mal, c'est l'hypocrisie religieuse, qui est le vice dominant en

Amérique, au lieu que la religion soit le principe régulateur des masses.

Si libéral que je sois en toutes matières, et tout en saluant dans le protestantisme une des formes les plus larges sous lesquelles la liberté se soit manifestée au monde, je ne puis me défendre de dire que le protestantisme en Amérique a produit, moralement, un mal immense et qu'il a fait dévoyer cette société de son chemin naturel.

En effet, dans aucun des centres où la religion catholique domine aux États-Unis, dans aucun des centres où elle est pratiquée, l'immoralité n'a pris les proportions gigantesques et effroyables qu'elle a dans le Nord et dans l'Est de l'Union. Les rigueurs que le protestantisme affecte de montrer contre les femmes produisent ces réactions extrêmes, ces impatiences du joug qui donnent naissance à ces monstrueuses associations de « femmes libres, » « d'amoureux libres, » que l'on ne voit s'établir et étaler leurs honteuses doctrines que dans le nord des États-Unis. Elles sont la manifestation évidente et en quelque sorte matérielle de l'esprit de révolte contre des règles de morale importunes par leur excès, et qui poussent naturellement à ces autres excès dont les mariages

au pas de course, l'adultère, le divorce, les rêves d'affranchissement en masse, la prostitution sur une vaste échelle, les séductions, etc., sont les dénoûments fatals.

Tel est, du moins pour le moment, le résultat de l'influence du protestantisme aux États-Unis.

Si ces excentricités dans les mœurs et dans la condition légale et sociale de la femme en Amérique n'impliquent pas, bien entendu, l'idée d'un tableau général de la société américaine, elles forment cependant un nombre assez grand d'exceptions qui, en se multipliant et en se groupant, constituent un mal trop réel pour n'être pas signalé.

CHAPITRE II

A PROPOS DES RELIGIONS

I

Les étrangers ne sont pas seuls à se plaindre et à s'étonner, aux États-Unis, de la rigide obser-

vation de certaines lois religieuses. Les Américains eux-mêmes en gémissent, secrètement il est vrai, car ouvertement ils ne l'oseraient pas faire, pas plus qu'ils n'oseraient même réclamer contre les entraves dont on les charge.

Si la pratique religieuse a engendré le despotisme, en Amérique, elle y a engendré quelque chose de pire : l'hypocrisie.

Ceux qui, dans l'épanchement des confidences intimes, gémissent le plus du despotisme religieux, semblent l'accepter avec la plus complète soumission, et blâment très-haut quiconque voudrait mettre en pratique ce que, eux, ils prêchent en paroles.

Le dimanche est rigidement observé par des gens qui, pendant toute la semaine, ont affiché l'impureté et tous les vices avec une audace effrayante. Et ceux-là mêmes élèvent la voix contre quiconque tenterait de s'affranchir de cette obligation rigoureuse.

Les trois quarts des Américains se gardent bien de franchir leur porte le dimanche; mais s'ils sont exposés à mal faire, en se montrant au dehors ce jour-là, le diable ne perd rien avec eux parce qu'ils demeurent enfermés.

Tous les services, moins celui de la poste, sont suspendus le dimanche. Vous vous exposeriez, dans certaines localités, à vous voir prendre au collet par la populace, si vous vous avisiez de vouloir vous mettre en voyage un dimanche.

Pas une voiture publique ne circule dans les rues que, pendant un temps, on barricadait religieusement avec des chaînes ; pas un bateau à vapeur ne démarre des quais.

La vie est comme arrêtée.

Tout travail est interrompu, non-seulement volontairement, mais obligatoirement ; c'est-à-dire que vous n'avez pas le droit, si bon vous semble, de travailler chez vous, sans risquer d'être dénoncé comme un impie et de vous voir condamner à une amende dont la moitié du prix appartient au dénonciateur.

Il m'est arrivé, dans un hôtel à Baltimore, de ne pouvoir obtenir, un dimanche, ni plume, ni encre, ni papier pour écrire une lettre.

Tout cela se commande et se fait au nom des religions qui se disputent les âmes aux États-Unis.

C'est encore au nom de ces religions que les théâtres, dans les villes purement américaines, sont fermés le dimanche ; et dans quelques cités même,

comme à Boston, on ne les ouvre pas le samedi, parce que, selon quelques opinions, le sabbat commence le samedi au coucher du soleil. En tout cas, jamais des Américains ne se laissent surprendre dans un bal, dans une salle de spectacle, un samedi à minuit.

A Philadelphie, j'ai soupé un samedi chez des compatriotes; mais nous dûmes nous enfermer dans une cave pour que l'on ne nous surprît pas.

Enfin, ce que l'on peut citer de plus excentrique et de plus exorbitant en même temps, à propos de l'observation du dimanche, c'est le fait suivant :

Un tailleur fut accusé d'avoir vendu un habit, un dimanche, à un marin qui partait le lendemain. Il fut dénoncé, traduit devant les tribunaux et condamné à une amende dont le chiffre élevé ruina ce malheureux.

Mais ce n'est pas tout. Il s'était trouvé un avocat pour défendre l'accusé. L'accomplissement de ce devoir lui fut imputé à crime par les presbytériens qui s'acharnèrent de telle sorte après cet avocat, qu'ils lui firent perdre sa clientèle tout entière et l'obligèrent à renoncer au barreau.

Ce sont les presbytériens qui ont fait interdire à New-York les bals déguisés.

C'est encore par l'influence des sectes religieuses que dans le Nord des États-Unis, certains jeux, comme le billard, sont formellement interdits.

Le président Quincy Adams a été officiellement et vertement réprimandé par la législature du Massachussets pour avoir introduit un billard dans la maison Blanche à Washington.

On ne finirait pas de rapporter tous les faits de cette nature. L'imagination peut inventer toutes les excentricités qu'elle veut, elle sera toujours plus près de la vérité que de l'exagération.

Les religions aux États-Unis, je le répète, reposent sur le despotisme ; les pratiques qu'elles imposent ne sont qu'apparentes, et elles ont engendré l'hypocrisie. C'est le plus clair de leurs produits.

On croirait difficilement que la Constitution aux États-Unis autorise l'existence et la propagation de toutes les religions ; en vertu de quoi, et au nom de la liberté de conscience, chacun s'est arrogé le choix de fonder une religion. Aussi, le nombre des sectes est-il considérable aux États-

Unis. Faut-il rappeler le mot de Talleyrand ou prêté à Talleyrand : « Que les Américains n'avaient qu'un ragoût et trente-six religions. »

Tout cela, despotisme et hypocrisie en religion, a sa raison d'être en Amérique. « La rigidité religieuse, » dit M. Michel Chevalier, « remplace l'ordre qui manque dans la politique. » Cette observation est très-exacte, autant qu'est profondément juste celle du même écrivain, lorsqu'il dit que les puritains, qui furent les premiers colonisateurs de l'Amérique du Nord, n'y étaient point venus pour fonder un État politique, mais pour y trouver un abri religieux. Ce point de départ a exercé une influence considérable sur l'esprit des Américains au point de vue religieux. C'est d'eux que date le despotisme, car ils l'introduisirent comme la base de leur organisation sociale. On aurait pu penser que ces proscrits pour cause de religion se seraient, au moins, montrés tolérants. Il n'en fut rien ; et leurs descendants ont obéi à la même loi.

« Il n'y avait, » dit encore M. Michel Chevalier (*Lettres sur l'Amérique du Nord*), « droit de cité que pour les puritains comme eux. Leur sol était fermé, sous peine de mort, en cas de récidive,

aux juifs et aux quakers. » Ces derniers, à leur tour, ne se montrèrent pas plus tolérants envers les autres sectes dans les États de la Pensylvanie et du New-Jersey, où ils sont les maîtres souverains en matière religieuse.

Au surplus, toutes les sectes se montrent aussi peu tolérantes les unes envers les autres aux États-Unis. C'est une confusion où il est impossible au bon sens de se reconnaître, et où l'on retrouverait encore moins de traces de cette liberté si chère aux Américains en politique et dans toutes les autres conditions de la vie publique.

Au nom de la liberté, on a le droit légalement d'exercer toute religion ; mais s'il est permis, dans la Nouvelle-Angleterre, où la majorité des citoyens est congrégationaliste, à un homme d'être catholique, le despotisme de l'opinion publique le lui interdit. On autorisera bien une congrégation catholique à s'établir ; mais, comme cela a eu lieu en 1834, on brûlera l'établissement où des religieuses ursulines pratiquaient leur religion.

II

D'après les statistiques les plus récentes qui donnent le chiffre de leurs richesses et celui de

leurs adhérents, les nombreuses communions religieuses répandues sur le sol de l'Union n'ont pas toutes une égale importance.

Si la plupart des sectes qui se sont constituées à la suite des communions mères ne diffèrent entre elles que par des nuances à peine perceptibles quelquefois, elles se ressemblent toutes par un point commun : l'intolérance.

Les statistiques que j'ai sous les yeux portent à trente-deux le nombre de ces sectes ; plus les bouddhistes chinois de la Californie et quelques petites sectes chrétiennes sans influence qui naissent pour mourir, ne laissant, le plus souvent, d'autres traces de leur existence que la faillite derrière elles. Car, il faut bien le dire, la fondation d'une secte religieuse, aux États-Unis, est autant une affaire de spéculation qu'une affaire de religion pour ses fondateurs.

Les biens possédés par les sectes consignées dans les statistiques sont évalués à 500 millions de francs au moins, et, chaque année, cette fortune s'accroît par les dons volontaires des fidèles, par les spéculations, par tous les moyens qui servent aux particuliers pour s'enrichir. L'Américain n'oublie pas, au milieu de ses préoccupations re-

ligieuses, qu'il est, avant tout, négociant et spéculateur. La religion catholique qui, seule, donne l'exemple peu suivi de la tolérance en Amérique, s'est laissé gagner complétement par cet esprit de gain. Le clergé catholique pratique donc, aux États-Unis, la spéculation sur une large échelle. Tel prêtre achète une église ou une chapelle, et en administre le casuel à son profit personnel, ouvertement, légalement. Il en est de même des cimetières et de tous les établissements qui rentrent dans la spécialité du culte. La fortune du catholicisme aux États-Unis est évaluée à 50 millions de francs environ en capital immobilier.

Les religions, ai-je dit, sont un moyen de richesse pour leurs fondateurs aux États-Unis La fortune de Brigham Young, le chef des Mormons, n'a été connue qu'après l'expulsion de cette secte du territoire de l'Utah ; le chiffre de cette fortune s'élevait à deux millions de dollars (10 millions de francs). Contributions volontaires, exactions, impôts forcés, spéculations heureuses, tout a concouru à la fortune du dieu de l'Utah, aussi occupé du soin de ses affaires terrestres que de ses affaires spirituelles. On en peut juger par la lettre

suivante de Brigham Young, datée de la ville du Grand-Lac-Salé, 22 juillet 1858, et adressée à un de ses compatriotes qui lui avait demandé quelques détails biographiques sur sa personne.

« J'ai reçu, » lui écrit-il, « votre lettre en date du 5 mai, et je vous envoie une courte esquisse de mon histoire.

« Je suis né à Washington, comté de Windham, dans le Vermont, le 1er juin 1801. Mon père et sa famille se transportèrent à Smyrne, comté de Chenango, New-York, lorsque je n'avais encore que dix-huit mois. Nous y vécûmes jusqu'en 1815. Peu après le commencement de la dernière guerre avec la Grande-Bretagne, ma famille se fixa dans la ville de Genève, comté de Cayuga (New-York), où je demeurai jusqu'en 1829. A cette époque, j'allai à Mendon, comté de Monroe, et en 1830, je m'établis à Canandagua, dans une petite maison appartenant à Jonathan Mark, qui vivait de l'autre côté de la route. Je l'aidai à finir sa nouvelle maison, de sorte qu'il y pût entrer avant que je quittasse le pays.

« Je partis de Canandagua dans le commencement de 1832, et je retournai à Mendon. Le

14 avril de la même année, je fus baptisé dans l'église des Saints du Dernier Jour.

« Depuis lors, le monde connaît les événements de ma vie. J'ajouterai pourtant que, postérieurement à mon retour à Mendon, je me retirai à Kirtland (Ohio), puis à Farwest (Missouri), puis à Nauvoo (Illinois), et enfin dans « ces montagnes. »

« Nous sommes cinq frères, tous ici, ainsi que mes deux sœurs vivantes (j'en ai perdu trois) ; et, bien que plusieurs des miens aient dépassé l'âge de 70 ans, cependant, grâce à une vie sage et à la bénédiction du Seigneur, nous jouissons d'une bonne santé, dans l'abondance et les conforts de la vie.

« La guerre est finie ; les troupes sont en partie retirées et nous sommes rentrés dans nos demeures. Nos arbres sont chargés de fruits ; notre pays est le meilleur qui soit au monde pour les légumes ; nos moissons sont très-abondantes. Le blé est notre principale denrée. Mainte fois, nous avons obtenu trois récoltes d'une seule semaille par la croissance de ce que nous appelons le blé volontaire, à la seconde et à la troisième saison.

« Bien que je ne sois dans cette vallée que de-

puis onze ans, j'ai récolté des pêches depuis sept ans. Cette année sera très-abondante. Nous avons des abricots, des amandes, des prunes, des cerises et les plus beaux raisins que j'aie jamais vus. Les grappes pèsent de 8 onces à deux livres.

« J'ai une belle famille de filles et de garçons, dont une partie est mariée. J'ai quinze petits enfants vivants. Deux autres sont morts. »

Le journal américain auquel j'emprunte cette lettre la fait suivre des justes réflexions suivantes : « A lire cette lettre, où sont consignés des renseignements plus ou moins intéressants pour l'histoire, et où le dieu agriculteur s'étend avec complaisance sur les légumes et les fruits, on est tenté de croire que Brigham Young a voulu se rire de son trop curieux correspondant. Pourquoi n'aurait-on pas d'esprit dans l'Olympe ? »

Le dieu des Saints est moins mystificateur qu'on ne semblerait le croire. La culture des légumes et des fruits jouait un rôle très-réel et très-sérieux dans ses préoccupations.

III

Brigham Young n'est pas le seul chef de sectes religieuses qui songe à ses intérêts matériels. La

bonne volonté des fidèles favorise admirablement toutes les spéculations de ce genre, pour quiconque y veut apporter l'esprit de spéculation.

J'ai recours à des statistiques récentes et j'y trouve qu'une école d'enseignement religieux accusait, l'année dernière, avoir un capital en caisse de 550,000 dollars (2,750,000 fr.) provenant de souscriptions volontaires, et au nombre des souscripteurs je vois figurer une seule famille pour 110,000 dollars (550,000 fr.)

L'association des missions s'est adressée, l'an passé, au public, pour lui demander de l'argent; déclarant que le capital de 250,000 fr. dont elle disposait ne lui suffisait pas pour entretenir les 150 ministres voyageurs chargés de propager la foi. Si je me souviens bien, cet appel valut à la société une moisson de 500,000 fr. environ en quelques jours.

Loin de moi la pensée de paraître insinuer que de telles sommes ne soient pas, presque toujours, placées entre des mains fidèles et probes. Mais le contraire est arrivé quelquefois, et, en tous cas, ceux qui concourent à ces souscriptions ne s'inquiètent pas de ce qu'il en peut advenir. Ils y montrent une confiance aveugle,

Les sectes sérieusement établies, qui ont de longues années d'existence et de profondes racines dans le pays, n'inspirent naturellement aucune inquiétude. Si le matériel et le temporel de ces communions sont bien, en effet, l'objet de préoccupations journalières de la part de ceux qui les administrent, les questions du spirituel et l'ardeur de la foi y jouent un rôle trop grave et trop important pour que les adhérents montrent le moindre souci. Mais combien de sectes dissidentes se fondent tout autour de ces communions, soudainement, à des moments inattendus, et dont l'unique but est le maniement d'un capital social, l'exploitation de la crédulité publique, la création d'emplois, de sinécures et de gros traitements !

La défiance, dans ce cas, est très-légitime. Le public américain a payé maintes fois très-cher le droit d'être circonspect ; il faut lui rendre cette justice qu'il se laisse toujours prendre avec une naïveté dont on n'a pas idée.

IV

Ce qui aide considérablement à la fondation de ces associations religieuses, c'est la facilité avec

laquelle on change de religion en Amérique, ou plutôt de communion. On en change, en effet, pour beaucoup de motifs et même à propos de rien : « On embrasse telle ou telle secte, » dit M. Michel Chevalier, « parce qu'il est de mode d'en être. Cela a peu d'importance en soi, » ajoute l'auteur que je cite, « en ce sens surtout que les sectes protestantes diffèrent peu les unes des autres; moins assurément qu'un janséniste d'un moliniste, qu'un jésuite d'un gallican. »

Quoi qu'il en soit de cette imperceptibilité dans les nuances qui séparent les communions entre elles, si peu compromettants que soient pour la conscience ces passages fréquents et inexpliqués d'une secte dans les bras d'une autre, il en ressort un fait très-net et très-clair, à savoir : que la conviction religieuse chez les Américains est nulle, en dépit de l'étalage qu'ils en font; que la rigidité qu'ils montrent n'est, en réalité, que de l'hypocrisie, mettant les apparences de la pratique au-dessus de la pratique; enfin que la religion est une habitude chez eux et un besoin bien plutôt qu'une foi profonde.

C'est ce que prouvent tous les faits que l'on constate aux États-Unis dans l'ordre moral et

dans les conditions les plus ordinaires de la vie privée. Moins la pratique religieuse chez les Américains est sincère, plus elle est une nécessité sociale et politique, et plus l'esprit religieux doit être despotique, tyrannique, vexatoire. Or, j'ai commencé par dire que c'était là son caractère en Amérique.

La religion s'impose à l'opinion publique aux Etats-Unis par les mille petites rigueurs que j'ai rapportées plus haut, et par bien d'autres qui sont le fruit spécial de certaines sectes. L'une d'elles interdit, dans l'Indiana, l'usage du tabac, proscrivant de la communion « toute personne qui emploiera le tabac de la manière dont on l'emploie dans le pays. » Or, la manière dont on l'emploie le plus dans l'Indiana, étant la chique, « nous adoptons volontiers la proscription, » disait à ce propos un journal. Mais, sur cette observation, qui soulevait en effet une question de doute pour certaines consciences, la conférence des méthodistes de l'Indiana a formulé nettement sa défense, « l'usage du tabac sous toutes ses formes. »

Une autre secte, celle des anabaptistes, interdira les combats de coqs et entraînera l'adminis-

tration municipale d'une ville à prononcer une amende de dix dollars (50 fr.) contre tout individu qui enfreindra cette défense.

V

Les anabaptistes et les méthodistes sont les deux sectes les plus nombreuses et les plus puissantes; elles dominent plus particulièrement dans le Sud et dans l'Ouest, et on estime que la moitié au moins de la population des États-Unis est soumise à leurs lois. Elles rivalisent entre elles de rigueurs et de violence dans le langage; elles soufflent la passion plutôt que la béatitude religieuse dans l'âme de leurs adhérents et les poussent sans cesse au fanatisme.

D'autres sectes, comme les congrégationalistes, s'attacheront plus particulièrement à combattre l'intempérance, non pas seulement en condamnant le délit, mais en lui opposant ces sociétés de tempérance qui ont fait si peu de recrues en Amérique, et en faisant introduire dans la loi l'intempérance comme un cas de divorce.

Il semble que chaque secte ait adopté une spécialité de vices à poursuivre, localisant pour ainsi

dire sa morale, et s'inquiétant peu ou point du reste. Tant qu'il ne s'agit que de vices à détruire, c'est au mieux. Mais en sus des vices, il y a les abus que chaque secte interprète à peu près à sa volonté. De là ces mille tyrannies contre lesquelles on se heurte, en Amérique, à propos de religion ou qui sont, sans que l'on s'en aperçoive, le fruit des religions dans ce pays.

Quelqu'un a dit, avec une apparence de raison, que les sectes religieuses ne semblent se multiplier autant en Amérique que pour ne pas laisser un coin de la vie où l'on puisse trouver un refuge contre l'intolérance !

Il est certain, en tout cas, que les sectes religieuses, en se répartissant entre elles la police morale, ont envahi la société américaine par tous les côtés, moins pour la moraliser en réalité, moins pour en contenir les véritables écarts, que pour exercer leur despotisme par le point qu'elles choisissent, laissant ou paraissant laisser la conscience libre sur tous les autres. On sait, à la pratique, ce que vaut cette prétendue liberté.

Ce système, je le répète, n'a enfanté que l'hypocrisie au lieu de la foi sincère.

VI

Le prosélytisme religieux aux États-Unis déploie une activité inimaginable. Tous les moyens lui sont bons pour arriver à son but, pour assurer le succès de son œuvre, moyens honorables ou non. Le grotesque et le ridicule n'épouvantent pas les entrepreneurs de religions nouvelles pour conquérir des adhésions ou pour réchauffer le zèle des fidèles.

Un des moyens les plus actifs de propagande consiste dans les missions religieuses, pour lesquelles une secte, ainsi que je l'ai dit plus haut, demandait au public des fonds nécessaires pour subvenir aux besoins des 150 ministres voyageurs qu'elle entretenait en route. Ces missions s'appellent des *revivals*.

Ces ministres voyageurs arrivent dans les villes et jusque dans les bourgades les plus éloignées, en plus ou moins grand nombre, selon l'importance de la localité, et y demeurent tout le temps qu'ils trouvent à s'occuper. L'arrivée de ces missionnaires est annoncée à grand bruit, par leurs coreligionnaires ; les prédications commencent en

plein air, dans l'intérieur des maisons, dans les églises ; quelquefois des nuits entières sont consacrées à ces opérations religieuses. Les riches particuliers tiennent à honneur de donner des soirées de *revival,* et on a chez soi un missionnaire, comme, à Paris, un grand artiste. C'est une vanité que chacun met de l'amour-propre à se passer.

Les missionnaires voyageurs se laissent choyer, aduler, fêter ; quand ils ont épuisé la mine et fait leur moisson d'âmes et de dollars, ils lèvent leur tente et s'en vont plus loin recommencer leurs prédications.

On a beau y tâcher, il est difficile, vraiment, de prendre tout cela au sérieux, et d'y faire à la religion le rôle qui répond aux grandes idées qu'elle représente. Le plus clair, j'y reviens et j'y insiste, c'est le despotisme qui en résulte.

Si quelque chose pouvait ajouter au pittoresque de ces spéculations en contribuant à leur enlever un reste de caractère imposant, ce serait de voir le peu de souci qu'apportent les missionnaires dans le choix de leurs lieux de prédications et de prières.

Toute place est bonne aux missionnaires pour leurs sermons et leurs prières de passage, jusqu'aux salles de spectacle, converties le matin en temples pour quelques heures, ou le soir après la représentation. Le ministre précède ou remplace sur la scène une baladine. Quelques communions ont été scandalisées de ces prédications théâtrales, et ont déclaré que c'était là un crime religieux au premier chef; et l'année dernière, à New-York, il a été interdit aux directeurs de théâtres de louer leurs salles pour des réunions pieuses.

Il est arrivé fréquemment que certaines communions, privées de temples, achètent des salles de spectacle dont les entrepreneurs sont en déconfiture, ou que des directeurs de théâtres achètent des temples religieux fermés tout à coup, pour y organiser des représentations. On change les noms inscrits au fronton de l'édifice, on ouvre les portes au nouveau public qui s'y présente, et tout est dit.

Un propriétaire tant soit peu prudent a le soin, quand il fait construire une salle de spectacle ou un temple, de prévoir la mauvaise fortune de son locataire présent et d'approprier l'édifice à rece-

voir telle ou telle destination future, afin d'éviter les frais, le cas échéant.

Enfin, quoi de plus commun que de lire dans les journaux des annonces demandant pour telle ou telle communion des prédicateurs, des minis tres, des missionnaires? C'est surtout au moment où les sectes se fondent que la disette de personnel se fait sentir, et que force est de recourir à la publicité pour recruter l'état-major de la nouvelle religion qui va marcher à la conquête des âmes sur le sol de l'Union.

J'ai dit que tous les moyens étaient bons aux sectes religieuses pour se faire des prosél tes. Les faits que je viens de citer comme échantillons, me paraissent suffisants à le prouver.

En voici un qui rappelle, sous beaucoup de rapports, l'épisode du jeune Mortara qui a si fort et à si juste titre ému, récemment, le monde catholique.

Seulement, aux Etats-Unis, la justice est plus expéditive, et l'anecdote que je vais raconter prouve que les formalités en cette sorte de matières sont singulièrement simplifiées.

Les tribunaux de New-York ont été saisis, il n'y a pas longtemps, de la plainte d'un père qui

réclamait son enfant enlevé par les Mormons, quatre ans auparavant.

Je rapporte les faits tels qu'ils ont été consignés dans les journaux.

Le plaignant, M. Henri Polydore, d'origine italienne, habitait Gloucester, en Angleterre, où il exerçait la profession d'avocat. Il était catholique ainsi que sa femme, et, en 1852, ils avaient placé leur petite fille, alors âgée de six ans, dans un pensionnat du Lincolnshire. En 1854, madame Polydore, à la suite de discussions avec son mari, se convertit au mormonisme, fit sortir sa fille de pension, s'enfuit avec elle en Amérique, et se réfugia naturellement dans la ville du Grand-Lac-Salé, où sa sœur devint la quatrième femme d'un ancien. M. Polydore fit, en 1854 et 1855, tous les efforts possibles pour retrouver sa fille, et pour qu'elle lui fût rendue. Le gouvernement anglais avait transmis à ses agents aux Etats-Unis l'ordre d'entreprendre toutes les recherches, demeurées infructueuses.

M. John Hyde, auteur d'un livre sur le mormonisme, était parvenu à découvrir la retraite de madame Polydore au Lac-Salé, et à savoir que, pendant un voyage de propagande qu'elle avait

entrepris, elle avait confié sa fille à une famille de New-York. Au moment où elle allait repartir pour la ville des Saints, elle fut arrêtée, citée devant les tribunaux de New-York et contrainte à rendre son enfant au père. Madame Polydore repartit seule pour le Lac-Salé, son mari ne la réclamant point.

VII

Aujourd'hui que les Mormons ont été dispersés par suite de l'expédition militaire entreprise par le gouvernement fédéral contre le territoire révolté de l'Utah, c'est une secte qui disparaîtra du milieu religieux des États-Unis.

Les Mormons qui n'ont plus de dieu pour les administrer, se sont convertis au brigandage pur et simple. Alliés aux Indiens, ils se vengent de leur défaite en détroussant les voyageurs et en arrêtant les convois d'émigrants et de marchandises au coin des grands bois. O destinée des religions en Amérique !

Je crois devoir ajouter, comme renseignement, que ce n'est pas à titre de secte religieuse que les Mormons ont été l'objet des mesures sévères que

le gouvernement fédéral a déployées contre eux, mais comme s'étant mis en opposition, en leur qualité de citoyens américains, contre la constitution de l'Union. C'est une question politique et non une question religieuse qui a provoqué contre eux un déploiement si considérable et si coûteux de forces militaires de la part des États-Unis. Aucune loi n'eût justifié la ruine officielle de la religion des Mormons, pas plus que la secte des anabaptistes ou de celle des unitairiens. C'était une folie qui avait, tout aussi bien que toute autre, le droit d'exister, à l'abri de la liberté constitutionnelle, et d'exercer son despotisme religieux aux mêmes titres que les quakers, les presbytériens, les congrégationalistes exercent le leur.

VIII

De tout ce qui précède, je n'entends pas conclure qu'il n'existe pas de religion sincère aux États-Unis, ni qu'il ne s'y rencontre pas de ministres sérieux et des fidèles convaincus. La preuve en est dans le respect que l'on montre en Amérique aux représentants de la religion ; ce respect

est égal à celui dont on y entoure les femmes, et ce n'est pas peu dire.

Ce que j'ai voulu faire connaître ou confirmer, après d'autres voyageurs, c'est le côté ridicule de certaines sectes, et l'intolérance impitoyable qui est leur but et leur force à toutes indifféremment.

Une liberté religieuse qui aboutit à de tels résultats n'est pas enviable.

CHAPITRE III

LES MARQUIS TRANSATLANTIQUES

I

Le fond du caractère des Américains, sous toutes les latitudes de l'immense territoire de l'Union, est un mélange de très-haute fierté et de vanité ridicule; on est exposé à les trouver, sans cesse, en contradiction flagrante.

Le peuple américain est fier, et avec raison, de lui-même, de ses institutions démocratiques qui, malgré leurs écarts, sont encore les plus belles et

les plus solidement assises sur leurs bases; il est fier de la somme de choses qu'il a déjà accomplies, qu'il doit encore accomplir, tout en exagérant sa puissance dans l'ordre matériel et dans l'ordre politique.

Je ne suis pas seul à reprocher aux Américains les faiblesses, les enfantillages et les excentricités où les entraîne la vanité qui dépare leur légitime orgueil. Les Américains de bon sens, et il y en a beaucoup qui ont du bon sens, se reprochent ce grain de vanité et ne ménagent pas à leur pays des critiques assez amères sur ce point. En voici un exemple et une preuve.

Dans une solennité de fin d'année au Columbia-College de New-York, un orateur, M. Tibbets, avait pris pour texte de son discours la peinture du caractère de ses compatriotes. Le passage suivant du discours de M. Tibbets en dit plus que je ne le pourrais faire :

« Nous sommes, a-t-il dit, bien certainement le peuple le plus vain qui soit sur la surface du globe. Nous vivons enveloppés dans la contemplation profonde de notre mérite supérieur. La glorification de soi-même paraît être le seul but, le seul objet, la seule fin de notre existence. »

A l'appui de cette critique un peu vive, M. Tibbets rappela un discours prononcé, l'année précédente, par M. Cobb, au Congrès, discours dans lequel M. Cobb proposait l'annexion de la Russie aux États-Unis et l'emprisonnement de l'empereur Nicolas dans un pénitentiaire. Il citait quelques passages du discours de M. Cobb ; je les transcris comme spécimen :

« Notre pays est un grand pays ; nous sommes une grande nation, et même nous paraissons ne pas connaître la moitié de notre grandeur. Y a-t-il parmi nous quelque traître aristocrate qui prétendrait que nous ne pussions pas annexer la Russie ? Je lui répondrai de penser au général Snooks, de la milice du Mississipi ; je lui dirai que si le général Snooks débarquait sur les rives de l'Europe avec cinq cents de ses vétérans, le roulement de ses tambours changerait en tressaillements le coupable sommeil des rois ; l'éclair de ses fusils serait l'aurore glorieuse de la liberté ; le tonnerre de ses canons éveillerait les nations assoupies dans la nuit du despotisme, et la bannière étoilée flotterait en triomphe sur les remparts de Saint-Pétersbourg. »

Des sorties de cette espèce sont assez fréquentes

dans les habitudes américaines. Le rêve creux de certains Yankees est la conviction que, le jour où ils le voudront, il leur suffira d'envoyer quatre hommes et un caporal pour s'emparer de toute l'Europe. Un de ces énergumènes disait un jour :

— Donnez-moi cent riflemen et je débarque au Havre sans opposition.

— Oui, lui répondit un Américain plus calme et plus sensé, pourvu que vous preniez des passeports.

Pour couronnement au fameux discours de M. Cobb, M. Tibbets ajoutait qu'il s'était trouvé des journaux pour rendre justice « à ces pensées patriotiques et vraiment américaines, à ces arguments exprimés d'une manière infiniment supérieure à tout ce qui est jamais sorti de la bouche de Burke et de Chatham, et qui leur rappellent le style de Cicéron dans les *Catilinaires*. » Quelques journaux, cependant, avaient conclu, en ajoutant que « le moment n'était pas encore venu de songer à l'annexion de la Russie. »

Cette vanité, que l'on peut constater fréquemment dans tous les actes de la vie politique du peuple américain, se double, ai-je dit, de contradictions étranges. Il n'y a pas de peuple qui

pousse plus loin la fierté démocratique, qui exagère davantage l'égalité, et qui ait, en fin de compte, des instincts et des goûts plus aristocratiques.

Je vais reproduire ici un passage d'un épisode que j'ai raconté ailleurs sur la vie américaine (1). Ce passage fera ressortir d'une façon très-claire et très-apparente cette contradiction dans les mœurs des Yankees.

Un jeune Français se rend aux États-Unis. A bord du navire, en parlant d'une jeune fille qui était sur le pont, il dit au capitaine : — « Elle ne déparerait pas la table d'un roi. » Le capitaine fronça le sourcil et répondit : — « Pourquoi plutôt la table d'un roi que la mienne? » Ces paroles étaient empreintes d'un accent de fierté démocratique qui imposa au jeune Français.

Arrivé à New-York, il s'informa auprès de son hôte de l'adresse d'un M. Rosenwallen pour qui il avait des lettres de recommandatiou. Voici le dialogue qui s'établit :

— Le général Rosenwallen? demanda l'hôte.

— Non, le Rosenwallen dont il s'agit est *grocer* (épicier).

(1) Voir mon ouvrage intitulé : *Le Trône d'argent.*

— C'est le même ; il n'était qu'épicier au moment où vous êtes parti de France, il est général de la milice depuis deux jours.

L'hôte appelle un jeune nègre et lui dit de conduire le Français « chez le général. » Il n'y eut pas besoin d'ajouter de nom. Il n'y avait au monde qu'un général. Sur la porte de la maison, le Français vit une petite plaque d'argent où il y avait gravé : *Général Rosenwallen*. Le domestique de la maison, avant d'introduire le visiteur, ne manqua pas de faire sonner bien haut « que le général prenait son thé avec madame la générale et mesdemoiselles les générales. » C'était désormais un titre de famille ; et il parut au jeune Français qu'il y avait loin de là à la fierté démocratique du capitaine du navire. Dans la conversation, le nouveau venu s'étant permis plusieurs fois d'adresser à Rosenwallen l'appellation de *Monsieur*..., celui-ci l'interrompit tout à coup en lui disant : — « Si cela vous est égal, appelez-moi général ; c'est notre habitude, ici, quand nous avons des titres, d'y tenir un peu. »

Ce double trait du capitaine du navire et du général Rosenwallen est pris sur nature, et peint avec la plus grande exactitude les contradictions

qui existent dans le caractère américain. Le premier avait raison au point de vue de la vie publique des Américains ; le second, au point de vue des mœurs intimes.

II

Les Américains, en réalité, sont friands au possible des titres militaires, laissant aux femmes, comme je le dirai tout à l'heure, la passion des titres nobiliaires.

Aux États-Unis, dès qu'un homme peut, par un moyen quelconque, accrocher une appellation militaire, quelle qu'elle soit, de capitaine à général, il se hâte de le faire.

Tel aura été officier dans la milice, qui garde perpétuellement le titre du grade dont il aura joui, fût-ce un moment.

Une bande de flibustiers s'organise-t-elle ? Le chef prend le titre de général, qui lui reste comme un droit acquis.

Un comité de vigilance prend-il en main dans une ville la direction de la police ? Le chef est baptisé ou se baptise colonel ou capitaine, et le voilà à tout jamais capitaine ou colonel.

J'ai entendu dire un jour, en parlant du conducteur d'un convoi de chemin de fer, « le capitaine du train, »

Les Américains ont, en outre, fait de cette appellation de colonel, une sorte de titre de courtoisie, quelque chose d'équivalent au *très-honorable* et autres flatteries de langage. Ce qui n'était qu'une affaire de courtoisie d'abord, devient tout à coup un titre définitivement accolé au nom d'un individu qui ne se gêne plus pour s'en parer officiellement.

J'ai connu un tailleur américain fort riche, qui a fait grande figure dans le monde parisien, et qui s'était trouvé affublé, je ne sais comment, du titre de colonel, le seul sous lequel il était connu et désigné à Paris.

Le richissime armateur de New-York, M. Vanderbilt, est appelé partout le commodore Vanderbilt. Il n'a jamais été officier de marine, encore moins commodore. On lui a donné un jour ce titre par allusion à la véritable flotte de navires à la tête de laquelle il se trouve, comme armateur, et le titre lui est resté. M. Vanderbilt, qui de simple ouvrier maçon, je crois, est parvenu au sommet d'une fortune colossale, évaluée à plus de

cent millions de francs, se laisse volontiers appeler « le commodore, » et tire beaucoup plus de vanité de ce titre que de sa fortune, acquise par l'intelligence, le travail et le génie de l'industrie dans tout ce qu'elle a de plus audacieux.

C'est donc une curieuse anomalie que de voir un peuple essentiellement commerçant, affichant des allures pacifiques qui sont logiques avec ses habitudes des affaires, un peuple n'ayant pas d'armée et dédaignant d'en avoir une, et démocratique quelquefois jusqu'à l'excès, ambitieux, cependant, par-dessus tout, de grades et de titres militaires ; c'est, de fait, établir une distinction entre les citoyens, et renier l'égalité.

Chez les femmes, ai-je dit, la passion contradictoire avec les mœurs du milieu où elles vivent est la manie des titres nobiliaires ; elles sont très-fières des titres de colonel ou de général que portent leur père, leur mari, leur frère ; elles n'osent avouer encore qu'elles seraient charmées qu'ils fussent marquis ou comtes. Mais elles se vengent de cette contrainte en faisant un accueil enthousiaste à tous les étrangers porteurs ou affublés d'un titre de noblesse. Il est arrivé quelquefois que, malgré lui, un étranger s'est vu tout

à coup anobli par les femmes, pour peu que sa bonne tournure, son éducation et ses manières y prêtassent un peu et permissent cette illusion.

Quiconque se présente aux États-Unis, dans quelque société que ce soit, au nord ou au sud, avec un titre de noblesse ou même la simple particule, est accueilli à bras ouverts. Et s'il peut ajouter à son titre celui d'avoir été officier dans l'armée française, c'est le comble. Celui-là trouve à faire autant de dupes qu'il en veut faire. Les bourses particulières sont à sa discrétion ; les caisses des banquiers ont pour lui des complaisances inouïes ; les femmes ne montrent pas de trop grandes colères contre ses audaces, et les dots se jettent à sa tête.

D'honnêtes gens se sont rencontrés dans ces conditions aux États-Unis qui n'ont profité de ces faiblesses de la vanité américaine que pour en tirer un parti honorable, et nos fils de famille qui, en chasse de fortune, ne reculeraient pas à épouser des filles de concierges enrichis et même des filles de voleurs riches, pour relever leur blason, n'ont qu'à parcourir l'Amérique pour être assurés de trouver ce qu'ils ne rencontreraient

peut-être pas à Paris. Cela vaut bien un voyage de six mois.

Mais là où d'honnêtes gens ont réussi dans la mesure de l'honorabilité, certains intrigants, des aventuriers et des escrocs de bas étage ont également réussi dans tout ce qu'ils pouvaient souhaiter ; certains autres, après en avoir imposé assez longtemps et avoir mené joyeuse et grande vie avec une facilité qui dépasse toute croyance, ont échoué au dernier moment. Le masque est tombé à temps pour d'honorables familles qui se sont tenues pour heureuses de n'avoir que mal placé leur considération, et de n'avoir perdu que leur argent.

Il n'y a pas de pays où il se rencontre autant qu'aux États-Unis de princes russes, de faux comtes et de faux marquis et de soi-disant officiers français. Comme on n'est jamais obligé, en Amérique, de fournir de papiers d'état civil, rien n'est plus facile que d'y exhiber de faux blasons, de faux parchemins, de faux états de services ; c'est un pays de Cocagne pour les fripons et les faussaires.

L'expérience n'a servi de rien ; autant de fois on y a été pris, autant de fois on le sera encore.

Si les hommes, à quelques exceptions près, se montrent plus circonspects, la vanité des femmes est un encouragement perpétuel à ces friponneries.

Les Américains sont un peu jaloux de cette préférence des femmes pour les étrangers de plus ou moins de distinction ; ils leur reprochent assez amèrement, de temps en temps, de faire pencher la balance du côté des titres ou prétendus titres de noblesse, plutôt que du côté des dollars, s'en prenant tantôt à la frivolité de leur éducation, tantôt à leur coquetterie, qui éloigne d'elles, tout naturellement, les sérieux Yankees.

Outre cette vanité qui monte à la tête des femmes et les grise littéralement, il faut bien avouer que les Américains, en général, ne sont point des maris agréables, que la vie intime faite aux femmes n'a rien de bien séduisant, alors qu'elles peuvent, par l'imagination et par la lecture, faire des comparaisons qui ne sont point à l'avantage des austérités américaines.

Le respect pour les femmes, aux États-Unis, est immense ; mais ce respect a quelque chose de roide et de cérémonieux qui les glace un peu. On sent qu'elles souffrent de l'absence de ces atten-

tions galantes et de ces flatteries courtoises que les étrangers, même de compagnie douteuse, apportent dans leurs relations. Elles s'y laissent prendre et s'y jettent à corps perdu. Les femmes américaines sont femmes, au fait; et elles sont bien un peu excusables de rêver autre chose que la perspective où les condamnent les mariages américains.

CHAPITRE IV

MESSIEURS LES DOMESTIQUES, MESDAMES LES SERVANTES.

I

M. Michel Chevalier, dans ses *Lettres sur l'Amérique du Nord,* a dit ceci, qui est très-vrai, et que je transcris ne pouvant mieux et plus nettement exprimer ma pensée : « L'indépendance des ouvriers est quelquefois la ruine des chefs d'industrie ; l'indépendance des domestiques en-

traîne la dépendance des femmes, les relègue dans leur ménage à des occupations fort peu en harmonie avec l'éducation soignée que beaucoup d'entre elles ont reçue et les y tient clouées depuis le jour de leur mariage jusqu'à celui de leur mort. »

La vie intérieure de certaines femmes en Amérique est un vrai martyre, et l'on comprend que les jeunes filles qui ont sous les yeux le spectacle de telles épreuves, rêvent les issues par où l'on en sort. Le service intérieur n'est tolérable aux États-Unis que par les esclaves. J'ai beau vouloir rayer le mot, j'ai beau vouloir effacer les impressions qu'il fait naître, je constate une vérité de mœurs, sans me préoccuper ici des questions qui se rattachent à l'esclavage.

Bien des causes qui découlent de l'état social de l'Amérique du Nord, concourent à rendre impossible le service domestique par des hommes libres. La plus palpable de ces causes est le principe de l'égalité, que les ouvriers invoquent sans cesse contre leurs patrons, les serviteurs contre les *maîtres*. J'écris le mot qui n'a pas cours en Amérique, faute d'un autre. Cette revendication du principe de l'égalité fait que j'ai vu des chefs

d'établissement se battre en duel avec des ouvriers.

J'ai encore recours à l'autorité de M. Michel Chevalier. Je reproduis ce passage de son livre en constatant l'exactitude de son observation : « Aux États-Unis, les domestiques valent presque partout moins que les ouvriers. Le service personnel y est considéré comme dégradant. Dans beaucoup d'États, les domestiques n'acceptent pas la qualification de serviteur, et prennent celle d'aide. C'est le cas dans la Nouvelle-Angleterre, où le domestique est, alors, un employé qui travaille modérément, et qui, dans beaucoup de maisons, prend les repas avec la famille. Moyennant cette transaction, on peut trouver, dans la Nouvelle-Angleterre, des serviteurs natifs du pays qui sont zélés et intelligents; ils tiennent à être respectés par leurs maîtres, ils sont à cheval sur leurs droits ; mais, pourvu que l'on observe fidèlement les conventions arrêtées avec eux, ils accomplissent honorablement leurs devoirs. Dans la plupart des États sans esclaves, la classe des domestiques est principalement formée de gens de couleur libres, corrompus et paresseux, ou d'Irlandais, nouveaux débarqués, gens fort mala-

droits, naturellement portés à une familiarité fatigante, et qui, dans l'enivrement de leur situation nouvelle, si différente de la misère qu'ils ont laissée derrière eux, se montrent beaucoup plus exigeants que les domestiques nés dans le pays. »

Messieurs les domestiques et mesdames les servantes sont donc, aux États-Unis, ce que l'on peut imaginer de pire. Les Irlandais se décident rarement à entrer en service ; ceux qui ne trouvent pas à s'employer comme ouvriers, charretiers, cultivateurs, deviennent des bandits dans toute l'acception du mot. Partout où il y a des coups de couteau donnés, des coups de revolver tirés, des meurtres, des vols, des incendies commis, quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, le coupable sera un Irlandais. Les Irlandaises entrent volontiers en condition ; mais leurs exigences sont curieuses à force d'être absurdes. Elles imposent des réserves exorbitantes à qui les emploie, entre autres de ne jamais nettoyer et frotter les chaussures ; de ne point servir à table quand il y a des étrangers à dîner ; d'être libres de sortir quand bon leur semble ; de rentrer ou de ne pas rentrer sous le toit du maître ; de recevoir

dans leur chambre qui elles veulent, etc. Voilà le gros de ces exigences. A chacune d'elles ajoutez l'abus, et vous pouvez deviner à quel degré vont les choses. Il est certain que toute maîtresse de maison est la servante de domestiques qu'on paye en moyenne de 60 à 80 francs par mois. Pour un tel prix on pourrait, en conscience, avoir le droit d'être servi.

II

L'insolence des Irlandaises aux États-Unis s'accroît de toute la supériorité que l'on y attribue à la peau blanche sur la peau noire. Elles se considèrent *de plano* comme les égales de leurs maîtresses et agissent en conséquence. Et prenant à la lettre le principe d'égalité, qui est de droit politique en Amérique, elles rêvent les plus riches mariages, auxquels aucune condition sociale ne leur semble s'opposer. Quelques-unes d'entre elles sont arrivées à ce but, à la vérité; c'est une raison de plus pour toutes d'y aspirer et de ne considérer leur état de domesticité que comme un état transitoire qu'elles adoucissent autant que possible,

d'abord, et dont elles se préparent à avoir raison au plus vite.

Le seul service domestique tolérable en Amérique est celui des esclaves, dont le sort dans les villes, à peu d'exceptions près, est aussi doux que possible, matériellement parlant. Ils ont leur bonne dose de paresse et de caprices ; mais pour un esclave misérablement traité, ce qui suffit à condamner l'esclavage, on en peut citer deux cents qui mènent une existence aussi agréable que possible, dans la domesticité des villes particulièrement.

Je ne veux pas entreprendre ici de discuter à fond la question de l'esclavage ; moralement, elle est jugée. Je me borne à rapporter quelques traits dans les rapports des esclaves avec les maîtres.

Les enfants esclaves sont élevés avec un soin tout maternel qui tient de la faiblesse. C'est ainsi que dans l'annonce d'un jeune nègre à vendre, il était dit ceci : « Jeune nègre de 19 ans, d'une jolie figure, faisant un peu de cuisine, ayant eu des *principes* de tailleur (je copie textuellement), excellent domestique pour l'intérieur d'une maison et pour les commissions, sans défaut quelconque. Sa maîtresse ne le vend que, parce que

l'ayant acheté tout enfant, elle en avait fait une sorte de femme de chambre, et qu'il est aujourd'hui trop âgé pour servir une femme. »

Ces gâteries donnent lieu souvent à des anomalies incroyables ; par exemple, une jeune fille de couleur, esclave, avait été élevée, comme son propre enfant, par sa maîtresse. Celle-ci emmena la petite mulâtresse en France, et l'y mit au couvent. L'ayant ensuite ramenée en Amérique, elle ne tint aucun compte des titres que cette fille avait acquis à la liberté, et la loua au dehors comme domestique.

Il est advenu tout récemment, qu'une jeune quarteronne, élevée, comme la précédente, dans l'intérieur de ses maîtres, était si jolie, si blanche et si parfaitement distinguée, qu'on la prenait le plus souvent pour une des filles de la maison ; cette esclave inspira un violent amour au fils de ses maîtres. Celui-ci, habitué à respecter cette jeune fille, qu'il considérait comme digne d'un attachement sérieux, s'enfuit avec elle, et alla l'épouser, ce qui fut facile, grâce à l'extrême blancheur de la peau de la quarteronne, dans un État voisin où le jeune couple dut rester caché longtemps avant de pouvoir se réfugier en Europe.

CHAPITRE V

NOIRS ET BLANCS.

I

Deux faits m'ont étrangement frappé, il y a deux ans, aux États-Unis, ç'a été de voir au Texas un millier de nègres et de gens de couleur libres, rentrant volontairement en esclavage, vendant leur liberté moyennant dollars comptants. Ces monstrueux marchés, parfaitement réguliers, avaient été provoqués par une loi que venait de rendre la législature du Texas, autorisant les nègres à se reconstituer esclaves. Je laisse à la conscience de mes lecteurs de décider qui mérite d'être blâmé ou plaint le plus vivement : celui qui a tendu l'amorce ou celui qui y a mordu.

L'autre fait, qui m'a impressionné également, a été de voir des esclaves, à la Nouvelle-Orléans, quêtant entre eux pour secourir des émigrants irlandais.

Le rapprochement de ces deux faits peut donner lieu à des réflexions bien profondément

amères; cette famille de la race humaine pour l'affranchissement de laquelle des hommes font le généreux sacrifice de leur vie, est-elle bien digne de cette liberté qu'on lui veut donner, puisqu'elle vend cette liberté et qu'elle rentre volontairement dans l'esclavage pour l'appât de quelques centaines de dollars?

L'esclavage dans ces pays-là est-il donc plus productif que la liberté?

Quel exemple et quelle leçon, à la fois, pour ceux qui venaient demander au sol libre des États-Unis la fortune dans l'avenir, le bien-être dans le présent, de recevoir, dans la détresse, leur premier morceau de pain de la main d'esclaves! Quelle idée ces gens-là ont-ils dû avoir de l'esclavage? Quelle confusion a dû naître dans leur esprit sur cette institution condamnée de tout le monde?

Eh quoi! l'esclave a des épargnes, et l'ouvrier blanc et libre n'en a pas!

Eh quoi! les statistiques ne dressent pas de lugubres registres de misère pour les noirs, tandis que, dans toutes les grandes villes de l'Union, le paupérisme est une plaie saignante qui grandit d'année en année et se gangrène déjà!

Pendant de longues années, la misère a été inconnue aux États-Unis ; elle s'est développée tout à coup pour prendre rapidement des proportions colossales dans le centre le plus peuplé, New-York, où elle est même devenue inquiétante. En 1857, le nombre des pauvres à New-York avait été de 173,249, auxquels il a été distribué par la charité *officielle* 1,354,383 dollars (6,771,915 fr.).

La nationalité de ces pauvres secourus se classait comme suit : États-Unis, 64,270 ; Irlande, 75,474 ; Allemagne, 11,913 ; Angleterre, 4,995 ; France, 845.

Le rapport officiel présenté par le secrétaire d'Etat de New-York pour l'année 1858 renferme des détails assez curieux que je crois devoir citer. Pour cette année 1858, le nombre des pauvres de l'État de New-York a été de 261,155, soit 7 et même 8 pour 100 d'une population de 3,500,000 âmes. En d'autres termes, un individu sur treize dans l'État vit de la charité publique ; la somme absorbée en secours a été de 1,401,391 dollars (7,406,955 fr.), représentant une contribution de 2 fr. environ par citoyen.

II

Ces chiffres ont une portée désolante, quand il s'agit d'un pays où la pauvreté européenne s'était accoutumée à aller chercher, au contraire, un sort meilleur ! Certes, s'il était un pays où le paupérisme semblait ne devoir pas, avant bien des siècles encore, devoir s'élever à la hauteur d'une question inquiétante, c'était bien, à coup sûr, l'Amérique du Nord ; et le fait peut paraître d'autant plus étonnant que, à deux pas de chacun des centres où la misère étale son mal rongeur, se trouvent des terres immenses qui attendent des bras laborieux.

Ce n'est pas ici le lieu de fouiller les profondeurs de cette question, ni d'en tirer les conclusions économiques et morales qu'elle suggère ; je me borne à constater un état de choses qui semble une contradiction inexplicable avec les conditions matérielles et sociales d'existence aux États-Unis.

Et qui l'aurait pu croire ! Tandis qu'en Angleterre et dans le pays de Galles, pendant cette même année 1858, la proportion des pauvres,

relativement à l'ensemble de la population, n'était que de 4 6/10es pour 100; tandis qu'en Écosse, elle était de 3 9/10es; en Irlande de 1 9/10es; à New-York cette population est de 5 pour 100 au-dessus de celle de l'Irlande, qui envoyait ses pauvres demander le bien-être au nouvean-monde! Quelle dérision amère!

A la Nouvelle-Orléans, le froid en hiver et la fièvre jaune en été mettent à la charge de la charité publique un si grand nombre de pauvres blancs et libres, que c'est un des arguments les plus saisissants dont les défenseurs de l'esclavage fassent usage dans le Sud pour justifier l'institution et impressionner l'esprit des esclaves. J'ai cité plus haut deux faits étranges qui sont, incontestablement, la conséquence de ce spectacle déplorable.

A peu près sur tous les points de l'Union où vous portez vos investigations, vous rencontrez le paupérisme se développant ou se montrant sous une forme inquiétante déjà pour l'avenir.

Tout récemment un journal de Keokuk, dans l'Iowa, traçait le triste et original tableau suivant de cet État : « Un tiers des individus sont des créanciers qui tirent la langue; le second tiers est

formé d'avocats qui n'ont prise sur rien ; le troisième tiers, de débiteurs réduits à la misère; tous vivent dans l'insouciance du lendemain et dans une oisiveté dont profitent seuls les yeux de la police et les constables. »

Il n'y a pas longtemps qu'un journal de New-York publiait un article dont j'extrais le passage suivant : « Des centaines de jeunes gens sont sans travail; 4,000 commis ont quitté la ville faute d'emploi. Des hommes bien élevés, capables, préfèrent se résigner à des ouvrages manuels plutôt que de ne pas travailler du tout. On peut voir dans nos rues un teneur de livres très-habile réduit à être conducteur de *dray* (charretier) pour gagner sa vie ! »

III

En Amérique, il faut le dire, ces adoptions forcées d'état, ces brusques changements de condition sociale sont sans importance et ne coûtent pas à l'amour-propre individuel ce qu'ils coûteraient en Europe. Sous ce rapport, les Américains ont un courage, une abnégation et une philosophie qu'on ne retrouverait chez nuls au-

tres gens. Il est bien peu d'Américains qui puissent dire avoir eu une fortune égale, bonne ou mauvaise, et qui puissent affirmer être arrivés au terme de leur carrière.

Un très-honorable négociant de New-York racontait un jour en ma présence sa vie accidentée.

« J'ai vécu vingt ans, disait-il, dans l'Illinois, sept dans le Missouri, j'ai voyagé fréquemment dans les États et les territoires de l'Ouest, et voilà quinze ans que j'habite dans le New-York. J'ai été tour à tour, et quelquefois simultanément, marchand de chevaux, commis, avocat, juge de paix, greffier, notaire, juge, recorder ; j'ai fait la guerre contre les Indiens, et je m'y suis donné à peu près tous les grades, depuis celui de simple volontaire jusqu'à celui de colonel. J'ai acheté et revendu des territoires presque entiers, et je me suis trouvé quelquefois ne possédant pas cinq pouces de terre ; marié et ayant neuf enfants, j'ai perdu le même jour ma femme et ma dernière fille ; je me suis remarié, et de onze enfants que j'ai eus de ma seconde femme, il m'en reste cinq. Je me suis mêlé de politique, j'y ai eu des succès, et j'y ai reçu des coups de revolver. Enfin, j'es-

père être arrivé au terme de ma carrière ; mais il ne faut jurer de rien ! »

Prenez, au surplus, le premier venu parmi les Américains, et faites-lui vous raconter son histoire, elle sera identique à celle du négociant de New-York.

Ces changements subits dans l'existence des Américains, le stoïcisme avec lequel ils supportent les coups de la fortune, sont le résultat des mœurs qui gouvernent ce peuple. L'Américain est élevé à se tirer d'affaire tout seul et à ne s'occuper que de soi ; s'il est malheureux, c'est à lui de se tirer d'embarras, car il sait ne pas devoir trouver d'aide ; il n'en cherchera même pas. Par contre, si le sort lui sourit, il gardera naturellement pour lui seul les sourires de dame Fortune.

IV

Cet isolement de chacun au milieu de la foule, ce système du soi, qui est la base des institutions politiques comme de la vie privée aux États-Unis, ont contribué à faire des Américains des hommes d'une force et d'une énergie morale dont aucune

autre race ne peut fournir l'équivalent. A de telles institutions et à de telles habitudes, ce peuple a acquis tous les défauts et toutes les grandes qualités qui le caractérisent : une indomptable volonté d'arriver à tel but que ce soit, l'insouciance de l'appui d'autrui, l'indifférence au danger, le mépris le plus complet de la vie, la confiance en soi, et malheureusement l'égoïsme.

Le paupérisme n'est qu'une des conséquences très-naturelles de ce système. Un peuple accoutumé à se gouverner sans gouvernement, des individus élevés à se passer de tout concours étranger, conçoivent difficilement l'idée qu'il se peut rencontrer d'autres êtres assez faibles ou assez impuissants pour avoir besoin d'aide et d'assistance. Au lieu d'un sentiment de pitié, c'est un sentiment de dédain qui s'éveille d'abord dans l'âme de l'Américain au spectacle de son semblable l'implorant. C'est moins l'égoïsme que la conscience de sa force individuelle et le souvenir du parti qu'il en a su tirer, ainsi que de sa volonté, qui font naître ces sentiments chez lui.

Le mouvement naturel de l'Américain est d'aider, généreusement et sans compter, quiconque a besoin de secours et de crédit pour travailler ; il

comprend la pauvreté active, mais il n'admet pas la pauvreté impuissante. A force de se montrer indifférent à celle-ci, par calcul peut-être, autant que par instinct, il n'a pas pris garde que cette pauvreté impuissante croissait de jour en jour, de mois en mois, d'année en année, et la société américaine s'est trouvée tout à coup en présence de cette plaie formidable, le paupérisme, sans s'être préparée à la combattre.

V

Deux faits ont singulièrement contribué à ce développement de la misère aux États-Unis.

Pendant que l'Amérique se félicitait d'ouvrir ses portes à l'émigration, qui multipliait les bras et la somme des forces sur son sol, l'Europe se réjouissait de se dépeupler de la portion cancéreuse ou impropre de sa population. L'hospitalité de l'une entretenait les illusions de l'autre. Si l'Europe n'avait envoyé que des travailleurs à l'Amérique, tout eût été toujours pour le mieux, parce que l'Amérique avait assez de terres incultes et fécondes, et offrait assez de ressources de toutes sortes pour occuper et enrichir tous les bras la-

borieux de l'Europe. Mais devait venir et est venu le moment où l'Europe s'est assainie au détriment de l'Amérique, où le paupérisme européen s'est dégorgé sur les États-Unis. Du moment que l'émigration s'est recrutée, en fortes proportions, dans ces conditions, les forêts de l'Union ont reçu moins d'émigrants que les grandes villes où la corruption et le crime appellent toujours la fainéantise. Il s'est formé peu à peu, par couches graduelles, une population de pauvres et de criminels, qui a préféré au travail la honte de l'aumône, le vol et le brigandage.

Les crises auxquelles le prolétariat, en Europe, est si fréquemment exposé, se sont produites en Amérique et ont engendré cette plaie du paupérisme, aussi difficile aujourd'hui à extirper là-bas qu'elle l'est ici. La charité privée, inépuisable aux États-Unis, s'est trouvée tout à coup débordée; elle est impuissante en ce moment contre la force et l'étendue du mal.

Dans les États à esclaves, ce mal a un caractère de gravité bien plus sérieux encore.

L'esclave sera toujours préféré et toujours préférable, comme ouvrier, à l'homme libre. J'ai raconté, plus haut, les exigences et les prétentions

de celui-ci, son arrogance résultant de l'esprit d'indépendance qui le domine. La concurrence entre l'esclave et l'ouvrier libre n'est donc pas possible pour ce dernier. Dans les États à esclaves, plus particulièrement encore. le paupérisme a des racines infiniment plus profondes, et qui sont menaçantes pour l'avenir. L'émigration intelligente comprend l'impuissance où elle se réduit en entrant dans ces États ; aussi les fuit-elle : l'émigration paresseuse, inquiète, celle qui n'a pas l'instinct de sa conservation, n'y regarde pas de si près ; elle s'accumule dans les États à esclaves et y forme une armée toujours prête pour le crime, pour le banditisme. Ses soldats se montrent en armes dans les élections, dans les entreprises de flibusterie, dans toutes les occasions où il y a du sang à verser, des désordres et de mauvaises actions à commettre.

La charité privée s'épuise à combattre le mal qui résulte de la présence de ces pauvres dans le pa s ; mais l'assistance publique et officielle décline son intervention autant que possible ; les efforts de chacun se concentrent dans la surveillance de l'esclavage. C'est un égoïsme d'un autre genre. L'esclave fait partie de la famille publique

dans les États du Sud. Mauvaise ou non, criminelle ou non, l'institution de l'esclavage oblige à des devoirs qui ont le pas sur la préoccupation que soulève la présence des pauvres libres.

CHAPITRE VI

MOEURS INTIMES DE LA PRESSE.

I

La presse est aussi libre que possible aux États-Unis; elle est libre non-seulement jusqu'à la licence, ce qui est la moindre des choses, mais jusqu'au sans-gêne envers le public comme envers ceux qui relèvent de son contrôle. Ce contrôle n'a pas de bornes: il ne se préoccupe pas non plus de respecter quiconque ou quoi que ce soit. Tout le monde a peur de la presse aux États-Unis, et cependant elle est un besoin pour chacun. Les journaux font partie de la vie quotidienne; ils sont aussi utiles dans la maison du plus humble citoyen que le tapis en hiver et la natte en été pour cou-

vrir le parquet. Les journaux constituent donc une industrie des plus importantes aux États-Unis, et une récente statistique en élevait le nombre, dans toute l'étendue de l'Union, à 2,500 environ, chiffre plutôt au-dessous de la vérité qu'exagéré; et pour donner une idée de la valeur industrielle d'un journal, je dirai que le dixième de la propriété d'un journal de New-York, la *Tribune,* je crois, a été vendu, il y a quelques mois, 55,000 dollars, c'est-à-dire 165,000 francs et un peu plus. Les bénéfices de ce journal, pour les trois mois qui ont précédé la vente, s'étaient élevés à 56,000 dollars, ce qui permet de supposer un bénéfice annuel de 224,000 dollars ou 1,120,000 francs.

Je ne sache pas qu'il y ait beaucoup de pays où un journal puisse, comme le *New-York Ledger*, offrir à un écrivain (M. Édouard Everett) 50,000 francs pour une série d'articles hebdomadaires pendant un an, soit 1,000 francs par article de trois à quatre colonnes; mais je ne crois pas non plus qu'il se rencontre nulle part beaucoup d'écrivains assez désintéressés pour faire, comme l'honorable M. Everett, abandon d'un si haut salaire au profit de la souscription

ouverte aux États-Unis pour le rachat de Mount-Vernon, l'ancienne propriété de Washington. Belle et grande leçon dont chacun tirera une morale que je n'ai pas même besoin d'indiquer !

Malgré ce que je viens de dire et qui implique une immense circulation des journaux, la presse, en Amérique, n'exerce aucune influence positive sur l'opinion publique ; elle n'en est pas non plus le reflet. Presque toujours tel journal réputé représenter un parti ne représente que son éditeur, ses haines, ses passions, ses enthousiasmes, ses intérêts personnels.

Il faut bien savoir un peu cela pour ne plus rendre le peuple des États-Unis responsable des neuf dixièmes des utopies, des rêves creux, des doctrines dangereuses, des folles fantaisies que, sur la foi de certains journaux américains fort répandus en Europe, on est disposé volontiers à accepter comme le fait de l'opinion publique ; il est bon de renvoyer la responsabilité à qui de droit.

Je serais injuste si, malgré cette observation, je ne m'empressais de constater qu'il existe aux États-Unis des journaux remarquablement bien faits, et des écrivains d'un talent très-élevé, d'une

conscience à l'abri de tout reproche et de tout soupçon.

Mais, bien ou mal fait, sérieux ou fantaisiste, rédigé par des écrivains de valeur ou par des plumassiers de hasard, un journal n'a ni plus ni moins de vogue, ni plus ni moins d'influence et d'autorité. Son succès est dans le besoin qu'il satisfait sur le moment, et dépend de l'importance de la ville où il est publié; car il est rare qu'un journal rayonne au delà du centre où il vit. C'est justement là ce qui constitue le caractère particulier de la presse aux États-Unis. Ainsi s'explique également comment son influence est très-limitée, et comment l'opinion publique ne peut pas, sauf des cas très-exceptionnels dans la vie politique, être guidée par la presse. Chaque journal a son public, mais il n'y a pas de public pour la presse. Ainsi les journaux de New-York, par exemple, perdraient leur temps et leur papier à vouloir influencer, à Cincinnati, des lecteurs qu'ils n'y ont pas, et réciproquement. L'action des journaux à New-York est limitée au rayon de New-York; ceux de Cincinnati ne prétendent à vivre et à prospérer qu'à Cincinnati, et ainsi de suite de chacune des villes de l'Union.

Les textes à discussions élevées et portant sur des questions d'intérêt général manquent donc à peu près totalement aux journaux américains, parce que celles-ci sont rares dans la vie politique des États-Unis. Les discussions sont presque toujours bornées à l'étude des intérêts locaux et même des intérêts individuels. Une fois l'an tout au plus, un journal trouve l'occasion de sortir des limites étroites de sa publicité habituelle, ce dont il pourrait se priver, à la rigueur. C'est une satisfaction qu'il veut bien se donner, et dont ses lecteurs, au fond, ne lui savent aucun gré.

En revanche et comme nécessité résultant de leur position, les journaux américains, faute d'aliments puisés dans le mouvement des idées et dans le renouvellement des faits, s'attachent avec acharnement aux questions de personnes. Je ne parle pas ici de ceux qui, dépassant toutes les limites de la pudeur, spéculent sur le scandale et s'en font une arme ; j'entends parler seulement des journaux qui, usant de la liberté absolue garantie à la presse par la Constitution des États-Unis (amendement 1er), usent largement de cette liberté envers les fonctionnaires publics de tout rang et de tout emploi.

Voici quelques exemples de la manière dont la presse américaine entend et pratique cette liberté, comme de la façon dont les fonctionnaires les plus élevés sont exposés aux effets de cette liberté.

II

Dans une ville de l'Union, dont on me permettra de taire le nom, à propos d'un arrêt, plus ou moins bien motivé, rendu par un magistrat dans une affaire de simple police correctionnelle, un journal, qui eût jugé probablement autrement ou plus sévèrement que le juge, s'exprima ainsi :

« Le recorder, dans sa sagesse, a décidé que le prévenu avait eu seulement l'intention de contraindre le plaignant à acquitter une dette et il l'a condamné à 20 dollars d'amende.

» Est-ce que d'aventure M. X... (le recorder) aurait des accès d'aliénation mentale? Nous aimons à le croire : car, pour la bonne réputation du magistrat, nous ne voulons pas penser qu'il jouissait de son bon sens quand il a rendu cette décision aussi inique qu'absurde. Comment espérer se défaire des coquins si la justice leur est si douce?

» Nous le redisons à l'illustre M. X... : il a des tendresses compromettantes, et dont les électeurs lui demanderont un compte sévère. »

Que dites-vous de cette façon un peu leste de relever la magistrature du péché de paresse? Il paraît, en tout cas, que ce n'était pas la première fois que le journal en question admonestait l'*illustre* M. X... Les derniers mots du dernier paragraphe de cette citation expliquent, s'ils n'excusent pas, cette liberté grande envers un magistrat. Celui-ci est soumis à l'élection, conséquemment à la réélection. Le cas est grave, et, soit dit à l'avance, ce mode de se donner des juges et de confier au premier intrigant venu (il ne s'agit pas de M. X...) la garde et la sauvegarde des plus graves intérêts n'est pas une des moindres excentricités du peuple américain.

Je poursuis les exemples.

Un magistrat avait eu le tort, paraît-il, de commettre quelque peccadille, politique ou autre. Sa conduite, sévèrement jugée, fournit à un journal le sujet de la boutade suivante :

« Le juge***, qu'un vote dû aux violences et aux meurtres a porté au siége qu'il occupe aujourd'hui, n'a jamais figuré que sur la quatrième ou

cinquième ligne au barreau de... Comme avocat, et comme avocat de district, son nom n'a jamais occupé l'attention publique; comme membre du Congrès, le peuple lui a fait savoir ce qu'il pensait de ses aptitudes en le dispensant de se représenter à ses suffrages, etc., etc. »

J'imagine que le lecteur a bien compris que j'ai substitué des initiales et des *étoiles* aux noms propres que les journaux où j'ai puisé ces citations avaient écrits tout au long. Il n'y avait donc ni précaution prise ni illusion possible. Contre de telles personnalités n'y a-t-il pas des mesures de rigueur à prendre? Il y en a de deux sortes : les deux magistrats dont il vient d'être question étaient parfaitement libres d'en appeler au jury en réclamant le bénéfice de la loi sur la diffamation par la presse, ou de se servir de leurs revolvers. Cette dernière juridiction est celle à laquelle on en appelle généralement le plus volontiers en matière de presse, attendu que le jury peut n'être pas d'accord avec le plaignant sur l'objet de sa plainte. Pour éviter d'être deux fois battu, on a recours à la justice infaillible du revolver.

Enfin voici, entre mille autres, un troisième exemple de l'extrême sans-façon de la presse dans

ses jugements sur les hommes publics. Il s'agit, cette fois, du président actuel des États-Unis, M. Buchanan. Ses hautes fonctions, pas plus que dans les deux cas que je viens de relater, n'ont arrêté l'entraînement de la plume du journaliste. Il y a un an, M. Buchanan avait été sérieusement malade, et l'on avait dit ou l'on avait bien voulu supposer qu'il donnerait sa démission. Un journal, que l'incertitude du dénoûment chagrinait, écrivit ceci :

« On paraît douter, à Washington, si M. Buchanan mourra ou résignera ses fonctions. Nous penchons à croire qu'il ne fera ni l'un ni l'autre, ce qui est décidément pire que s'il faisait l'un ou l'autre. »

Enfin, à l'époque de la fièvre du câble transatlantique dont M. Field avait été le grand promoteur, une sorte de discussion, bien oiseuse à coup sûr, s'engagea entre plusieurs journaux sur la nature de la récompense que l'on pourrait accorder à cet homme persévérant, et d'ailleurs d'un rare mérite. Un journal s'avisa de proposer la candidature de M. Field à la présidence des États-Unis.

« Non ! » répondit à ce propos un autre jour-

nal, « ne le déconsidérez pas ; c'est un homme de science, il faut savoir le respecter ! »

Si l'action de la presse aux États-Unis était aussi puissante qu'on le croit sur l'opinion publique, rien ne résisterait à l'extrême liberté dont elle jouit. On vient de voir jusqu'où vont ses droits de critique et de contrôle, et de quelle façon elle en use. Mais cette action, je l'ai dit, est limitée au centre où se publie chaque journal. En ce qui concerne l'attaque d'assez mauvais goût dirigée contre M. Buchanan, celui-ci en aura très-probablement ri en revenant à la santé et en ne résiliant pas son poste de président.

Si les fonctionnaires des villes ne sont en butte qu'aux attaques des journaux de la ville où ils exercent leur mandat, ceux de l'État sont la proie de toutes les feuilles de l'État, tandis que les fonctionnaires fédéraux sont justiciables de la presse américaine tout entière. Les droits de la presse aux États-Unis s'étendent donc en raison que s'élargit le cercle des attributions des fonctionnaires, pâture ordinaire de ses critiques.

Nul fonctionnaire, par conséquent, n'essuie et ne supporte autant d'attaques que le président. Une seule chose le console ; c'est que, tant que

sa réélection n'est pas encore sur le tapis, il sait que le public n'y prend pas garde, et il en est quitte pour montrer, s'il en est pourvu en dose suffisante, cette philosophie dont parle Jefferson, le plus maltraité par la presse de tous les présidents de l'Union.

« Vous avez reçu, » écrivait-il, le 21 mai 1805, au juge Sullivan, « l'onction fédérale de la diffamation et du mensonge. Mais qui en a été exempt? Qui parviendra désormais à une fonction élevée sans avoir subi cette épreuve?... Le patriote, comme le chrétien, doit se dire qu'il est de son devoir de supporter les persécutions et les injures; et, plus l'épreuve sera sévère, plus il y aura de courage et de mérite à la supporter. Il faut pour cela, sans doute, un grand empire sur soi-même : mais c'est une vertu qui se fortifie à mesure que les occasions de l'exercer deviennent plus fréquentes. »

Cette philosophie qu'il recommandait aux autres, Jefferson ne l'avait point. Nul homme, je viens de le rappeler, n'a été autant que lui attaqué par la presse pendant toute sa vie. Il y a été très-sensible; ne pouvant manifester son mécontentement publiquement, ni tirer vengeance de ces

attaques, il a épanché sa douleur, à cet endroit, dans plusieurs de ses lettres.

Le général Jackson, qui a été également vigoureusement harcelé par la presse, se montrait beaucoup moins soucieux de ces attaques que son illustre prédécesseur.

Un jour qu'il fumait fort tranquillement sa pipe, dans son cabinet, un des membres du ministère entra en se plaignant vivement des poursuites dont il était l'objet de la part de certaines feuilles.

— Vous voyez ce monceau de journaux qui couvrent cette table, — répondit Jackson sans se déranger, — eh bien, vous pouvez ouvrir le premier qui vous tombera sous la main, je gage qu'il contient plus d'injures contre moi, à lui seul, que vous n'avez encore essuyé d'attaques. Cela ne m'empêche pas de fumer ma pipe et d'être président des États-Unis pour le temps qu'il me reste à faire.

Cependant Jackson n'avait pas toujours été aussi résigné ni aussi réservé à l'égard de la presse. Pendant la guerre de 1812, et lors de la défense de la Nouvelle-Orléans, Jackson, en vertu de la loi martiale qu'il avait proclamée sur le territoire de la Louisiane, fit arrêter et jeter en prison un

journaliste, auteur d'un article qui avait déplu au général. Le journaliste obtint son élargissement sous caution. Jackson fit arrêter alors le juge qui avait prononcé l'élargissement du journaliste et les expulsa tous deux de la ville. Au retour de la paix, le juge, ayant repris son siége, cita à la barre le général Jackson pour avoir désobéi à un ordre de la justice et avoir fait porter la main sur un magistrat dans l'exercice de ses fonctions. Le général, tout couvert encore de ses lauriers, fut condamné à une amende de mille dollars, qu'il paya bel et bien. En 1844, le Congrès vota au général le remboursement de cette somme avec les intérêts accumulés.

C'est probablement de cette époque que datait la philosophie de Jackson à l'endroit de la presse.

III

Si les questions de politique générale et les discussions de haute volée sont à peu près bannies des journaux américains, on me demandera quels éléments peuvent concourir à leur succès et les rendre aussi absolument indispensables que je l'ai dit aux besoins de la population.

En dehors du système des attaques personnelles qui joue un grand rôle, ainsi qu'on l'a pu voir, dans le mouvement habituel de la presse, et qui est un excitant assez naturel, il faut reconnaître que dans aucun pays du monde, pas même en Angleterre, les journaux ne contiennent autant de renseignements et d'indications utiles que les journaux américains. Toute la puissance de la presse est là. Pour arriver à ce résultat, elle fait des dépenses gigantesques. Le budget de la presse américaine, associée pour se procurer les nouvelles de tous les coins du monde, atteint des proportions fabuleuses. La télégraphie électrique de l'univers entier est entre ses mains ; elle a des agents, sans compter les correspondants particuliers, à tous les coins du globe ; elle entretient à ses frais un steamer destiné à battre la mer d'un bout à l'autre de l'année, aux dangereux parages du cap Race, pour y attendre au passage tous les steamers arrivant d'Europe, recevoir les nouvelles et les journaux dont ensuite le télégraphe de Terre-Neuve transmet une analyse très-complète au bureau central de New-York, d'où les dépêches, d'une étendue de trois ou quatre colonnes, sont expédiées à la presse de l'Union entière.

De tels sacrifices, à peine compensés par l'immense circulation des journaux, le sont par l'abondance des annonces : celles-ci atteignent, aux États-Unis, des proportions et sont la source de produits dont nous n'avons pas l'idée en France.

C'est un des côtés les plus curieux peut-être des mœurs de la presse que l'épisode des annonces. J'en donnerai plus loin quelques échantillons qui montreront jusqu'où peuvent aller les fantaisies de l'imagination, l'esprit de *réclame*, et la confiance dans la crédulité du public. Ce déploiement considérable des annonces est la cause continuelle de l'agrandissement des journaux : quelques-uns sont arrivés déjà à des dimensions gigantesques ; mais, plus ils s'allongent ou s'élargissent, moins on y trouve de rédaction proprement dite ; c'est aux annonces seules que l'on fait l'hospitalité plus large. La presse n'étant pas soumise au timbre, et aucune espèce de loi fiscale ne la gênant dans ses développements matériels, les journaux se donnent du papier autant qu'ils en peuvent imprimer.

Si ce n'est pour un Américain, qui y trouve incontestablement son compte, on peut dire qu'en

général les journaux des États-Unis ne sont pas très-intéressants ni même très-faciles à lire, à peu d'exceptions près, pour quiconque n'en possède pas la clef. Il y manque presque toujours cet ordre et cette disposition dans les matières auxquels nous sommes accoutumés en France. C'est un fouillis à n'y rien comprendre, jusqu'à ce que l'on ait appris le secret de ce galimatias. Les annonces seules, partie privilégiée, ont l'avantage d'être classées méthodiquement. On peut donc dire qu'aux États-Unis les journaux ne sont institués que pour les annonces; et cela se conçoit, dans un pays où la publicité est pratiquée sur une immense échelle et où le charlatanisme a mille fois plus de chances de succès que le génie lui-même.

Je viens de parler de la difficulté qu'on éprouve, à première tentative, à se débrouiller dans la confusion que présente un journal américain. Ce n'est rien encore quand ce journal est écrit en une seule langue. Mais il arrive, dans quelques États, que les journaux sont imprimés en deux ou trois langues, que les articles anglais s'enchevêtrent dans les articles français ; ceux-ci, dans les articles allemands; ces derniers, dans les articles

espagnols, et jusque dans des tartines en langue indienne !

IV

Cette multiplicité des dialectes, dans la composition d'un journal, est indispensable en certaines villes des États-Unis, où la population est un mélange de toutes les races, encore à leur première génération. Il faut satisfaire tout le monde, et en même temps ouvrir aux annonces autant de portes que possible. Aussi, les journaux, placés dans de telles conditions, lors même qu'ils ne sont pas en mesure de réaliser de telles exigences, ne manquent-ils pas de laisser croire qu'ils peuvent y satisfaire. Je sais un journal qui, publié dans un de ces centres de populations bigarrées, porte en tête cette sorte d'enseigne en lettres majestueuses :

« Ce journal, rédigé en français, pourra contenir des articles en allemand et même en anglais. »

« Pourra contenir » ne dit pas qu'il contienne ; mais cela suffit pour attirer des annonces en anglais, en allemand, et des abonnés qui attendent

qu'on leur donne des articles en la langue qu'ils comprennent.

Il y a encore un assez grand nombre de journaux rédigés en français aux États-Unis, notamment dans la Louisiane, où, sur soixante et onze journaux (pour une population de 800,000 âmes environ), vingt-huit sont publiés en français ou ont une partie en français. Quelques-uns d'entre eux sont écrits en très-bon et très-excellent style ; la plupart se ressentent un peu trop du long séjour de leurs rédacteurs dans un pays où la langue française, se perdant de jour en jour, ne sera bientôt plus qu'un souvenir d'autrefois. La persistance que mettent ces journaux, essentiellement américains par l'esprit et par la forme, à s'escrimer en français, m'a paru une fantaisie charmante et comme un défi spirituel.

Les journaux, en Louisiane, comme dans le reste des États-Unis, servent un peu à tout, prêtent à toutes les fantaisies, à tous les épanchements intimes qui montrent de leur part un sans-gêne quelquefois agréable vis-à-vis du public, et celui-ci paraît s'en accommoder à merveille.

Ainsi, veut-il remercier un ami d'avoir songé à lui, le rédacteur, plus sûr de la fidélité de son

journal que de l'exactitude de la poste, met en tête de sa feuille une note dans le genre de celle-ci, que je reproduis littéralement :

« Merci à notre ami L...., du.... (un autre journal), pour la copieuse et succulente brochette qu'il nous a envoyée. Il ne manquait que lui au déjeuner où nous en avons fait raison, pour que ses perdrix, ses cailles de laurier, ses grassets, fussent encore meilleurs. Que saint Hubert l'entoure toujours de sa protection spéciale pour lui payer l'attention dont nous avons été l'objet. »

Et le public de dire : « Bon appétit ! »

V

Il arrive quelquefois à certains journanx d'oublier de paraître à jour fixe. Ils s'en consolent et consolent leurs abonnés avec la première raison venue. Par exemple :

« Le *North-Carolina Times* n'a pas été publié les deux semaines passées pour deux causes : la première est que, l'avant-dernière semaine, nous étions absents pour affaires ; la seconde est que, la semaine dernière, nous étions souffrant d'un rhume. »

Un autre jour, c'est l'excuse suivante :

« Nos abonnés nous excuseront du long retard que le *Rizier* vient d'éprouver dans sa publication ; nous l'aurions fait *sortir* (c'est un journal en français, et je copie) une semaine plus tôt, sans le manque de papier qui est venu nous forcer à nous croiser les bras bien malgré nous ; maintenant nous espérons ne plus jamais être pris au dépourvu, et en faveur d'une si bonne volonté, nous croyons que nos lecteurs ne nous garderont pas rancune. »

Enfin, arrive-t-il qu'un journal, toujours faute de papier probablement, laisse envahir toute sa feuille par un débordement d'annonces : il ne s'en préoccupe pas autrement, et écrit bravement ceci en tête de ses colonnes :

« Tous les articles remis au prochain numéro. »

Il est rare que le lecteur s'en formalise.

Toutes ces fantaisies et ce sans-gêne extraordinaire prouvent, ce que je disais plus haut, que les journalistes savent le peu d'influence qu'ils exercent sur les masses et le public. Plus de dignité de leur part, avec tout autant de talent et moins de parti pris de gagner de l'argent quand

même, imposeraient davantage et tourneraient au profit de la presse.

Voici un épisode de presse où l'excentricité du trait est relevée par un élan de dignité ; cela vaut doublement la peine d'être rapporté.

L'éditeur d'un journal du Missouri reçut un jour la lettre suivante :

« Monsieur, ayez la complaisance de m'envoyer votre journal ; j'ai des domestiques qui me demandent quelque chose à lire. »

La lettre n'était que naïve et ne cachait aucune malice. Le journaliste la publia et la fit suivre des observations suivantes :

« Voilà des domestiques qui font preuve de bon sens. Nous leur enverrons notre journal, et nous espérons qu'il leur donnera le sentiment de la dignité humaine, l'horreur de la servitude et le désir de s'élever à la condition d'hommes libres. »

C'était bien répondre de la part d'un des journaux les mieux faits des États-Unis et où il y a le plus de talent réel ; il se nomme la *Revue de l'Ouest*, est rédigé en bonne langue française et se publie à Saint-Louis.

Cette absence assez générale de dignité, non

pas de dignité personnelle, mais de dignité de journal, que l'on remarque dans la presse et qui affaiblit incontestablement son autorité, tient à une absence égale de dignité dans la vie politique, que la presse a la prétention de refléter. Sans empiéter, dès à présent, sur ce chapitre de la *vie politique*, où j'aurai tant d'excentricités à signaler, je dirai que les meetings, aux époques d'élections surtout, sont très-fréquents aux États-Unis, et qu'il s'y fait des espèces de cours de politique à l'usage des électeurs. L'intérêt des orateurs est naturellement d'avoir le plus grand nombre possible d'auditeurs à ces réunions; il n'est donc pas de moyens qu'ils n'emploient pour attirer du monde à ces meetings.

VI

Les époques d'élections sont généralement le moment où les journaux font tous les efforts imaginables pour exciter l'attention et la curiosité. C'est, par conséquent, le moment où la moisson des annonces est la plus abondante. Ces deux choses marchent de pair et se commandent : l'in-

térêt politique et les annonces. Celles-ci sont le stimulant principal; le triomphe d'un parti ou d'une opinion n'est que secondaire. La première condition à remplir, pour un journal, est donc, à une de ces périodes toujours agitées des élections, de forcer l'attention du public. Tous les moyens sont bons pour arriver à ce but. En voici un des exemples les plus originaux que je puisse signaler, et qu'imagina un journal du Mississipi, la *Bannière américaine*, qui était la propriété d'une femme. Le journal en question publia, un matin, l'avis suivant :

« Nous avons le plaisir d'annoncer aux lecteurs de la *Bannière américaine* que M. John J. Smith, habile écrivain et Américain zélé, attaché depuis quatorze ans à la presse du Mississipi, vient d'être engagé pour soutenir dans notre journal la discussion politique pendant les élections. Quoique M. Smith soit un gentleman d'un caractère charmant et plein de courtoisie, il a déjà eu cinq duels et a tué chaque fois son homme. Il met au service de notre rédaction, indépendamment d'une masse d'arguments et de raisonnements politiques, deux longues épées, un fusil Parson, deux revolvers, et une collection remarquable de cannes et de

triques, sans parler de deux jarrets d'acier. Nous demandons pour lui un accueil cordial dans le corps des écrivains politiques. »

« *Nota bene.* — Les cartels seront reçus à la rédaction, de neuf heures du matin à trois heures de l'après-midi. »

Le revolver, le fusil et la canne jouent, malheureusement, un rôle important dans le journalisme américain. Les duels sont en grand honneur parmi les journalistes, et ils ne se font pas faute de recourir à ce genre de polémique ; ils sont aussi très-souvent victimes de guets-apens, d'attaques nocturnes, de vengeances ou de revanches de la part des spadassins des partis politiques. Il est toujours prudent à un journaliste de marcher bien armé, aux États-Unis ; c'est la conséquence de l'extrême liberté de la presse, et de l'esprit de fantaisie excentrique qui la guide.

A certains moments, les bureaux de rédaction des journaux se convertissent littéralement en arsenaux ; le canon, chargé à mitraille, y figure même quelquefois, et je sais de ces bureaux de rédaction qui ont soutenu de véritables assauts en règle.

Un journal californien donnait un jour l'esquisse

suivante de la vie d'un journaliste à San-Francisco ; elle se rapporte un peu aux journalistes de toute l'Amérique :

« Le journaliste, » dit la feuille en question, « se lève à dix heures, s'habille, prend son chapeau, orné de six à sept trous de balle, et va au restaurant pour déjeuner. Après déjeuner, il se rend au bureau du journal pour parcourir les feuilles du jour, et trouve que dans l'une il est traité de « misérable, » dans une autre de « menteur, » et dans une troisième de « drôle. » Il sourit à l'idée plaisante d'avoir quelque chose à faire, remplit trois cartels en blanc (car il en a toujours deux ou trois rames sous la main, afin de ne pas perdre de temps), les envoie à qui de droit, et se met à écrire un article de fond, quand tout à coup il est dérangé par quelque manant qu'il se voit contraint de jeter à la porte. A midi, il apprend que ses cartels ont été acceptés et qu'à trois heures il a une affaire de cette nature à régler sur le bord de la mer ; il y va, tue son homme et vient dîner. Il retourne au bureau du journal ; en y allant, il tombe dans une rixe populaire, d'où il échappe à grande peine sans contusions ni blessures. Il arrive à son sanctuaire

et trouve une machine infernale sur sa table ; sans s'étonner et sans s'émouvoir le moins du monde, il la prend et la jette par la fenêtre ; puis il écrit un premier San-Francisco sur quelque sujet de morale, et part pour le théâtre. Attaqué sur son chemin par trois hommes, il en tue deux et conduit le troisième à la station de police la plus proche.

» En rentrant, sur les onze heures, au bureau, il terrasse un homme qui essayait de le voler, tue un chien d'un coup de pavé, risque d'être écrasé par un cabriolet, a la queue de son habit coupée, reçoit, sur le seuil même de sa porte, deux balles dans son chapeau, se félicite de la chance qu'il a eue de sortir sain et sauf de tant de mésaventures, écrit jusqu'à deux heures de la nuit, se couche et dort tranquillement sur les deux oreilles jusqu'au lendemain matin. »

Il y a là beaucoup de vrai, au point de vue des nombreux incidents qui entourent l'existence du journaliste aux États-Unis. En accumuler toutes les péripéties sur la tête d'un seul, — dans l'espace d'une seule journée, — c'est trop ; mais cette boutade retrace en même temps le côté des désordres de la vie à San-Francisco, qui a été et

sera longtemps encore le théâtre de bien des exploits dramatiques.

VII

Je reviens aux annonces, que j'ai dit être non-seulement la partie essentielle des journaux, en Amérique, celle à laquelle on donne le plus de soins, mais qui résume, en même temps, tout ce que l'audace du mensonge, l'imagination, la fantaisie, le caprice, le besoin d'exciter l'intérêt, la curiosité, la passion, peuvent inventer.

Et d'abord, aux États-Unis, tout s'annonce, par cette raison que « le temps étant de l'argent, » il est plus simple de dépenser cinq ou six dollars en avis au public, que de perdre deux ou trois jours en démarches ou en recherches. C'est toujours un bénéfice. Puis la crédulité du public américain est exemplaire ; il ne croit, en tout cas, qu'aux choses qui ne craignent pas d'en appeler à la publicité, et surtout à celles qui abusent de la publicité. Enfin, comme une part de la vie des Américains est régulièrement attribuée à la lecture des journaux, c'est tout avantage de confier à ceux-ci le soin de porter à la connaissance du

public ce que le public n'a pas le temps d'aller chercher.

De cette nécessité à l'abus, il n'y a pas loin.

J'ai dit que l'ordre le plus méthodique règne dans la classification des annonces, ce qui prouve le respect que professent les journaux pour l'économie de temps que chacun peut donner à la lecture de telle ou telle colonne d'une feuille. Les pages d'un journal sont, en outre, bariolées de dessins qui servent à guider les yeux.

Ici, vous voyez un nègre fuyant à toutes jambes, portant sur l'épaule un petit paquet de linge au bout d'un bâton : il s'agit de quelque esclave *marron,* ayant quitté la maison de son maître avec armes et bagages. On donne son signalement, et on offre de 25 à 50 dollars de récompense à qui le ramènera.

Au-dessous, c'est une autre image représentant un nègre assis et tenant à la main une miche de pain : il s'agit de nègres à vendre.

Le style de ces annonces est quelquefois curieux. Nous en reproduisons quelques échantillons :

« On trouve à vendre, maintenant, cent nègres de bonne mine, à savoir : nègres de chambre, cuisinières, blanchisseuses et repasseuses de pre-

mière qualité. Un charpentier de première qualité. Un ingénieur de premier ordre. »

« D'un bout à l'autre de l'année, on trouvera là (au dépôt indiqué) un grand assortiment bien choisi de nègres achetés expressément pour ce marché, et le soussigné en reçoit, chaque semaine, pendant la saison. »

« Le local est situé... (indication de la rue). Cet emplacement est avantageux pour les négociants et les hôtels. Les soussignés pourront fournir des logements aux marchands de nègres. Dans tous les cas, ils s'efforceront de contenter leurs clients. »

Un peu plus loin, c'est un homme habillé d'un costume mi-indien, mi-européen, monté sur un cheval au galop : c'est un dentiste qui « extirpe les dents à pied ou à cheval, au choix du patient. » A droite, une maison ; à gauche, un navire sous voiles ou sous vapeur ; plus bas, un squelette, et, regardant celui-ci, un homme obèse en train d'avaler un verre d'une certaine liqueur, etc., etc. Chaque annonce a son enseigne et son illustration. C'est à qui enchérira demain sur celle que son voisin a publiée aujourd'hui.

C'est une chasse qui coûte cher, mais qui rap-

porte beaucoup aux journaux. Ceux-ci, profitant habilement de ces rivalités, ont des *crescendo* de rédaction intarissables pour attirer l'annonce et exciter entre voisins l'ardeur de la concurrence. A considérer quelquefois la médiocrité de la rédaction politique du journal, on s'étonne qu'il se trouve tant d'esprit, de verve, de ressources et de variété au bout de la plume des rédacteurs, pour amplifier les réclames, et faire toujours pâlir celle de la veille, ce qui semblait impossible au premier abord.

L'annonce, aux États-Unis, outre le caractère bizarre de sa forme, ne respecte rien et personne ; chacun et tout lui sert de prétexte.

L'an passé, mademoiselle Piccolomini vint à la Nouvelle-Orléans donner des représentations. Tout aussitôt un pharmacien de la ville, certain que le nom de l'artiste devrait attirer les yeux partout où il serait imprimé, s'empressa de publier une annonce conçue dans la forme que voici :

PICCOLOMINI

« Cette artiste de talent, que les citoyens de la Nouvelle-Orléans ont eu l'occasion d'entendre

dernièrement, a trouvé, *d'après ce qui nous a été dit,* que notre climat nuisait à sa voix. Les pluies abondantes que nous avons eues pendant plusieurs mois doivent avoir eu cet effet. Nous *apprenons* qu'une seule chose lui a fait du bien, et nous ne voyons pas *pourquoi il n'en serait pas de même avec d'autres personnes.* Nous voulons parler des *American aromatic bitters,* dans lesquels nous avons une confiance sans bornes, et qui conviennent surtout aux dames. Nous sommes heureux de signaler cette excellente préparation à la plus belle moitié du genre humain. A vendre chez, etc. »

Au moment de la pose du câble transatlantique, on se souvient que ce câble fut inauguré par un échange de dépêches entre la reine Victoria et le président Buchanan, les deux seules dépêches qu'il ait jamais transmises. Abusant ou profitant, comme on voudra, de l'émotion causée par cet événement, un autre pharmacien publia, sous forme de *dépêche,* l'annonce suivante, qui nous a paru être le comble de l'audace :

« *Seconde dépêche de la reine.*

« Londres, 17 août 1858.

« Cher vieux Buchanan, le prince Albert est souffrant d'une grave attaque de *king's evil;* le prince de Galles est au lit avec le *royal itch ;* notre propre personne est atteinte d'*indian scores.* M. Dallas m'informe que l'*Oriental life,* liniment de Porter, est un remède certain pour ces maladies. Achetez-m'en, je vous prie, une provision, et adressez-la-moi par le premier steamer ; vous obligerez votre amie,

» VICTORIA, reine. »

Aucun journal ne s'arrêta devant l'irrévérence d'une pareille spéculation, dont toute l'importance était dans le titre : *Seconde dépêche,* et dans la signature de la reine Victoria, imprimée en gros caractères.

Je n'en finirais pas de citer. Les spécimens que je viens de donner suffisent à faire comprendre le côté excentrique des annonces qui font la fortune des journaux américains, en enlevant à ceux-ci le caractère sérieux de leur mission.

CHAPITRE VII

LE DUEL ET LA JUSTICE INDIVIDUELLE

I

Le duel est particulièrement commun à deux latitudes des États-Unis, le Sud et l'Ouest, auxquels j'ajouterai volontiers la ville de Washington, accidentellement et aux époques des sessions du Congrès. Et, chose remarquable, la presque totalité des duels, au Capitole américain, ont eu lieu entre représentants ou sénateurs du Sud ou de l'Ouest.

Je dois faire une exception, cependant, en faveur de l'un des États de l'Ouest, où le duel est à peine connu, l'Illinois. Il n'y aurait jamais eu, d'après ce que rapporte un journal de Chicago, qu'un seul duel dans l'Illinois et qui remonte à l'année 1820. Voici en quels termes cet événement est raconté :

« A la suite d'une querelle, MM. Alphonse Stewart et William Bennett, du comté de Saint-Clair, s'étaient rendus sur le terrain, où Stewart

tomba mortellement blessé d'un coup de carabine. Bennett s'enfuit dans l'Arkansas, où il se tint caché pendant deux ans. Mais, au bout de ce temps, sa retraite ayant été découverte, il fut arrêté, ramené dans l'Illinois, emprisonné, jugé, déclaré coupable de meurtre et condamné à être pendu. Vainement un grand nombre de personnes des plus recommandables intercédèrent en faveur du condamné. Le gouverneur Bond resta sourd à toutes les prières, et, au jour fixé, l'exécution de Bennett eut lieu en présence de plusieurs milliers de personnes, sur lesquelles ce terrible spectacle produisit une si grande impression, que ce duel, le premier qui eût ensanglanté le sol de l'Illinois, a été aussi le dernier. »

A l'exception donc de l'Illinois, le duel est inhérent aux mœurs de l'Ouest et du Sud, et il fait partie des conditions ordinaires de la vie. On a vainement tenté de l'extirper; la loi a eu beau intervenir jusqu'à priver, en Louisiane, par exemple, de ses droits de citoyen tout Américain qui se bat en duel et même celui qui assiste quelqu'un dans un duel, rien n'y a fait. A part un peu plus de réserve, peut-être, dans les causes qui amènent ces rencontres, le seul résultat, et le

plus réel que la sévérité de la loi ait obtenu, a été de multiplier les cas dits de « défense personnelle, » ou plutôt de « justice individuelle » dont je citerai quelques échantillons. Ce n'est pas que ce droit soit une substitution radicale au duel; les deux ont toujours coexisté. Mais il est digne de remarquer que, quand les duels sont fréquents, les accidents de justice individuelle sont rares, et réciproquement. Il y a des veines pour l'un ou pour l'autre.

En tout cas, les duels ne sont jamais, en Amérique, une affaire pour rire. Il y va à peu près toujours de la vie de l'un des deux adversaires; au besoin, des deux. Les conditions en sont, généralement, arrêtées en vue de ce terrible résultat. Par rapport à nos habitudes européennes, elles sont parfois de véritables excentricités.

Et d'abord, contrairement à nos règles en ces matières, et un peu contrairement au bon sens, c'est à celui qui reçoit et accepte le cartel qu'appartient le choix des armes. En retour, la partie adverse arrête les conditions.

Il résulte de là que c'est le provocateur qui choisit l'arme; l'avantage est par trop en sa faveur dans beaucoup de circonstances, et ce non-

sens sautera encore mieux aux yeux quand j'aurai dit que, dans ce pays, il est de règle presque générale que chacun des adversaires se serve de ses propres armes, dont le maniement lui est habituel, et on prend ordinairement le temps nécessaire pour qu'ils se puissent exercer aux armes dont ils feront usage. Ce point admis, je me hâte d'ajouter que les choses se passent toujours le plus loyalement du monde, d'une façon chevaleresque souvent, et, inutile de l'ajouter, avec bravoure.

II

Toutes armes sont réputées armes de duel aux États-Unis : le sabre, l'épée, le pistolet, la carabine, le fusil de chasse, le fusil de guerre. Il n'y a encore que le revolver que l'on se soit cru autorisé à récuser ; cependant, quelques rencontres ont eu lieu à cette arme, et, avant peu de temps, il est probable que le revolver sera l'arme de prédilection, attendu l'habitude où l'on est, aux États-Unis, de fixer toujours à deux, au minimum, le nombre de coups de feu à échanger. Quant aux distances, elles sont aussi rapprochées que pos-

sible ; vingt-cinq pas sont la limite à peu près extrême au pistolet, et quarante pas au fusil ou à la carabine. Le plus souvent, les adversaires tirent à volonté, dans un laps de temps mesuré par des commandements, et marchent l'un sur l'autre jusqu'à s'être rencontrés, quelquefois, à bout portant. Il est très-rare qu'il ne soit pas préalablement stipulé que l'arme blanche succédera à l'arme à feu, et réciproquement, au cas d'un premier résultat négatif, « jusqu'à ce que mort s'ensuive, » comme il est dit généralement dans les conditions préliminaires écrites et arrêtées entre les témoins.

Il faut attribuer cet excès de rigueurs qui caractérisent les duels, aux États-Unis, à la coutume d'y admettre le public. Ce ne sont pas quatre témoins et un médecin qui assistent les adversaires, c'est une population entière d'amis, de parents, de curieux. Un duel devient une occasion de montrer publiquement ce que l'on a de courage, d'adresse, de calme, de solidité morale en face du danger. Par la force des choses, un grain de bravade s'ajoute à la bravoure, en raison de la quantité d'yeux que chacun sait être fixés sur soi.

B... ne veut pas se battre dans des conditions

plus douces que D... ; ce serait paraître se rabaisser devant ce public qui place naturellement le courage d'autant plus haut, que les chances de la rencontre auront été plus sérieuses et le danger plus grand. Les Américains croient peu que l'honneur soit satisfait et qu'une injure soit lavée, parce que deux hommes auront échangé une balle de pistolet inoffensive ou quelques passes d'épée. Il est inutile de raisonner avec eux sur ce point, et d'invoquer quelque argument que ce soit, philosophique, religieux, politique ou social. Ils vous répondent qu'un duel est un combat, et surtout que toute une population a les yeux sur eux, quand ils sont appelés à cette extrémité.

Je puis citer des faits qui sont assez récents. Il y a peu de temps qu'un de mes meilleurs amis, journaliste en Louisiane, M. H..., reçut, dans le même jour et à quelques minutes d'intervalle, deux cartels, en raison d'un article provocateur. Il les accepta tous les deux, l'un au pistolet, l'autre au fusil. Le premier duel fut fixé à quinze pas ; autant de coups de feu que l'offensé l'exigerait, jusqu'à ce qu'il se déclarât satisfait. La rencontre eut lieu assez tard, dans l'après-midi, au fond d'un petit bois dont les arbres épais voilaient

les derniers rayons du soleil. Il faisait froid, presque sombre déjà, quand les deux adversaires furent placés en face l'un de l'autre, armés chacun de deux pistolets. Trois balles furent échangées, on peut dire dans l'obscurité. Des trois balles de M. H..., deux enlevèrent chacune un morceau du paletot de son adversaire, qui montra, dans cette rencontre, un grand courage et un grand calme. Ce fut après le troisième coup de feu, que les témoins de M. C... se déclarèrent satisfaits.

Il faisait presque nuit au moment où se termina le duel. M. H..., n'ayant été touché par aucune des balles de son honorable adversaire, dit froidement à ses amis, après le second coup de feu :

— Ah çà! il ne me vise donc pas?

Le surlendemain, H... vida son second duel au fusil à quarante pas; les deux coups partirent en même temps. H... fut renversé par la commotion de la balle qui, ayant touché terre à quelques pas en avant de lui, le frappa au sein droit et s'amortit sur les chairs. Son adversaire, atteint au flanc droit, fut percé de part en part et mourut sur le coup. Deux cents personnes assistaient à chacun de ces duels.

III

Je signalerai une rencontre qui eut lieu dans les conditions suivantes : les adversaires, placés à vingt-cinq pas, armés d'un fusil de chasse à deux coups, se tournaient le dos. Au commandement, ils ont pivoté sur le talon pour se trouver face à face et faire feu en même temps. Aucun des deux adversaires n'ayant été touché, le duel se continua au pistolet à six pas ; deux balles furent échangées de chaque côté ; à la seconde balle, l'un des deux fut tué sur le coup.

Ce sont là des conditions très-ordinaires et presque quotidiennes des duels. Mais il en est qui ont un cachet d'originalité bizarre. On a vu deux hommes, armés d'un fusil et d'un nombre de cartouches illimité, se placer dans un bois, et se chasser ensuite comme des bêtes fauves, se tirant des balles, tantôt du haut d'un arbre, tantôt de derrière des broussailles.

Cette singulière chasse à l'homme s'est renouvelée plusieurs fois, et elle s'est presque toujours, et tout naturellement, terminée par la mort de l'un des deux chasseurs ou de l'un des deux

gibiers, comme on voudra. Il est arrivé, un jour, dans un cas analogue, que M. V..., un célèbre duelliste du nouveau monde, fatigué de poursuivre son adversaire sans le rencontrer, s'était tranquillement assis à l'ombre d'un chêne plantureux, avait vidé sur l'herbe sa besace garnie d'un bon déjeuner, et s'était attablé pour prendre des forces, son fusil à ses côtés. Son adversaire, M. G..., l'aperçut au moment où notre homme s'apprêtait à porter le premier morceau à sa bouche. G... relève son arme et crie à V... :

— Part à deux, ou je fais feu !

V... se dresse, épaule son fusil et met G... en joue en répondant :

— Il n'y en a que pour un.

Les deux coups partent ensemble. V... reçoit une balle dans la tête et roule sur l'herbe. G... s'approche, s'assied tranquillement par terre et achève le déjeuner que son adversaire n'a pas eu le loisir de commencer. Il constata qu'il n'y en avait, en effet, que pour un.

Pendant mon dernier et récent séjour en Louisiane, un duel, que l'on parvint à empêcher, devait avoir lieu dans les conditions que voici, au

fusil de chasse : chacun des adversaires avait huit cartouches à sa disposition, et le combat devait recommencer par série de huit cartouches, jusqu'à ce que l'un des deux restât sur le terrain.

Un autre duel eut lieu au pistolet, à cinq pas ; cinq coups de feu, les adversaires ramassant eux-mêmes leurs armes déposées à leurs pieds.

Il y a presque de la folie à des conditions pareilles, admises journellement dans les rencontres entre hommes civilisés. Je n'en disconviens pas ; mais ce qui est plus extraordinaire, c'est que pour de tels duels, il ne manque jamais de témoins.

IV

Dans le Sud, et plus particulièrement en Louisiane où ils sont le plus fréquents, les duels sont une tradition chevaleresque du vieux sang français qui a fait bonne souche de créoles. Là, aussi bien que dans les Antilles, ce vieux sang, réchauffé et enflammé par le climat, n'entend guère raillerie. Mais le mélange et le contact de populations diverses a peu à peu donné aux duels en Loui-

siane un caractère qu'il n'avaient pas jadis et qui se rapproche aujourd'hui des habitudes tant soit peu aventurières des premiers colonisateurs de l'Ouest.

Dans l'Ouest, le port du revolver, du poignard, voire du *rifle* a été longtemps une nécessité. On n'était jamais bien assuré sur ses voisins, dans ces pays naissants, défrichés et peuplés à l'aventure. Les honnêtes gens de ces contrées, pendant de longues années, se réunissaient en escouades pour aller à l'église, et le *rifle* sur l'épaule. Ces habitudes se sont conservées ; d'une nécessité on a fait une quasi-loi, et un abus surtout. Il en est résulté des mœurs à part, des mœurs de camps, autorisant chacun à voir dans son voisin un ennemi de qui se défier et bon à fusiller à la première occasion.

Ce que l'on a bien voulu appeler des duels, dans ces contrées, ressemblaient à des batailles, quand ils ne ressemblaient pas à des guets-apens. Mais, dès qu'il y avait défense, échange à peu près égal de coups de pistolet ou de poignard, et des témoins qui, le plus souvent, devenaient des acteurs dans la bagarre, cela passait, à la rigueur, pour être des duels. Il s'est accompli, dans ces

conditions-là, des prouesses dignes des temps chevaleresques et un peu aussi des mœurs des sauvages.

Voici deux de ces scènes où le général Jackson a été principal acteur. Le futur président des États-Unis habitait, dans sa jeunesse, l'État de Tennessee où il exerçait, provisoirement, la profession d'avocat, en attendant qu'il devînt général.

Il avait eu une querelle assez vive avec un colonel Benton; un duel avait été arrêté entre eux, ce qui n'avait pas empêché Jackson de dire que, s'il rencontrait Benton, il lui brûlerait la cervelle. Les amis de ce dernier l'engagèrent fort à se tenir sur la défensive, connaissant les habitudes de Jackson, et surtout de se montrer peu à Nashville jusqu'au jour fixé pour la rencontre. Jackson ayant appris l'arrivée de Benton à Nashville, se rendit, avec deux de ses amis, à l'hôtel où était descendu le colonel, et pénétra jusqu'à la chambre où celui-ci était couché, ayant son frère et deux amis à ses côtés. A la vue de Jackson, Benton pose la main sur ses pistolets, par mesure de précaution. Jackson répond à ce mouvement en déchargeant sur Benton un pistolet. Le frère du colonel riposta

en envoyant à Jackson une balle qui l'atteignit au bras. Les coups de pistolet se succédèrent avec acharnement des deux côtés. Les munitions étant à peu près épuisées, et le temps manquant pour recharger les armes, on en vint au poignard. Pendant un quart d'heure, cette chambre d'hôtel devint un véritable champ de bataille, inondé de sang et où gisait un cadavre. Jackson fut grièvement blessé, et Benton criblé de balles et de coups de poignard. On parvint à grand'peine à séparer les combattants.

Du duel proprement dit, il ne fut plus question, bien entendu.

A la suite de certains démêlés avec le gouverneur Sevier, du Tennessee, Jackson y était assez sujet, un cartel avait été échangé entre eux. La nouvelle s'en répandit, et, lorsque les deux adversaires, à cheval, la ceinture garnie de pistolets, arrivèrent au lieu désigné pour le combat, ils y trouvèrent plus de 2,000 personnes réunies. Jackson, en outre de son arsenal de pistolets, portait à la main un énorme gourdin, et Sevier, une longue épée. Ils se rencontrèrent en plaine. Sans se donner la peine de descendre de cheval, ils se chargèrent comme deux furieux, Sevier brandis-

sant son épée; Jackson, son gourdin. Le choc fut rude; Sevier, étourdi d'un coup de bâton au flanc, tomba de cheval; Jackson allait lui brûler la cervelle; mais les témoins et la foule des curieux intervinrent. Sevier se releva vivant, mais fortement endommagé de sa chute.

Jackson eut, entre autres, un troisième duel avec un avocat de Nashville, nommé Dickinson, à propos d'une querelle de métier. Dickinson était un duelliste et un tireur de première force; il avait déjà tué une douzaine de personnes. Il allait disant partout qu'au premier feu « l'affaire de Jackson serait faite. » Sur le terrain, Dickinson tira le premier; sa balle frappa Jackson en pleine poitrine, et lui brisa deux côtes. Jackson, renversé, se releva aussi calme que s'il n'eût pas même été touché, et marcha le nombre de pas que les conditions du duel lui accordaient. Voyant son adversaire debout en face de lui et presque à bout portant, Dickinson, furieux, s'écria :

— Comment! je ne l'ai pas tué, le misérable!

Jackson a raconté lui-même, et on peut le croire sur parole, que son intention n'était pas de tirer sur Dickinson à si peu de distance, mais que les

mots outrageants proférés par celui-ci l'exaspérèrent. Il leva son pistolet et fit feu; Dickinson tomba roide mort. On connaissait si bien les façons de procéder de Jackson, que les témoins des deux parties furent obligés de rédiger un procès-verbal constatant comment les choses s'étaient passées.

Voilà, certes, qui peut donner la mesure des conditions dans lesquelles ont lieu les duels dans l'Ouest, et du sans-gêne, si j'osais me servir de cette expression, qui y préside.

Les temps ont changé; les mœurs de l'Ouest se sont un peu radoucies, mais aucune modification ne s'est introduite dans les habitudes du duel et dans l'usage abusif du revolver, du rifle et du poignard. Ces prouesses d'*autrefois* sont regardées comme des légendes locales; elles ont fait souche, pour ainsi dire, dans les latitudes où elles se sont produites; puis, à force d'être propagées, exaltées souvent comme des actes d'héroïsme et de courage, elles ont fini par trouver, dans d'autres contrées que l'Ouest, des imitateurs, et par s'incruster dans les mœurs. L'Ouest, sous ce rapport, a déteint sur le Sud.

V

On s'imagine ce que peuvent être les incidents ou plutôt les accidents qui naissent de cette doctrine de « la justice individuelle » que chacun se croit autorisé à appliquer et de ce que l'on appelle le « droit de la légitime défense, » — dans des pays où chacun a la tête près du bonnet, selon le dicton vulgaire, où chacun a, surtout, la main près de la poche dans laquelle dort, d'un sommeil trop léger, un revolver ou un poignard. La réplique est toujours prompte à l'attaque, et, pour peu que de pareilles discussions à bout portant aient quelques témoins à l'oreille un peu chatouilleuse, elles prennent immédiatement le caractère d'une bataille rangée.

La loi si sévère, en théorie, à l'égard du duel loyal et régulier, est impuissante et presque tolérante dans les cas de ces rencontres à main armée ; elle intervient bien, mais son action a des limites. S'il y a mort d'homme ou blessure faisant craindre la mort, l'auteur du meurtre ou des blessures est incarcéré jusqu'à comparution devant le jury criminel. S'il n'y a que blessure ne

faisant pas craindre la mort, et du jour où ces craintes, si elles ont existé, ont disparu, l'auteur des blessures reste ou est mis en liberté sous caution, sauf à comparaître devant le jury. Mais je ne crois pas qu'il y ait eu jamais de condamnation de la part des cours américaines contre les combattants des rues, le cas de légitime défense étant toujours invoqué.

Il y a quelques mois à peine que, traduit devant la cour de Lawrence, dans le Kansas, le général James Lane, accusé du meurtre du colonel Gains Jenkins, fut acquitté. Le général invoqua le droit de légitime défense, arguant que son adversaire l'avait attaqué le premier, en compagnie de trois amis, et que lui n'avait usé de ses armes qu'après avoir essuyé deux coups de feu. Il faut, en tout cas, que le combat ait été bien rude, car, d'après les dépositions des médecins appelés à assister le colonel Jenkins, celui-ci « avait reçu *quatre-vingt-dix-huit* blessures, le plus grand nombre dans le côté droit, la poitrine et l'abdomen. »

Des faits pareils à ceux-là sont très-fréquents aux États-Unis, mais, je le répète, dans les latitudes de l'Ouest et du Sud plus particulièrement. Dans le Nord et dans l'Est, on est parvenu à ex-

tirper radicalement ou presque à peu près le duel; on l'a remplacé, il est vrai, par le pugilat, devant lequel les *gentlemen*, les plus raffinés même, ne reculent pas toujours. Quant à l'usage du revolver et du poignard, il est si rare, qu'on le peut dire inconnu, sauf dans les bas-fonds de la société, où l'assassinat proprement dit est en assez grand honneur.

Je ne sais pas si l'on obtiendra jamais, dans l'Ouest et dans le Sud, la suppression du revolver et du poignard dans les classes élevées, dût-on même employer les mêmes moyens qu'au Nord; mais j'en doute fort.

Les mœurs et les sentiments des populations diffèrent tellement, que ce qui est praticable sur un point des États-Unis, ne l'est en aucune façon sur un autre. Le poignard et le revolver sont comme une partie intégrante de la toilette des hommes, dans l'Ouest et dans le Sud; à ce point, que l'on recommande à son tailleur des poches de pantalon et d'habit en conséquence; et communément on rencontre des enfants de huit ou dix ans armés jusqu'aux dents. Quelques rares personnes renoncent au bénéfice de cet arsenal intime. Je n'oserais affirmer que ce soit tout à

fait prudent de leur part, au point de vue de leur propre sécurité, en admettant que ce soit un engagement qu'elles prennent vis-à-vis de leur conscience de s'abstenir, le cas échéant, de toute manifestation armée. Je demandais un jour à un brave garçon d'humeur très-douce, mais qui avait, dans sa vie, fait usage trois fois du revolver et une fois du poignard, si, en son âme et conscience, il croyait avoir été réellement dans l'obligation de se servir de ses armes.

— En mon âme et conscience, me répondit-il, je ne me suis cru obligé à me servir de mes armes que parce que je les avais sur moi.

Ce qu'il faudrait donc obtenir, et on ne l'obtiendra jamais, c'est une loi rigoureuse prohibant le port d'armes. Mais comment y parvenir quand les magistrats eux-mêmes se sentent ou se croient obligés d'avoir les poches garnies de revolvers, qu'ils acceptent parfaitement bien les conséquences de cette situation, et qu'ils se rendent à eux-mêmes, en pleine rue, une justice qu'ils n'ont pas le pouvoir ou l'énergie de se rendre sur leurs siéges de magistrats !

Ce même général Jackson, dont nous avons déjà raconté quelques prouesses, à une époque

où il était juge dans une petite ville du Tennessee fut obligé, en plein tribunal, de jouer une scène moitié comique, moitié dramatique, et qui se termina à son avantage, grâce à l'énergie qu'il y montra et à l'influence de son pistolet.

Il avait ordonné au shérif de conduire devant la barre du tribunal un individu qui avait interrompu l'audience par des propos malséants.

Le shérif étant venu déclarer qu'il n'avait pu s'emparer du coupable que la foule protégeait, Jackson descendit de son siége, sortit de la salle, s'élança au milieu de la foule, le pistolet d'une main, alla droit au délinquant, le saisit par le collet et le traîna devant cette barre où il refusait de se rendre. La foule, un instant menaçante, se calma devant l'audace du juge Jackson, qui avait annoncé qu'il brûlerait la cervelle au premier qui ferait mine de s'opposer à l'exécution de son ordre.

Ce fait prouve le peu de respect que l'on professe en Amérique pour la magistrature. La meil leure preuve que les magistrats imposent peu, est que journellement les avocats eux-mêmes sont condamnés à des peines disciplinaires, « pour délits de cour, » c'est-à-dire pour injures adressées aux juges. L'irrévérence envers les magistrats est

telle, que, dernièrement, un juge a dû condamner à l'amende plusieurs individus pour avoir, après invitation inutile, conservé leur chapeau sur la tête en présence de la cour.

Tout récemment, un duel, si l'on peut appeler cela un duel, a eu lieu dans une paroisse de la Louisiane, entre un juge et un avocat, à la suite d'un de ces actes qualifiés de « délits de cour, » et qui, au lieu de la peine disciplinaire habituelle, valut à l'avocat, de la part du juge, une paire de soufflets après l'audience. Il s'ensuivit une explication à coups de revolver. Les deux adversaires se tirèrent, par les croisées des maisons où ils s'étaient réfugiés, six coups de feu chacun; après, leurs amis leur passèrent de nouvelles armes. L'avocat fut blessé deux fois, légèrement au huitième coup de feu de son adversaire, grièvement au treizième. Cinq cents personnes étaient aux croisées ou dans la rue, les regardant faire, au risque de recevoir des éclaboussures. L'excitation gagna bientôt la foule elle-même. De tous côtés, on ne voyait que fusils, carabines, revolvers, poignards. La bataille allait prendre des proportions générales, lorsque le capitaine des *Vigilants* ordonna l'arrestation des combattants. Le juge et

l'avocat furent conduits devant la cour, qui rendit un verdict de non-culpabilité en faveur du juge, et exigea de l'avocat et de son fils, qui l'avait assisté dans ce combat, une caution garantissant leur respect du repos public.

C'est ce que l'on appelle, à volonté, un duel, le droit de justice personnelle ou un cas de légitime défense.

VI

Voici de nouveaux traits caractéristiques de ces mœurs, s'accomplissant en pleine civilisation, et, bien entendu, entre gens de classes élevées :

Une femme s'était enfuie du toit conjugal. Le mari ne parut pas s'en affliger beaucoup ; mais, quelques semaines après, il se mit en route, se dirigeant vers la ville où il avait appris que la fugitive et son complice s'étaient réfugiés.

Il parcourut tous les hôtels de la ville, et finit, grâce à l'indiscrétion du registre d'un de ces hôtels, par découvrir le lieu où ils avaient dirigé leurs pas ; il s'y rendit ; ils étaient partis. De registre en registre et de ville en ville, le mari arrive enfin à rencontrer les coupables. Le ravisseur

était occupé dans un bar-room (ou cabaret) à déguster un verre de liqueur. Le mari outragé s'approcha de lui et, sans explication, lui brûla la cervelle, en présence de cinquante personnes dont pas une ne songea à l'en empêcher. Il raconta son aventure ; tout le monde, y compris la police, l'approuva. Il est vrai que cela se passait dans un des États de l'Ouest.

L'an passé, à Washington, un membre du Congrès, convaincu de la trahison de sa femme, voit le complice de celle-ci traverser la rue. Il va droit à lui, s'explique par l'entremise du revolver, et tue son rival. Ce mari, traduit devant le jury, fut acquitté. Question de « justice personnelle, » — attendu qu'il fut prouvé que la loi eût été impuissante à rendre justice au mari.

Il y a quelques années, un créole de la Louisiane, descendant d'une famille française et portant un beau nom, ma foi, — est informé qu'une des banques de la Nouvelle-Orléans, où il avait déposé des sommes relativement importantes, refusait de rembourser ses billets. Le vieux créole, qui habitait la campagne, se rend en ville, et va droit au président de la banque. Il dépose tranquillement sur le bureau une paire de pistolets ; il

tire ensuite de sa poche les billets dont il était porteur sur la banque, les présente au président, et, pendant que celui-ci examine les titres, le créole dirige vers lui ses deux pistolets :

— Ces fonds que vous avez à moi, dit-il, sont toute ma fortune; si vous ne me les remboursez pas, si vous ne remboursez pas à mon fils et à mon gendre, dont les titres sont joints aux miens, sur l'honneur, et aussi vrai que je me nomme le comte de Labédoyère, je vous brûle la cervelle à vous et à tout le personnel de votre banque !

Le président, qui connaissait l'homme et le savait capable, malgré ses soixante-douze ans, de faire comme il le disait, remboursa immédiatement les créances du vieux créole.

Aucune puissance américaine n'aurait obtenu, pour le comte de Labédoyère, la justice que ses pistolets venaient de lui faire rendre.

VII

Voici de nouveaux exemples très-curieux, sous beaucoup de rapports, de ce droit que s'arrogent les cito ens américains et les autorités elles-mêmes, ou de suppléer à l'impuissance de la loi, ou

de se mettre au-dessus d'elle. Je prends, au hasard, sans prédilection pour une contrée plutôt que pour une autre. Il n'y a pas longtemps qu'à San-Antonio, dans le Texas, un capitaine avait fait arrêter et fouetter par ses soldats un habitant de la ville, sous un prétexte plus ou moins sérieux. Que le prétexte fût grave ou futile, ce procédé de justice sommaire et quelque peu soldatesque parut exorbitant, et le capitaine, cité à la barre d'un tribunal, se vit condamner à cinq cents dollars d'amende. Le gouverneur du Texas, par une singulière anomalie et un abus de pouvoir inqualifiable, releva le condamné de la peine prononcée contre lui.

Les habitants de San-Antonio, indignés de cette conduite, donnèrent un charivari au gouverneur et un autre au capitaine. Ce dernier, fort de l'appui inattendu qu'il avait trouvé dans son supérieur et se croyant tout permis désormais, ouvrit sa croisée à l'arrivée des donneurs de charivari, et, s'adressant à la foule :

— Il manque un instrument à votre orchestre, cria-t-il, et j'en vais jouer !

Ce disant, le capitaine joua de son revolver. Il se trompait ; il y avait de cet instrument-là dans

l'orchestre du charivari ; on lui riposta, et la partie fut complète pendant un quart d'heure. Le capitaine fut obligé de prendre la fuite, emportant deux ou trois balles dans la poitrine et après avoir blessé ou tué cinq ou six personnes dans la foule.

Le Texas est, présentement, un des États où l'on relève le plus fréquemment de ces faits étranges qui feraient croire, par instant, que le désordre et la désorganisation sont la règle ordinaire de la vie en Amérique. L'autorité est si faible encore dans ces pays en voie de constitution, ou bien elle est si impopulaire au milieu de ces populations turbulentes, composées de gens de toutes sortes, qu'elle est véritablement impuissante le plus souvent. La répression des actes criminels revient alors de droit aux citoyens qui se chargent de leur propre défense, sous les yeux de la justice ordinaire qui les regarde faire, s'applaudissant qu'on lui épargne une besogne dont elle ne s'acquitterait pas, à coup sûr, d'une façon aussi complète, et sanctionnant, soit ouvertement, soit par son silence, les jugements toujours sévères et souvent impitoyables de ces tribunaux d'occasion. Ceux-ci ont une loi suprême et expéditive : la

seule qu'ils reconnaissent et appliquent, la loi du juge Lynch, laquelle est l'exagération de la peine du talion, légitime toutes les représailles, et ouvre la voie à tous les abus du pouvoir et de la force.

Les tribunaux exceptionnels dont je parle ont pris le nom de *comités de vigilance.* Si ces comités ont rendu à la société américaine de très-réels services en beaucoup d'occasions où ils ont suppléé la faiblesse, l'impuissance et même l'absence de l'autorité, ils n'ont pas tardé à devenir des instruments d'un despotisme terrible, abusant de leurs pouvoirs exceptionnels, sous prétexte d'intérêt général et de salut public, au nom desquels on les tolère ; je devrais dire plutôt au nom desquels ils s'imposent.

CHAPITRE VIII

LES COMITÉS DE VIGILANCE

I

Il y a peu de localités, aujourd'hui, dans certains centres de l'Union, où l'on ne trouve un comité de vigilance en activité de service. Souvent on l'ignore ; on croit, une fois disparue la cause qui avait rendu urgente la formation de ce comité, qu'il s'est dissous ; point. Au premier caprice de ses membres, sous le prétexte le plus futile, le comité reparaît avec ses droits sans contrôle, avec ses moyens impitoyables d'action. Personne ne songe à lui contester son autorité usurpée, et il se met à appliquer la loi de sa façon et à rendre des arrêts sommaires contre lesquels aucun pouvoir légal ne peut ou n'ose protester ; le temps manquerait, d'ailleurs. L'arrêt est exécuté avant que l'on puisse songer à protester. Il ne faut pas que j'omette, comme renseignement important, d'ajouter que ces comités sont armés jusqu'aux dents. Ils résument en grand le principe de la

justice personnelle et le droit de la légitime défense.

Voyons-les à l'œuvre, agissant dans les limites d'une sage autorité, comme aussi dans leurs abus.

Il y a deux ans, la ville de la Nouvelle-Orléans était livrée aux *thugs* et aux chevaliers du *bowie knife*, organisés en bandes. L'assassinat, le vol, l'attaque à main armée en plein jour étaient l'état normal de la cité. L'autorité municipale était accusée ou soupçonnée, à tort ou à raison, de prêter la main à ces brigandages, de les tolérer, en tout cas, d'être impuissante à les réprimer. Les thugs étaient, en apparence au moins, les maîtres de la ville ; la police les laissait faire, et chaque citoyen en était réduit à se défendre soi-même. Tous les jours, on enregistrait cent actes de brigandage.

Voici un de leurs traits les moins féroces. Je prends le fait dans un journal de la Nouvelle-Orléans de cette époque : « On nous rapporte que quelques thugs notables (il y avait, dans cette armée de bandits, des généraux, des colonels, des capitaines et de simples soldats) se sont introduits, l'avant-dernière nuit, dans l'Orleans-Club, rue Saint-Charles, et que là, armés de poignards et

de revolvers, ils se sont fait servir à souper et des rafraîchissements, gratis, bien entendu.

» Les thugs en agissent de même dans tous les cafés de la ville. Quand on s'avise de leur demander le payement de leur consommation, ils répondent : « Marquez cela sur la glace. » C'est une nouvelle tenue de livres de leur invention. »

Tous ces méfaits, dont ceux-ci n'étaient que les moindres, devaient avoir un terme. Un beau matin, la Nouvelle-Orléans se réveilla, en état de siége, sous le gouvernement d'un comité de vigilance, qui s'était emparé de l'un des deux arsenaux de la ville, avait suspendu de ses fonctions le maire, arrêté quelques citoyens suspects, cassé aux gages la police, renversé le conseil municipal et prié la justice ordinaire de rentrer dans ses foyers. Toutes ces mesures étaient appuyées par des canons chargés à mitraille et braqués dans les rues avoisinant le local où siégeait le comité de vigilance, commandé militairement par le capitaine Duncan, qui avait fait des merveilles en ce genre à San-Francisco, et dirigé civilement par un avocat, membre de la législature de l'État.

Le comité de vigilance absorba entre ses mains

tous les pouvoirs qu'il avait renversés, et n'abdiqua qu'après avoir purgé, ou à peu près, la ville des bandits qui l'infestaient, et avoir accompli, tant bien que mal, la mission d'ordre qu'il s'était arrogée. En abdiquant ses pouvoirs, le comité fit reconnaître par le nouveau maire élu, « son existence légale pour une durée d'un an. » En d'autres termes, le maire consentit à se mettre, pendant un an, sous la tutelle du comité de vigilance, qui continua à avoir sa police, laquelle contrôlait et surveillait la police de la ville.

II

Je disais plus haut que le Texas était fécond en événements qui exigeaient l'intervention des comités de vigilance. Voici un épisode curieux et dramatique de cette nécessité à laquelle les citoyens sont réduits de prendre entre leurs mains leur propre défense.

Depuis plusieurs mois, les habitants des comtés de Goliad et de Live-Oak, dans le Texas, étaient quotidiennement exposés aux crimes et aux vols commis par une association de bandits, régulièrement organisée. On connaissait les cou-

pables, on se les montrait du doigt; mais la police n'osait faire main basse sur eux. Enfin, un odieux attentat, commis sur une jeune fille de dix-sept ans par cinq de ces bandits, mit le comble à l'indignation publique.

Le père de la malheureuse victime, fou de rage et de douleur, en appela à ses voisins pour l'assister dans sa vengeance. En peu d'heures, un comité de vigilance fut constitué, et le cri : « Mort aux brigands ! A la loi de Lynch ! » retentit de tous côtés. La première attaque des vigilants fut dirigée contre la maison d'un Irlandais nommé Wardick, accusé par la jeune fille d'être un des auteurs du lâche attentat dont elle avait été victime. Cinquante personnes entourèrent la maison de Wardick et en commencèrent l'assaut. La résistance fut longue, mais la victoire resta aux vigilants. En pénétrant dans ce repaire, ils pendirent trois des bandits qui s'y trouvaient encore; les autres avaient succombé.

Quant à Wardick, il était parvenu à s'échapper. Monté sur un vigoureux cheval, il s'était enfui par des chemins de traverse. Une dizaine des vigilants avaient pu le suivre de près, et, après une chasse de deux heures, Wardick, at-

teint par plusieurs coups de fusil, tomba pour ne plus se relever.

Il ne restait plus qu'un coupable à punir, le fils de Wardick, qui n'avait pas assisté à l'assaut de la maison paternelle; il était absent. C'était un homme terrible, d'une férocité de tigre, d'une force de lion. Personne n'osait l'approcher, et cependant il fut résolu qu'on s'emparerait de lui, s'il était possible, avant qu'il eût connaissance de la mort de son père; car, pour venger cette mort, un pareil homme était capable de tout. On eut recours à la ruse. Deux des membres du comité de vigilance reçurent mission d'aller remettre à Owen Wardick un mandat de comparution devant l'autorité, pour répondre de quelque méfait insignifiant. Owen Wardick se jouait de ces mandats qu'il avait reçus en nombre illimité déjà et auxquels il ne refusait jamais d'obtempérer, sachant bien qu'aucun juge ne l'oserait jamais condamner. Cette fois encore, il afficha la plus grande soumission, et, comme toujours, il offrit de déposer ses armes pour paraître devant la justice.

Si simple que pût être le piége qu'on lui tendit, Owen Wardick y donna en plein. A peine eut-il

fait un mille avec ses deux gardiens, que trente hommes, armés jusqu'aux dents, qui l'attendaient au détour d'un chemin, l'assaillirent et le terrassèrent. Avant que de lui fracasser la tête d'un coup de pistolet, on ne saurait croire la peine qu'éprouvèrent ces trente-deux hommes à lui lier les mains et les pieds. En apprenant la mort de son père, Owen éprouva un tel accès de rage, qu'il brisa ses liens et se jeta comme une bête féroce sur ses vainqueurs. Une balle qui le frappa alors en pleine poitrine le renversa mort.

Vive le juge Lynch !

III

Certaines contrées des États-Unis ont le privilége de grossir le nombre de ces histoires semblables à celle des Wardick, histoires mêlées de crimes incroyables, d'aventures audacieuses que le peuple dénoue toujours par la loi de Lynch. C'est encore au Texas que j'emprunterai le trait suivant. Dans le comté de Montgomery, une bande d'individus, la plupart réfugiés de presque tous les coins des États-Unis, se portèrent en armes chez le juge et le forcèrent à fermer, pour un temps

qu'on lui fixa, les portes du tribunal. Le magistrat fut bien obligé de céder sous la pression du poignard et du revolver, et, pendant trois mois, tous les brigands de l'endroit eurent pleine et entière liberté de se livrer à leurs sanglants exploits. Il fallut nécessairement organiser un comité de vigilance, qui seul vint à bout, après de rudes combats, de disperser cette bande de malfaiteurs.

L'un d'eux, nommé Olivier, étant parvenu à échapper aux justes vengeances du comité, se rendit, pendant plusieurs années, la terreur du pays. « Il n'est rien, dit un journal auquel j'emprunte ce récit, que ce brigand n'ait eu l'audace d'entreprendre; point de ferme qui fût à l'abri de ses attaques. Aussi, la population vit-elle, un jour, avec joie l'arrestation de ce misérable. La cour s'était assemblée pour le juger, et la foule accourait pour assister à son supplice. Mais tous ces préparatifs furent en pure perte, car Olivier trouva moyen de s'évader de la prison.

Toutes les recherches furent vaines pour le retrouver; on ne put jamais découvrir la retraite du bandit. Olivier, mettant le comble à l'audace et à la forfanterie, apparut, un jour, monté sur un cheval magnifique. Il se dirige au galop sur la prin-

cipale place de Montgomery, s'arrête devant la maison de justice, vomit l'injure et la menace contre ses juges et brave la colère populaire en brandissant sa carabine. Olivier, encouragé par l'espèce de stupeur qui s'est emparée de la foule, traverse la ville en criant qu'il va mettre le feu à la prison, à cette prison où il est resté enfermé pendant plusieurs jours. Tant d'audace méritait un châtiment. Arrêter Olivier, personne ne l'osait! Et d'ailleurs, à quoi bon tant de façons pour se débarrasser d'un tel bandit? Quelques habitants exaspérés se décident enfin à employer la suprême ressource en pareille circonstance. Vingt fusils menacent bientôt Olivier ; sa rage grandit avec le danger; il s'apprête à défendre chèrement sa vie. On s'y attendait, mais on ne lui en laisse pas le temps. Cinq ou six coups de feu partent en même temps. Olivier tombe percé d'autant de balles.

Encore une circonstance où l'autorité fait défaut à la sécurité publique, et où les citoyens sont obligés d'aviser à leur propre défense et de se faire justice!

Les comités de vigilance, nécessaires en bien des circonstances, comme on vient de le voir, et méritant bien certainement l'absolution, ne sont

pas toujours constitués en vue de services si éminents. La tendance naturelle de cette institution est d'abuser étrangement de ses droits et de ses pouvoirs exceptionnels. La mission en apparence légale de ces comités couvre souvent bien des crimes. On en a eu la preuve à New-York, lors de l'incendie de la Quarantaine. Sous prétexte de préserver Staten-Island du contact des malades pestilentiels que l'on y débarquait, un prétendu comité de vigilance a trouvé tout simple d'opposer aux observations de l'autorité la torche de l'incendie. C'est une logique d'un nouveau genre, et qui dépasse de beaucoup les droits de la « légitime défense. »

IV

Voici une preuve, toute récente encore, de l'abus de ces comités :

« Dans l'un des comtés les plus populeux de la Louisiane, les Attakapas, lisait-on dernièrement dans un journal de la Nouvelle-Orléans, il s'est formé des comités de vigilance qui ont eu, pour prétexte de leur fondation, la chasse aux nègres marrons et la répression de délits que les magis-

trats avaient l'habitude de laisser impunis. Mais ces associations ont eu bientôt dépassé leur but, et aujourd'hui elles commettent des crimes vraiment effroyables dans une société civilisée. Malheur à qui leur résiste ! »

A l'appui de ces justes observations, le journal louisianais citait, entre autres, les faits suivants : Trois colons avaient succombé à leurs blessures résultant d'un nombre considérable de coups de fouet qui leur avaient été infligés par les vigilants. Un riche planteur avait été fusillé; un autre poignardé. On avait trouvé plusieurs cadavres dans les prairies, et dans ces immenses plaines qui séparent le Mississipi des frontières du Texas, on rencontrait, mourant de faim, des femmes et des enfants dont les pères, les maris et les frères avaient été chassés de leurs foyers par les vigilants.

Trop de vigilance aboutit au despotisme, à la cruauté, à l'injustice.

Il arrive parfois que ces comités se couvrent du manteau de la défense des intérêts généraux pour exécuter, au profit d'un parti, des vengeances politiques. C'est ce qui est arrivé l'an dernier à Tampa, dans l'État de la Floride, où, sans moti

aucun, on apprit, un beau matin, l'entrée en fonctions d'un comité de vigilance. Comme on se demandait à propos de quoi ce comité, on ne douta bientôt plus du but que poursuivaient ces vigilants, en trouvant pendus aux portes de la ville quatre des principaux chefs du parti américain. Il s'agissait tout simplement, en effet, d'intimider ce parti, et d'assurer l'élection d'un candidat démocrate. Ce dernier, n'ayant pas eu le dessus, les vigilants de Tampa passèrent par les fourches caudines de la loi de Lynch, c'est-à-dire que bon nombre d'entre eux furent, à leur tour, pendus sans rémission.

Je veux terminer ce chapitre par le récit de quelques circonstances assez bizarres qui accompagnèrent, au mois de juin dernier, l'application de la loi de Lynch dans une des villes de l'Etat du Missouri, Albany.

Deux individus, James Milligan et Kesler avaient, de complicité, assassiné un constable. Kesler, pris sur le fait, avait été pendu immédiatement par la foule, au nom de la loi de Lynch. James Milligan avait pu s'échapper; mais peu de jours après, il avait été arrêté et enfermé dans la geôle pour être traduit devant le jury. Mais la po-

pulace parvint à forcer les portes de la prison et arracha James Miligan des mains des officiers de police. Le malheureux, sachant le sort qui l'attendait, demanda à recevoir le baptême des anabaptistes.

Était-ce une manière d'éloigner le moment fatal? Avait-il l'espérance qu'il trouverait moyen de s'évader pendant la cérémonie? On ne saurait le dire. Toujours est-il que cette foule, furieuse tout à l'heure, accéda à la demande de Milligan. Un ministre fut requis, et l'on conduisit le condamné au fleuve où, selon le rit de la nouvelle religion qu'il embrassait, il fut plongé la tête la première.

Quand James eut quitté le fleuve, on eut la délicate attention de lui apporter des vêtements secs. Puis il fut conduit sous le même arbre et pendu à la même branche où Kesler avait été pendu. Chose curieuse! Pendant que la populace exécutait le criminel, la cour appelée à le juger était solennellement assemblée, et attendait qu'on le conduisît à sa barre. La besogne lui fut épargnée!

CHAPITRE IX

LES FONCTIONS PUBLIQUES. — LA VIE POLITIQUE. — LES ÉLECTIONS.

I

M. Fillmore, l'un des derniers présidents des États-Unis, racontait qu'il avait passé en prières et sous le coup d'une émotion indicible la nuit qui précéda sa prise de possession du fauteuil présidentiel. M. Polk, qui était entré au pouvoir avec des cheveux d'un noir superbe, le quitta, quatre ans après, à l'expiration de son mandat, la tête complétement blanche.

Ces deux faits sont connexes : ils montrent le juste sentiment d'inquiétude qu'éprouvait l'un de ces deux hommes, au moment d'assumer la responsabilité du pouvoir, et les soucis et les épreuves que l'autre avait traversés pendant l'exercice de ce même pouvoir.

Le peuple américain, c'est un fait curieux et important à constater, n'a aucune reconnaissance à ceux qui donnent leurs soins et leur vie à l'ac-

complissement de leurs devoirs dans les fonctions publiques. Autant les ardeurs sont grandes et les enthousiasmes violents au moment de la lutte électorale pour les candidats, autant l'indifférence la plus froide couvre ces élus pendant l'exercice de leur mandat, sans compter l'irrévérence qu'on leur montre; et, le lendemain de leur sortie du pouvoir ou des emplois publics, l'oubli, le plus souvent l'ingratitude, sont leur seule récompense.

Le général Harrison, après avoir rendu de grands services militaires aux États-Unis, après avoir été gouverneur d'État, sénateur, ministre plénipotentiaire, et avant que d'être élu président, était si pauvre avec la charge d'une nombreuse famille, que, pour vivre, il fut obligé d'accepter les fonctions de greffier d'une cour à Cincinnati.

Un autre citoyen illustre des États-Unis, M. Gallatin, après avoir été pendant douze ans ministre des finances et ambassadeur en France, serait littéralement mort de faim, sans l'appui que lui prêtèrent ses amis pour lui faire obtenir la place de président d'une des banques de New-York.

Jefferson, sur ses vieux jours, se trouva dans un tel état de détresse, qu'il dut solliciter de la législature de son État, la Virginie, l'autorisation de mettre ses terres en loterie, et de vendre sa bibliothèque, une des plus riches qu'il y eût aux États-Unis.

Monroe, autre président des États-Unis, fut réduit à demander au congrès des secours pour vivre.

L'an dernier, la veuve de l'héroïque général Gaines, une des illustrations et un des dévouements militaires les plus complets des États-Unis, sollicita du congrès, en souvenir des services glorieux de son mari, une pension de douze cents dollars. La commission commença par réduire à six cents dollars la proposition dont l'examen lui avait été soumis, et le congrès trouva plus simple de rejeter le bill.

Un journal de Washington disait avec raison à ce propos :

« Le congrès n'hésitera pas à voter 500,000 dollars pour l'impression de quelques papiers d'État, dont le plus clair passera entre les mains de spéculateurs et de fripons, et il refusera un dollar à la veuve d'un vieux et brave général, qui

a noblement combattu pour la cause de son pays. »

Ce sont là, à vrai dire, des exceptions; aujourd'hui surtout. En général, les fonctionnaires de toutes catégories, aux États-Unis, ne se ruinent plus au service du pays, comme avait fait Monroe, qui en fut si mal récompensé; au contraire, il y a peu de fonctionnaires qui ne sachent conserver leur fortune dans leurs emplois. Ceux qui en sortent riches, de pauvres qu'ils y étaient entrés, sont encore bien plus nombreux. Depuis quelques années notamment, la curée des deniers publics est devenue un scandale, contre lequel on murmure bien de temps en temps, assez doucement, comme pour la forme, mais on se garde de prendre aucune mesure efficace. Je dirai pourquoi.

On n'est plus au bon temps, où Washington refusait de recevoir du congrès un traitement comme général en chef, se contentant de tenir un compte exact des dépenses qu'il faisait pour le compte de la patrie. Le temps est passé où, après la bataille de Ticonderago, pendant la noble lutte de l'indépendance, John Langdon, le speaker de la législature du New-Hampshire, voyant le crédit public épuisé et le découragement

gagner ses compatriotes, se leva et dit à la Chambre, qu'il présidait :

« Je possède un millier de dollars en espèces ; ma vaisselle fondue représente trois autres mille dollars environ ; j'ai en outre soixante-dix tonneaux de rhum de Tabago, qui seront vendus pour le prix qu'on en trouvera. Je mets le tout au service de l'État. Si le succès couronne nos efforts dans la défense de nos foyers et de nos maisons, je serai suffisamment récompensé de mon sacrifice, car si nous ne réussissons pas, tout ce que je possède sera perdu. »

Je ne dis pas qu'il n'y ait plus de patriotisme en Amérique, et que, le cas échéant, on ne trouverait pas des hommes prêts, comme John Langdon, à sacrifier leur argent, leur vaisselle et leurs tonnes de rhum. Mais je reviens à la curée des places.

II

Et d'abord, pour justifier quelques-unes de mes assertions, je relève dans une statistique locale le chiffre de la fortune attribuée à quelques hauts fonctionnaires publics aux États-Unis. Mon

intention est de confirmer ce que je dis plus haut : que tous les fonctionnaires ne se ruinent pas dans les emplois, que quelques-uns savent y conserver leur fortune et s'assurer l'avenir, en s'épargnant le triste sort de Harrison, de Gallatin, de Monroe, de Jefferson et de quelques autres.

Madison, qui succéda à Jefferson dans la présidence, légua d'assez belles propriétés à sa famille, et sa veuve vendit au congrès les manuscrits de son mari, moyennant 30,000 dollars.

Quincy Adams, président de 1825 à 1829, laissa une fortune évaluée à près de 200,000 dollars (1 million de francs).

Van Buren avait une fortune colossale qu'il n'entama pas, même pour faire face aux dépenses qu'occasionna son élection. Il s'en remit adroitement à ses amis du soin de faire les frais de la lutte.

Polk, qui possédait déjà 150,000 dollars, « trouva moyen, dit la statistique où je puise, d'en mettre 50,000 de côté pendant les quatre années de sa présidence. » Il n'est pas sans importance, en raison de cette observation, de faire remarquer que le traitement annuel du président des États-Unis n'est que de 125,000 francs.

« John Tyler (je copie ici la note en question)

possède 50,000 dollars. Avant d'être président, il avait fait banqueroute. Il releva sa fortune et fit un riche mariage. »

Millard Fillmore « a une grande fortune qui le console des disgrâces de la politique. On dit qu'il la conserve précieusement et hermétiquement enfermée dans un solide coffre-fort. »

Franklin Pierce « a économisé 50,000 dollars, durant sa présidence. Il a été accusé, à tort ou à raison, d'avoir largement exploité la première magistrature de la république. » Encore une fois, je reproduis littéralement.

Le général Taylor a laissé une fortune de près d'un million de dollars.

Webster Daniel « a dévoré des millions dans sa vie. Il a légué 20,000 dollars en propriétés à ses enfants, et 250,000 dollars de dettes à ses amis. »

Henry Clay a laissé plus de 500,000 francs.

Le général Cass, actuellement secrétaire d'État depuis l'avénement de M. Buchanan, possède une fortune que l'on estime à 4 ou 5 millions de dollars (20 ou 25 millions de francs), dans l'État du Michigan. M. Cass s'est enrichi, comme tous les anciens habitants de l'Ouest qui avaient acheté

des terres dans cette partie de l'Union, à l'époque où elles étaient à un prix nominal. Le général Cass s'est élevé par lui-même à la haute position qu'il occupe dans le pays, où il jouit de la considération la plus méritée. Malgré ses quatre-vingts ans et une santé faible, c'est un des hommes les plus laborieux que l'on connaisse; et même avec son immense fortune, il a toujours mené une vie simple et modeste.

III

On ne s'explique guère cet acharnement incroyable des Américains à obtenir des emplois publics, car les fonctions, on en peut juger par le chiffre que j'ai cité plus haut du traitement du président, sont très-mal rétribuées ; et, de plus, elles sont de brève durée, étant soumises au caprice des élections, qui se renouvellent au maximum tous les quatre ans. Mais il est passé dans les mœurs publiques, aux États-Unis, aujourd'hui, que tout fonctionnaire est bien avisé qui sait mettre à profit ce court espace de temps pour faire sa fortune. Il y a des concussions patentes,

des vols manifestes que le public sait pertinemment. Mais nul n'ose insister pour qu'on les réprime, chacun se disant : « Ce sera peut-être mon tour dans quelques années ; gardons-nous bien de gâter le métier. »

Le mal est donc dans le système même qui régit les fonctions publiques aux États-Unis, dans leur brève durée, dans leur instabilité, dans le dénûment où risquerait de se trouver le fonctionnaire véritablement probe, en raison de l'exiguïté du traitement et de l'absence de toute retraite, soit pour lui, soit pour sa famille.

Il paraît tout naturel, alors, que l'on cherche une compensation à un salaire aussi minime que celui de 750 francs par an, auquel l'État du Maine vient de réduire le traitement des représentants et des sénateurs de la législature. Pour ce prix, ceux-ci peuvent faire durer une session tout aussi peu de temps ou tout aussi longtemps qu'il leur plaît. Ce serait trop encore, à coup sûr, si l'on pouvait dire des législateurs du Maine ce qu'un journal de Philadelphie disait dernièrement de ceux de la Pensylvanie. Je laisse parler le journal.

« Les représentants de Philadelphie à la légis-

lature, pendant les dix dernières années, ont été le plus souvent des hommes incapables d'épeler un mot de quatre lettres. On dit même qu'un des membres de la dernière législature ne savait pas écrire son nom, et qu'il n'était citoyen américain que depuis quelques mois à peine. Le reste est un tas d'hommes de hasard, portefaix, cuisiniers, avocats sans cause, jeunes gens de vingt et un ans tout au plus, trop légers pour se livrer à un travail sérieux quelconque, et vivant on ne sait comment. »

A coup sûr, 750 fr. par an pour de tels législateurs, seraient, je le répète, beaucoup trop. Mais il n'est pas douteux que l'exiguïté du traitement, jointe aux autres causes qui amoindrissent le côté moral des emplois publics, favorise singulièrement les exactions dont les fonctionnaires se rendent coupables sans pudeur, à tous les degrés de l'échelle. Ils mettent en pratique cette réponse effrontée d'une femme de chambre à une dame, qui lui demandait quelles étaient ses prétentions comme gages :

— Je sais ce que j'ai habitude de gagner ; que madame me dise ce qu'elle veut me donner, je me ferai le reste.

C'est ce que révéla tout dernièrement le fait suivant dénoncé par un journal d'Evansville dans l'État de l'Indiana.

« On vient de découvrir, dit ce journal, que l'auditeur (caissier municipal) avait trouvé moyen, en quelques années, de faire vivre une nombreuse famille avec un traitement qui avait varié de 350 dollars (1,750 fr.) à 700 dollars (3,500 fr.) par an, et d'économiser une fortune de 20,000 d. (100,000 fr.). Cela prouve que de petits appointements bien administrés, avec une clef qui ouvre le trésor municipal, peuvent permettre à certains employés de faire rapidement fortune. »

Vox clamans in deserto. Ces révélations, je le répète, que se permettent de temps en temps quelques censeurs dont la conscience s'indigne, n'émeuvent pas grandement le public. Il fait ses réserves pour le jour des prochaines élections. Il renvoie impitoyablement ces repus des deniers publics, non pas pour les punir de leurs déprédations, mais parce qu'ils sont assez engraissés, et qu'il est juste de faire place à ceux qui attendent leur tour.

lature, pendant les dix dernières années, ont été le plus souvent des hommes incapables d'épeler un mot de quatre lettres. On dit même qu'un des membres de la dernière législature ne savait pas écrire son nom, et qu'il n'était citoyen américain que depuis quelques mois à peine. Le reste est un tas d'hommes de hasard, portefaix, cuisiniers, avocats sans cause, jeunes gens de vingt et un ans tout au plus, trop légers pour se livrer à un travail sérieux quelconque, et vivant on ne sait comment. »

A coup sûr, 750 fr. par an pour de tels législateurs, seraient, je le répète, beaucoup trop. Mais il n'est pas douteux que l'exiguïté du traitement, jointe aux autres causes qui amoindrissent le côté moral des emplois publics, favorise singulièrement les exactions dont les fonctionnaires se rendent coupables sans pudeur, à tous les degrés de l'échelle. Ils mettent en pratique cette réponse effrontée d'une femme de chambre à une dame, qui lui demandait quelles étaient ses prétentions comme gages :

— Je sais ce que j'ai habitude de gagner ; que madame me dise ce qu'elle veut me donner, je me ferai le reste.

C'est ce que révéla tout dernièrement le fait suivant dénoncé par un journal d'Evansville dans l'État de l'Indiana.

« On vient de découvrir, dit ce journal, que l'auditeur (caissier municipal) avait trouvé moyen, en quelques années, de faire vivre une nombreuse famille avec un traitement qui avait varié de 350 dollars (1,750 fr.) à 700 dollars (3,500 fr.) par an, et d'économiser une fortune de 20,000 d. (100,000 fr.). Cela prouve que de petits appointements bien administrés, avec une clef qui ouvre le trésor municipal, peuvent permettre à certains employés de faire rapidement fortune. »

Vox clamans in deserto. Ces révélations, je le répète, que se permettent de temps en temps quelques censeurs dont la conscience s'indigne, n'émeuvent pas grandement le public. Il fait ses réserves pour le jour des prochaines élections. Il renvoie impitoyablement ces repus des deniers publics, non pas pour les punir de leurs déprédations, mais parce qu'ils sont assez engraissés, et qu'il est juste de faire place à ceux qui attendent leur tour.

IV

Le public a une autre façon de punir ces dévorants, c'est d'afficher une irrévérence complète envers tous les fonctionnaires. Cette irrévérence va jusqu'à la déconsidération. Dans ce sentiment d'irrévérence, il y a surtout l'orgueil de l'égalité, qui n'admet pas, même de la part de ceux qui distribuent les fonctions comme un honneur, que ces fonctions élèvent un homme au-dessus des autres, même de la hauteur que donnent le talent, la gloire, la valeur des services.

Tout fonctionnaire est, selon la nature de ses fonctions, exposé à tous les outrages possibles, ou bien à pis encore, uniquement parce qu'il est fonctionnaire. L'exercice des devoirs les plus simples d'une charge quelconque est un titre qui recommande le titulaire de cet emploi aux insultes des uns, au poignard des autres, dès que l'occasion s'en présente

J'aurais mille traits à citer à l'appui de cette observation. Comme ils se ressemblent tous, ou par le fond ou par la forme, j'en prends un au hasard, qui donnera en même temps une idée de

certaines mœurs américaines. La scène se passe dans une ville de l'Ouest, à Saint-Louis, dans le Missouri, et voici comment elle est racontée par un journal de la localité :

« Robert Mac O'Blenis, parfaitement connu à Saint-Louis comme un chevalier du *bowie-knife* et du revolver, a tué Benjamin F. Brand, *lieutenant du marshal* du comté, jeudi dernier. C'est dans la buvette de l'hôtel des Planteurs, entre midi et une heure, que ce drame s'est passé. Il résulte des dépositions que Mac O'Blenis et Brand étaient animés l'un et l'autre par d'assez nombreuses libations. Brand ayant parlé à O'Blenis *d'une amende qu'il avait ordre de lui faire payer, en sa qualité de marshal*, O'Blenis lui répondit par des paroles grossières. Les propos s'échangèrent ; O'Blenis, étant sorti tout à coup, revint et dit à Brand que, puisqu'il avait une querelle à vider, ils feraient aussi bien de la vider tout de suite. — Soit répliqua Brand ; mais, avant qu'il eût eu le temps de tirer son revolver de sa poche, il avait reçu trois balles de son adversaire, l'une dans la main, l'autre au bras, la troisième dans la poitrine. Brand tomba en s'écriant : Je suis mort! Il expira, en effet, quelques minutes après. »

Ainsi, ce malheureux subit le sort que je viens de dire, parce qu'il avait manifesté l'intention d'accomplir son devoir de marshal, et un peu aussi, dira-t-on, parce qu'il avait eu le tort de choisir un cabaret pour y signifier son mandat. Mais il faut bien savoir que, dans certaines parties des États-Unis, c'est une habitude assez générale de traiter les affaires les plus sérieuses sur la barre d'une buvette, et que les fonctionnaires publics de l'ordre le plus élevé ne s'en abstiennent pas. On y prépare les élections, on y organise les manœuvres des partis, on y sanctionne les transactions commerciales les plus importantes.

Mais, comme trait de mœurs assez caractéristique, je ne dois pas négliger de faire connaître la suite de l'affaire Brand et O'Blenis. Après la tragédie du cabaret, a commencé la comédie judiciaire. Je laisse encore la parole au journal américain.

« O'Blenis a bien voulu, dit-il, se laisser conduire devant un juge de paix, M. Mann Butler, qui a reçu les dépositions des témoins. Le tumulte et le désordre étaient tellement grands, dans la salle de justice, que O'Blenis en est sorti plusieurs fois pour aller se *rafraîchir* dans la bu-

vette même qui avait été le théâtre du meurtre. Le magistrat, censuré par un journal pour avoir accordé au prisonnier de si étranges libertés, s'excusa en disant que tout cela s'était passé à son insu. D'ailleurs, qui oserait contrarier les fantaisies de O'Blenis? Ne sait-on pas qu'il pourrait briser d'un coup de poing toute la justice de paix, avocats et constables compris? On lui attribue un mot caractéristique durant les débats. Ayant lu le journal du soir, qui racontait son action en termes peu mesurés, il dit qu'il couperait la gorge à l'éditeur. S'il l'a dit, il le fera. »

Quand le peuple, ou plutôt cette partie du peuple américain qui ne respecte rien, ne trouve pas l'occasion d'assassiner certains fonctionnaires coupables d'accomplir leurs devoirs, il use, à leur égard, de procédés qui témoignent son mécontentement et sa colère.

Il n'y a pas longtemps que le gouverneur de New-York a été pendu en effigie, dans une petite ville de l'État. « Tous les habitants, disait le journal de l'endroit, ont pris part, sans distinction de partis, à l'accomplissement de cet acte de justice. » Le gouverneur avait encouru la disgrâce publique, pour avoir commué la peine d'un

individu condamné à mort par le jury. Un juge bien connu à New-York subit le même sort, pour avoir conseillé le gouverneur dans cet acte de clémence. Les deux effigies ont été pendues l'une à côté de l'autre, puis jetées dans le même feu.

V

En remontant de ces actes de la populace plus ou moins éclairée à la conduite du peuple américain en général, il est facile de constater que l'indifférence la plus entière est le lot qui récompense les fonctionnaires et les hommes d'État les plus dévoués à la cause du pays et les plus illustres. La popularité qui, aux États-Unis, prend des proportions colossales quand elle se mêle de s'attacher aux hommes, ne dure pas au delà du temps pendant lequel on a besoin d'eux. Il est curieux d'assister au délaissement et à l'oubli profond où sont tombées certaines individualités qui, à des moments donnés, ont été littéralement déifiées.

L'ingratitude est de tous les temps et de tous les pays, mais elle est singulièrement implacable

dans les démocraties, parce qu'elle s'y double d'un sentiment de jalousie né de l'orgueil de soi-même et de l'orgueil de l'égalité. Aux États-Unis, cette ingratitude a ce caractère particulier, que la population s'accroît, chaque année, par l'agglomération d'individus parfaitement étrangers au passé du pays, à qui les services rendus par des hommes de la génération précédente, si glorieux qu'ils soient, sont tout à fait indifférents.

Quant aux véritables grands hommes, ceux dont la mémoire illustre semblait ne devoir pas s'effacer de la reconnaissance des masses, le culte dont ils ont été l'objet pendant longtemps paraît décroître, pour se restreindre dans un cercle de plus en plus étroit d'admirateurs. Ils vivent à peine dans le souvenir populaire, et les manifestations qui éclatent en leur faveur à certaines dates officielles, perdent de jour en jour de leur spontanéité. L'anniversaire de la naissance de Washington est encore l'occasion de nombreuses salves d'artillerie et de quelques discours publics ; cet anniversaire est considéré comme un jour férié dans toute l'Union, mais c'est à regret qu'on ferme les magasins et les comptoirs : on ne rencontre nulle part, ni enthousiasme, ni chaleur de

sentiments. Il en est de même pour Clay, un des noms les plus justement populaires aux États-Unis. On a fait de fougueuses démonstrations aux premiers anniversaires de sa naissance, et les hommes de tous les partis indistinctement se sont associés dans une commune expansion. Tout cela est assez beau en théorie. Une portion de la population y apporte tout son cœur; mais la grande masse des individus se montre d'une indifférence froide et de glace.

La preuve du peu de sympathie que les 30 millions d'âmes qui peuplent les États-Unis aujourd'hui ressentent pour de telles et si illustres mémoires, est dans la difficulté avec laquelle on arrive, ou plutôt on n'arrive pas, à réunir les fonds nécessaires pour racheter le Mount-Vernon, destiné à être converti en propriété nationale. Souscriptions à domicile, bals publics, représentations théâtrales, tout est mis en œuvre pour obtenir un résultat relativement médiocre. Le plus beau don est, à coup sûr, celui qu'a fait à cette œuvre nationale un écrivain célèbre, M. E. Everett, en abandonnant au profit de la souscription une somme de 50,000 fr., que lui a assurée un journal de New-York, pour sa collaboration

pendant un an. C'est un beau trait de désintéressement et de patriotisme à citer.

C'est à grand'peine aussi que l'on a pu recueillir les fonds nécessaires pour élever un monument à Henri Clay, et achever celui destiné à Calhoun. Et ce n'est qu'après vingt-sept ans que la Virginie a songé à réclamer les restes d'un de ses plus illustres enfants, James Monroe, qui reposaient dans un des cimetières de New-York.

Si les masses populaires punissent les grands hommes de l'Union de leur ancienne popularité et couvrent d'oubli même leurs noms, en revanche, les livres leur font de splendides funérailles. Sous toutes les formes possibles, les biographies et l'histoire des illustrations de l'Amérique du Nord sont répandues dans le peuple. Ces biographies sont même à leur égard d'une minutie qui va jusqu'à l'extravagance. Jusqu'à 1 millimètre près, elles vous disent la taille de tel ou tel homme célèbre. Il y a une statistique très-sérieusement établie, qui constate la couleur, le degré de finesse ou de dureté de la chevelure de chacun des présidents de l'Union. Les détails les plus intimes de leur existence sont dévoilés dans ces livres spéciaux, et vous y apprenez même que le berceau de

Daniel Webster, le puissant orateur, avait été creusé par son père « à l'aide d'une hache et d'une tarière, » dans le tronc d'un pin; que le général Cass, aujourd'hui secrétaire d'État, avait été peu élégamment bercé dans une vieille caisse à sucre, etc., etc.,

Mais le peuple américain d'aujourd'hui n'y prend pas garde. Tous ces souvenirs du passé, si attrayants qu'on cherche à les lui rendre, si glorieux qu'on les lui retrace, n'ont aucune efficacité sur son parti pris d'indifférence, d'oubli, d'ingratitude.

Toutes ces choses que je viens de dire ne sont pas faites, à coup sûr, pour encourager les citoyens américains à ambitionner les emplois publics : certitude de la disgrâce dans l'avenir, dans le présent, critiques acerbes; injures dont on ne peut avoir justice qu'en se la rendant soi-même avec le revolver et le poignard; assassinat en perspective; pendaison en effigie, quand elle n'est pas réelle.

Quoi donc peut tenter cette armée de candidats, se disputant le moindre emploi dans le gouvernement fédéral, dans l'État, dans la cité? Mon Dieu! je l'ai dit au début de ce chapitre, l'espé-

rance de faire fortune plus rapidement qu'en aucune autre carrière.

Du nombre considérable de concurrents, et du mobile qui les pousse à cette curée des deniers publics, sont nées, depuis quelques années, des élections qui ont perdu tout carctère politique et élevé, pour prendre celui de luttes scandaleuses où le sang coule, où la vie des citoyens les plus paisibles est en danger tant que dure la crise, — un peu avant même, par mesure d'intimídation, — et encore un peu après, pour régler tous les comptes, ceux de la vengeance surtout.

Selon les latitudes, selon la nature des fonctions, selon leur importance, selon le caractère de respectabilité qu'elles comportent, les scandales dont je parle sont plus ou moins odieux, et écartent de l'arène électorale les honnêtes gens qui se gardent de concourir à aucune place, et de remplir même leurs devoirs d'électeur. Les scrutins sont abandonnés, dans certains cas, à la lie des populaces, à tous les manieurs du bowie-knife et du revolver. Il y a des bandes de condottieri, spécialement recrutés pour ces époques de trouble et d'égarement. Et c'est du fond des urnes couvertes de sang que sortent les noms des hommes appelés

à administrer les plus riches cités, à rendre la justice à tous les degrés, à manier les fonds publics d'un État ou d'une ville. Si ces scrutins de hasard portent de ci de là d'honnêtes gens aux emplois publics, c'est qu'il faut que ceux-ci soient doués d'une dose d'énergie et d'ambition que peu d'hommes possèdent, ou bien que leur honorabilité soit acceptée comme un drapeau qui protége le reste des élus.

On comprend, au spectacle plus encore qu'à la lecture de ces scènes de scandales et de meurtres, la répugnance des hommes de valeur à se risquer dans ces bagarres électorales. Le succès est quelquefois à un prix que tout le monde n'aime pas y mettre; la compensation peut ne pas plaire à toutes les consciences, et la récompense qu'on en tire, à l'expiration d'un mandat souvent pénible, n'est guère séduisante.

Dans les États où toutes les fonctions, quelles qu'elles soient, sont le gain de la lutte électorale, le choix de certains élus est un outrage à la morale, à la justice, au bon sens même. Il en résulte cette étrange anomalie que, devant tel ou tel tribunal, des avocats notoirement connus pour être les adversaires du juge, sont assurés de perdre

leurs procès, et se font substituer par ceux de leurs confrères qui ont la bonne aubaine d'y être en odeur de sainteté... politique.

VI

Il y a une distinction indispensable à établir dans ces scandales électoraux : quelques-uns sont à l'état général dans l'Union, la corruption sur une vaste échelle, à ciel ouvert, sans vergogne ni pudeur; cette corruption se pratique dans les élections d'un certain ordre, où le suffrage universel est soumis à des conditions restrictives. Quant aux localités où le suffrage est plus qu'universel, si j'osais dire, tant il recrute pour les besoins des causes honteuses de honteux électeurs qui s'enrôlent à tant par jour, poignards et revolvers fournis, — dans ces localités, dis-je, les crimes les plus audacieux sont à l'ordre du jour.

Quelques traits que je vais rapporter donneront une idée des deux genres de scandales.

Il y a à peine un an, pendant mon séjour aux États-Unis, je lisais dans un journal ce qui suit :

« Nous regrettons de voir le vrai parti américain indépendant de l'État de New-York s'en

aller en pièces à la veille de la bataille, et, dans nombre de cas, se rendre sans conditions aux républicains. » Mais l'organe du parti américain à Albany explique la cause de cette lamentable déconfiture par les révélations suivantes : « Les républicains, dit-il, possèdent un fonds de corruption électorale de 250,000 dollars (1,250,000 fr.). Les démocrates en ont au moins autant à leur disposition. Mais les Américains n'ont que la sainteté de leur cause, la pureté et la capacité de leurs candidats. Ils ne peuvent ni acheter la presse vénale, ni employer les orateurs à effet pour travailler l'État. »

Voilà de la franchise, ou je ne m'y connais pas, et c'est ce que certains Américains appellent « de la politique pratique. »

VII

Dans un des États du centre de l'Union, un riche particulier voulut se faire élire sénateur au congrès, pour couronner par les honneurs politiques une carrière bien remplie par des spéculations heureuses. Ce candidat *valait,* pour me servir de l'expression courante dans le pays,

6 millions de dollars (30 millions de francs), au bas mot. Avec une pareille somme à sa disposition, un ambitieux qui n'a d'autres titres à son ambition que cette ambition, peut exercer la corruption avec quelques chances de succès. L'élection du sénateur d'État au congrès fédéral appartient à la législature de l'État. Notre homme entreprit donc d'acheter les voix des électeurs. Cela ne pouvait être bien difficile, pour peu que les membres de la législature fussent de l'acabit de ces représentants de la Pensylvanie dont j'ai parlé plus haut.

Seulement, il établit des catégories diverses dans les prix qu'il paya à chacun de ses électeurs, selon son importance individuelle. Cette distinction maladroite fut prouvée par quelques indiscrétions. La jalousie engendra l'indignation. On demanda de faire établir les preuves de ces tentatives de corruption. Les *mieux* payés et les plus hypocrites crièrent le plus haut, et demandèrent qu'une commission d'enquête fût saisie de l'affaire. Il y allait d'un enjeu moral considérable pour le corrupteur, et les corrompus avaient intérêt à faire disparaître les traces de leur faiblesse d'un moment. Le candidat compromis fut habile cette

fois : il acheta à un prix égal les six membres de la commission d'enquête, qui déclarèrent calomnieux les bruits répandus sur les tentatives de corruption dont le riche ambitieux avait été accusé, et, comme conséquence naturelle, qu'aucun membre de la législature n'avait reçu de lui un cent. On estime que cette campagne malheureuse avait bien pu coûter 100,000 dollars (un demi-million de francs) à ce candidat.

Le fait que je viens de rapporter m'a été raconté dans la capitale même de l'État où il s'est passé. Les preuves positives, il ne m'a pas été possible de les réunir, on le pense bien ; mais pour qui connaît certaines pratiques américaines en matière électorale, le fait est tellement vraisemblable, que l'on en peut dire : *Si no è vero, è ben trovato.*

L'avis qui suit a été publié dans un journal, le *New-York Times,* et prouve la moralité de certaines élections :

« Les commissaires de police, dit le journal en question, ont ordonné au directeur de police de veiller à ce que les condamnés des prisons de *King's County* (comté de King) ne soient plus admis à voter le jour des élections, le parti dé-

mocrate ayant ainsi beaucoup augmenté la liste de ses électeurs, l'année dernière. »

Dans un meeting préparatoire pour des élections, à New-York, un nommé B... tue d'un coup de *bowie-knife* un des candidats du parti opposé, et prend la fuite. Il se cache à bord d'une goëlette en partance et quitte New-York. Le lendemain, on apprend son départ par l'indiscrétion de quelques amis, qui, ayant protégé sa fuite, le croyaient désormais en sûreté. La police veut absolument atteindre B... et nolise un clipper, pour rejoindre, à Saint-Thomas, la goëlette emportant le fugitif : le clipper, fin marcheur, arrive à sa destination avant B..., que l'on arrête et ramène à New-York.

Mais, entre le jour du départ du clipper et son retour, l'élection a eu lieu ; le parti auquel appartenait B... a vaincu sur toute la ligne, tous ses amis sont au pouvoir municipal. B..., au lieu de rentrer à New-York en captif et en coupable, y rentra en triomphateur, et, peu de temps après, il fut élu alderman.

VIII

Voici le récit d'une scène qui résumera bien des faits analogues. C'est une des paroisses de la Nouvelle-Orléans qui en a été le théâtre. J'extrais le passage suivant d'une feuille de la localité :

« L'élection d'hier a donné lieu, à Saint-Bernard, paroisse d'ordinaire si tranquille, à de regrettables troubles. Quelques amis de M. Buchanan, apprenant que l'on avait formé le projet de faire voter, à Proctorville, des pêcheurs qui n'en avaient pas le droit, se rendirent au lac Borgne, pour surveiller l'opération du scrutin et empêcher la fraude de s'accomplir. Voici comment les faits nous ont été racontés par un témoin oculaire :

» Il n'y eut aucun désordre au bureau d'élections ; et, à trois heures, les amis de M. Buchanan allèrent dîner à l'hôtel, persuadés que la journée se passerait sans trouble.

» Les individus amenés au poll pour voter contre M. Buchanan avaient fait cependant un assez grand vacarme et avaient même, à plusieurs reprises, poussé le cri de : « *A bas les Américains!* »

Mais les cris avaient cessé, et tout le monde était rassuré, lorsque M. Richard Proctor, accompagné du capitaine Beauregard, arriva à l'hôtel. Il avait laissé sa voiture près d'un café situé en face. A peine avait-il pénétre dans la salle où dînaient les Américains, qu'entendant des cris de son cocher, M. Proctor se précipita dans la rue et vit son nègre aux prises avec deux robustes individus qui l'avaient jeté hors de la voiture, s'y étaient assis et se disposaient à fouetter les chevaux. M. Proctor, leur arrachant le fouet des mains, les en frappa. Ils s'armèrent alors de leurs couteaux, et, secondés par d'autres pêcheurs qui se trouvaient dans le café, ils s'élancèrent sur M. Proctor qui allait infailliblement périr lorsqu'un Américain, qui était sorti en toute hâte de l'hôtel, présenta le canon de son revolver au plus avancé des assaillants.

» A la vue du pistolet, ceux-ci firent un mouvement de retraite et coururent à leurs fusils ; l'un d'eux, venant se poster en face de l'hôtel, tira au milieu du petit groupe qui s'y trouvait. La balle, heureusement, n'atteignit personne. Les Américains, voyant que d'autres fusils s'abaissaient dans leur direction, s'armèrent de leurs revolvers

et firent feu sur leurs adversaires. Quatre de ceux-ci tombèrent grièvement blessés, au moment même où leurs compagnons tiraient sur les Américains qui, ayant eu soin de se disséminer, ne furent pas atteints.

» Les pêcheurs étaient au nombre de quatorze, et les Américains au nombre de dix. On avait eu soin, dès que M. Proctor avait pu être arraché à la fureur des hommes du café, de favoriser sa fuite, afin de le soutraire à la vengeance de ceux qu'il avait frappés.

» Le soir, au moment où le train allait partir pour ramener les Américains, cinquante ou soixante pêcheurs, armés de fusils, annoncèrent au conducteur que le convoi ne quitterait pas Proctorville. La situation devenait alarmante, car si les Américains avaient été obligés de passer la nuit au lac, on leur eût fait certainement un mauvais parti. Le shérif de la paroisse étant présent, les Américains le sommèrent d'intervenir enfin, et de dissiper, au nom de la loi, le rassemblement, sans quoi ils se verraient contraints, bien qu'ils fussent dix contre cinquante, de livrer bataille. Pendant que le shérif parlementait, les Américains, le revolver au poing, se dirigèrent vers le train, qui

partit assailli de quelques coups de fusil qui n'atteignirent personne. »

Depuis la formation du parti know-nothing, les scènes sanglantes et les drames d'élections se sont multipliés jusqu'à prendre des proportions effroyables. Ce parti, constitué en vue de réprimer les abus qui se commettaient dans les élections, et d'écarter des emplois les étrangers à qui manquait la nationalité, n'a pas tardé à outre-passer son but et à se jeter dans le crime même, pour assurer son triomphe. Les armes de la logique lui ayant paru insuffisantes, il a eu recours au raisonnement du revolver et du bowie-knife. A Baltimore, et à la Nouvelle-Orléans plus particulièrement, les know-nothing ont introduit dans leurs rangs tout ce qu'ils ont pu recruter de misérables et d'aventuriers, tout ce qui maniait habilement le poignard, tout ce qui n'avait rien à risquer et beaucoup à gagner. L'intimidation et le crime furent le mot d'ordre de cette armée. On a vu, à la Nouvelle-Orléans, de ces hommes étrangement costumés courir la ville à cheval, armés jusqu'aux dents, proférant des menaces suivies d'effets, se poster aux environs des polls dont ils ne laissaient approcher que leurs com-

plices, et poignardant quiconque tentait de leur résister.

Quelques jours avant l'élection, pendant et encore après l'opération, la ville appartient en toute propriété aux bandits ; ils se gorgent dans les cabarets, tuent, pillent impunément, et assurent par la terreur le triomphe de leurs patrons, qui s'empressent naturellement de les renier au lendemain, les expulsent tant bien que mal de la ville, et tolèrent toutes mesures exceptionnelles que les citoyens sont réduits à prendre pour se défendre contre ces soldats de l'élection, qui demandent à jouir un peu des avantages de la victoire.

Chose étrange ! le lendemain de ces méfaits et de ces crimes, le calme renaît dans les esprits et à peu près dans les villes. Une fois le rideau baissé sur ces drames, le public n'y paraît plus songer.

Heureux pays, celui que de pareilles et si formidables secousses n'ébranlent pas sur ses bases !

IX

Le *bowie-knife*, qui joue un si grand rôle dans

la vie publique aux États-Unis, est une arme terrible qui doit son nom à son inventeur, un certain colonel James Bowie, sur qui Henri Clay racontait l'anecdote suivante, dont il avait été témoin.

« En voyageant dans l'Est, disait-il, je me trouvai un jour en voiture avec trois personnes, une jeune dame, son mari et un troisième individu, enveloppé dans son manteau et plongé dans un profond sommeil. Tout à coup, un énorme Kentuckien entra brusquement dans la voiture, le cigare à la bouche, et promena autour de lui un de ces regards qui semblaient dire : « Je suis bien cette moitié de crocodile et cette moitié de cheval, comme on a défini le fils du Kentucky, la fleur des forêts; » puis il lança d'épaisses bouffées de fumée, sans égard pour ses covoyageurs, et surtout pour la jeune dame, qui manifesta des symptômes de malaise. Le mari, en termes très-polis, invita le Kentuckien à ne plus fumer. Celui-ci répondit :

» — J'ai payé ma place, je fumerai tant qu'il me plaira, et personne au monde ne m'en empêchera.

» Ce disant, il roula de gros yeux et regarda autour de lui d'un air provocateur. Évidemment, il

ne redoutait pas une querelle, et si, d'aventure, elle se présentait, il semblait disposé à la mener aussi loin que possible. Le jeune homme se tut.

» J'hésitai un moment pour savoir si je n'interviendrais pas ; mais je compris que j'avais peu de chance à me mesurer avec cet athlétique adversaire, et je songeai à l'impuissance des lois, qui ne m'offraient pas même un recours contre lui. Après tout, cela ne me regardait pas, et je ne voyais pas l'utilité de faire le don Quichotte, en prenant pour mon compte la querelle d'un autre. C'est alors que le voyageur endormi se dégagea tranquillement de son manteau, et s'assit carrément. C'était un homme de taille moyenne, d'apparence délicate, boutonné de haut en bas. Il fixa sur le Kentuckien deux yeux gris perçants, puis, avant d'avoir prononcé une seule parole, il passa la main derrière son collet d'habit et en retira un long couteau d'une longueur inusitée, bien affilé.

» — Monsieur, dit-il alors au Kentuckien, je me nomme le colonel James Bowie, bien connu, je crois, dans l'Arkansas et en Louisiane ; si à la minute vous ne jetez pas votre cigare par la croisée, je vous plonge ce couteau dans le ventre, aussi vrai que je dois mourir un jour.

» Je n'oublierai jamais, racontait Clay, l'étrange expression du regard du colonel Bowie. C'était quelque chose de magnétique et de fascinateur. Le Kentuckien, pendant deux ou trois secondes à peine, osa affronter ce regard; mais il baissa les yeux, retira son cigare de ses lèvres et le jeta par la croisée.

» Le colonel James Bowie rentra alors. Son couteau dans la singulière gaîne qu'il lui avait choisie entre ses deux épaules, s'enveloppa dans son manteau, ferma les yeux, s'endormit et ne prononça plus une seule parole pendant le reste du voyage. »

Depuis cette époque, l'arme du colonel Bowie a acquis une sinistre célébrité, et son usage est devenu trop fréquent aux États-Unis. Si ce couteau terrible a rendu un jour le service d'apprendre la politesse à un grossier Kentuckien, il a, depuis lors, créé bien des maires, bien des aldermen, bien des juges! Il est devenu l'argument suprême dans beaucoup d'élections aux États-Unis.

FIN

Verrier

TABLE

—

FIN DE LA TABLE

OUVRAGES PARUS

Mimi Pinson, par *Alfred de Musset*	1	vol.
Théâtre complet d'*Emile Augier*	6	»
La Femme dans les temps anciens, par *J. Baissac*	1	»
La Femme dans les temps modernes, par le même	1	»
Les Femmes, par *H. de Balzac*	1	»
Maximes et Pensées, par le même	1	»
Histoire de la mode en France, par *Em. de la Bédollière*	1	»
Le Bien qu'on a dit de l'amour (2e édit.), par *E. Deschanel*	1	»
Le Mal qu'on a dit de l'amour, par le même	1	»
Le Bien et le Mal qu'on a dits des enfants, par le même	1	»
Le Bien qu'on a dit des femmes (4e édit.), par le même	1	»
Les Courtisanes grecques (3e édit.), par le même	1	»
Histoire de la conversation, par le même	1	»
Avatar, par *Théophile Gautier*	1	»
La Jettatura, par le même	1	»
Le Beau Pécopin, par *Victor Hugo*	1	»
Le Dernier Jour d'un condamné. — Claude Gueux, par le même	1	»
Odes et Ballades, par le même	2	»
Les Orientales, par le même	1	»
Les Voix intérieures, par le même	1	»
Les Feuilles d'automne, par le même	1	»
Les Rayons et les Ombres, par le même	1	»
Les Chants du crépuscule, par le même	1	»
La Comtesse d'Egmont, par *Jules Janin*	1	»
Misanthropie sans repentir, par *Laurent Jan*	1	»
Comédies bourgeoises, par *Henry Monnier*	1	»
Les Petites Gens, par le même	1	»
Scènes parisiennes, par le même	1	»
Croquis à la plume, par le même	1	»
Galerie d'originaux, par le même	1	»
Les Bourgeois aux champs, par le même	1	»
Au printemps de la vie, par *L. Ratisbonne*	1	»
Voyage où il vous plaira, par *Alfred de Musset* et *P.-J. Stahl*	1	»
Rabelais, sa vie et son œuvre, par Eug. Noël	1	»
La vie des fleurs et des fruits, par le même	1	»
L'Esprit des femmes (6e édit.), par *P.-J. Stahl*	1	»
Histoire du prince Z (2e édit.), par le même	1	»
Théorie de l'amour et de la jalousie, par le même	1	»
L'Esprit de Voltaire, par le même	1	»
Le Renard, de *Gœthe*, trad. d'*Edouard Grenier*	1	»

Bruxelles. — Typ. et lith. de J. NYS, rue du Nord, 68.

imi P
héâtre
a Fem
a Fem
es Fe
laxim
istoir
e Bien
e Mal
e Bie
e Bie
es Co
listoi
vatar
a Jet
e Bea
e De
le m
)des e
es O
es V
es F
es R
es Cl
La Co
Misan
Coméc
Les P
Scène
Croqu
Galer
Les B
Au pr
Voyag
P.-
Rabel
La vi
L'Esp
Histo
Théo
L'Esp
Le R

E


Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA


Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA